

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des États membres; note d'information au public sur les débats du Conseil d'administration; et déclaration de l'Administrateur pour la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Dans le contexte des consultations de 2012 au titre de l'article IV avec les pays composant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans le présent dossier :

- Le rapport des services du FMI sur les politiques communes des États membres de la CEMAC, préparé par une équipe des services du FMI, à l'issue des entretiens qui se sont terminés le 29 mars 2012 avec les autorités de la CEMAC sur l'évolution et les politiques économiques de la Communauté. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 1^{er} juin 2012. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI
- Une note d'information au public (NIP) résumant les avis du Conseil d'administration exprimés le 18 juin 2012 lors de l'examen du rapport des services du FMI.
- Une déclaration de l'Administrateur sur les politiques communes des États membres de la CEMAC.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

1 juin 2012

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte. Grâce aux importantes rentrées pétrolières, les résultats macroéconomiques ont été bons en 2011 : les soldes budgétaires se sont améliorés, les programmes d'investissements publics ont été ambitieux et les réserves ont augmenté. Cependant, la CEMAC doit relever les défis que posent des problèmes structurels fortement enracinés, dont le manque de coordination des politiques budgétaires, la fragilité du secteur financier et les obstacles à la croissance et à la compétitivité.

Perspectives et risques. À court terme, on s'attend à ce que la reprise économique soit soutenue grâce, entre autres, à la vigueur des exportations de pétrole et aux programmes d'infrastructures publiques. Le principal risque est un éventuel ralentissement mondial imputable à la crise de la zone euro.

Assurer la stabilité et la viabilité économiques. Il faut renforcer le cadre de la surveillance régionale afin que les politiques budgétaires soutiennent la parité fixe. La réforme de la politique monétaire s'impose pour que la gestion macroéconomique soit efficace.

Assurer la stabilité financière et le développement. La stabilité financière s'est dégradée et le niveau de l'accès aux services financiers est parmi les plus faibles en Afrique subsaharienne. En conséquence, les défis à relever dans le domaine du secteur financier sont notamment de revenir à la stabilité financière à l'échelle régionale, de s'attaquer aux problèmes des banques fragiles et d'améliorer l'accès à ce secteur et son intégration.

Améliorer la croissance et la compétitivité. Il faut encourager l'intégration régionale et mondiale en éliminant les obstacles aux échanges, en encourageant la mobilité de la main-d'œuvre et en renforçant le climat des affaires et la gouvernance.

Renforcer les institutions communes. Pour favoriser l'intégration, il faut de toute urgence améliorer les institutions communes de la CEMAC. Il convient notamment de continuer de renforcer la gouvernance de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), ainsi que les capacités de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et de la Commission de la CEMAC. Le FMI a prêté largement son concours dans le domaine du renforcement des capacités.

Approuvé par

Anne-Marie Gulde-Wolf (AFR)
et Dhaneshwar Ghura (SPR)

Les entretiens avec la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique (CEMAC) se sont déroulés à Yaoundé du 20 au 29 mars 2012. La mission se composait de M. Akitoby (chef de mission), de M^{me} Dieterich et de MM. Oshima and Nxumalo (tous du Département AFR), de M. Youm (MCM) et de M. Kpodar (représentant résident à Yaoundé). MM. Bah (Bureau de l'Administrateur) et Koyasse (Banque mondiale) se sont joints aux entretiens.

Les membres de la CEMAC sont : le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République Centrafricaine (RCA), la République du Congo et le Tchad. Leur monnaie commune est le franc CFA, qui est rattaché à l'euro au taux de 655,957 FCAF pour un €.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CONTEXTE ÉCONOMIQUE	6
A. Évolution récente de l'économie	6
B. Perspectives et risques	7
ASSURER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA VIABILITÉ EXTÉRIEURE	15
A. Politique monétaire et gestion de la liquidité	15
B. Coordination des politiques budgétaires	17
C. Viabilité extérieure	18
ASSURER LA STABILITÉ FINANCIÈRE ET LE DÉVELOPPEMENT	22
RENFORCER LA CROISSANCE ET LA COMPETITIVITÉ	27
RENFORCER LES INSTITUTIONS COMMUNES	30
AUTRES QUESTIONS	34
A. Renforcement des capacités	34
B. Qualité des données	34
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	35

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–13	38
2. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2010	39
3. Comptabilité nationale, 2007–13	40
4. Taux de change nominal et effectif réel, 2006–11	41
5. Balance des paiements, 2007–13	42
6a. Soldes budgétaires, 2007–13	43
6b. Soldes budgétaires hors pétrole, 2007–13	44
7. Respect des critères de convergence, 2007–13	45
8. Situation monétaire, 2007–11	46
9. Situation résumée de la banque centrale, 2007–11	47
10. Situation résumée des banques commerciales, 2007–11	48
11. Résumé des projections à moyen terme, 2011–16	49
12. Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2007–12	50
13. Violation des principaux ratios prudentiels, 2009–11	51
14. Notation des banques, décembre 2011	52
15. Quality of Loan Portfolio, 2010–11	52
16. Résumé des résultats des tests de résistance	53

FIGURES

1. Composition du PIB, 2011	5
2. Évolution économique récente, 2008–11	9
3. Évolution monétaire, 2007–11	10
4. Évolution budgétaire, 2000–11	11
5. Perspectives à moyen terme, 2011–16	12
6. Taux de change effectif réel	19
7. Profondeur financière, 2004–10	25
8. Commerce intrarégional Principales régions	28

BOXES

1. Comment la région CEMAC pourrait pâtir d'un environnement mondial plus fragile	13
2. Évaluation de la stabilité extérieure	21
3. Banques de la CEMAC : conclusions des tests de résistance	24

APPENDIXES

I. cadre de surveillance multilatérale	54
II. Evaluation de l'adéquation des réserves de la CEMAC	55
III. État d'avancement de la réforme du secteur	61
IV. Matrice d'évaluation des risques	65
V. Note d'information au public	73

INTRODUCTION

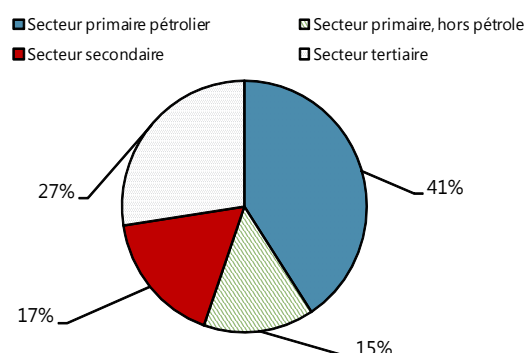
1. Grâce, entre autres, à d'importantes rentrées pétrolières, les résultats macroéconomiques ont été bons en 2011.

Les recettes pétrolières ont permis aux pays membres producteurs de financer aisément d'ambitieux programmes d'investissement tout en continuant de renforcer les réserves internationales.

2. Malgré sa richesse pétrolière considérable, la CEMAC affronte de graves problèmes de développement.

Cinq des six pays qui la composent sont producteurs de pétrole ; le pétrole représente 41 % du PIB régional (graphique 1) et 86 % des exportations de biens. Les excédents de nature pétrolière ont posé des difficultés du point de vue de la stratégie macroéconomique. Recyclées sous forme de dépenses publiques, les recettes pétrolières sont le principal moteur de l'activité. L'instabilité des cours du pétrole, conjuguée à une politique budgétaire procyclique, a provoqué une alternance de phases de forte expansion et de récession, qu'ont exacerbée des salaires élevés dans un régime de change fixe. La dépense financée par la richesse pétrolière n'a pas rendu la croissance plus solidaire. La République Centrafricaine (RCA), le seul pays membre dépourvu de pétrole, se débat toujours avec les problèmes que rencontre un État fragile sortant d'un conflit. Sur fond de grandes inégalités, ainsi que d'une pauvreté et un chômage généralisés, il est peu probable que la région atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 (tableau 2).

Graphique 1. CEMAC - Composition du PIB, 2011



Source : base de données du Département Afrique du FMI.

3. L'application des conseils que donne traditionnellement le FMI est lente.

Les politiques budgétaires nationales ne sont pas bien coordonnées, en partie parce que les critères de convergence actuels ne conviennent pas à une région dominée par des producteurs de pétrole (Appendice I). En ce qui concerne la politique monétaire, les recommandations classiques sur la façon d'améliorer les instruments ne sont toujours pas suivies. Toutefois, les trésoreries des États sont largement centralisées à la banque centrale régionale, les avances statutaires sont progressivement éliminées et un marché régional des titres d'État est actuellement opérationnel. Pour ce qui est du secteur financier, les recommandations clefs du rapport du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) de 2006 (Appendice III) ne sont pas suivies. Notamment, les principaux règlements prudentiels ne sont toujours pas alignés sur les pratiques internationales optimales et sont médiocrement appliqués. Les graves problèmes d'effectifs de la COBAC,

autorité de contrôle régional, continuent de saper la crédibilité de la supervision, ce qui présente des risques élevés pour la réputation du secteur financier. La nouvelle réglementation sur la gestion des crises bancaires n'a toujours pas été adoptée et l'on ne s'est guère attaqué aux difficultés des banques fragiles, dont un groupe bancaire régional systématiquement important. En ce qui concerne la réforme des échanges, davantage doit être fait pour éliminer les obstacles au commerce intérieur et extérieur. Pour ce qui est du dossier des sauvegardes et de la gouvernance, la mise en œuvre du plan d'action de la BEAC a avancé, mais des risques continuent de peser sur ses fonctions essentielles et, à un stade plus élevé, sur sa gouvernance et ses organes de surveillance.

4. **La CEMAC tirerait parti d'une amélioration de l'intégration régionale.** La crise actuelle de la zone euro fait ressortir les problèmes que soulèvent dans une union monétaire la perte de compétitivité, l'absence de coordination budgétaire et une intégration économique et financière peu structurée. Pour préserver l'union monétaire de la CEMAC et profiter davantage de l'intégration régionale, les autorités doivent veiller à ce que des progrès soient accomplis dans 3 domaines¹ :

- i) assurer la stabilité économique et la viabilité extérieure, ii) assurer également la stabilité financière et le développement et iii) renforcer la croissance et la compétitivité. À cet effet, il est urgent de continuer d'améliorer les institutions communes de la CEMAC.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

A. Évolution récente de l'économie

5. **En 2011, l'activité a été pénalisée par un recul de la production de pétrole (tableaux 1 et 3 et graphique 2).** La croissance du PIB réel a légèrement diminué pour s'établir à 4,5 %, du fait d'une baisse de la croissance de la production de pétrole en République du Congo et au Gabon. La croissance du PIB réel hors pétrole a été légèrement inférieure à la moyenne des exportateurs de pétrole d'Afrique subsaharienne (AfSS) tout en dépassant cependant celle de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).

6. **Si l'inflation régionale s'est accélérée, le taux de change effectif réel (TCER) a été stable (tableau 4).** À cause de l'augmentation des cours des produits alimentaires et énergétiques, la hausse

annuelle moyenne des prix à la consommation a été sensible, passant de 2,4 % 2010 à 3,1 % 2011, soit un taux légèrement supérieur au critère de convergence régional de 3 %, mais proche de celui de l'UEMOA. Le TCER régional a été stable, l'appréciation observée en République du Congo et en Guinée équatoriale ayant dépassé la dépréciation enregistrée dans les autres pays de la CEMAC. Le TCER demeure en-deçà du niveau antérieur à la dévaluation.¹

¹ Voir le document de référence de B. Akitoby et S. Coorey « CEMAC: Macroeconomic Challenges » dans : Oil Wealth in Central Africa: Policies for Inclusive Growth publié sous leur direction (à paraître) (Washington : Fonds monétaire international).

7. **La politique monétaire a été accommodante (graphique 3).** Bien que l'inflation ait légèrement dépassé le critère de convergence (3 %) et que la liquidité ait été largement excédentaire, la BEAC n'a pas modifié son taux directeur. Durant 2011, l'écart entre les taux directeurs de la BEAC et de la Banque centrale européenne (ECB) a été de l'ordre de 200 points de base. En ce qui concerne les agrégats monétaires en 2011, les dépôts des États ont augmenté sous l'effet des rentrées pétrolières. Cependant, la croissance de la monnaie au sens large et du crédit au secteur privé a dépassé 10 % du fait des dépôts des banques commerciales (tableaux 8, 9 et 10). La liquidité excédentaire des banques commerciales est également restée élevée.

8. **La politique budgétaire a été expansionniste (graphique 4).** Le déficit primaire hors pétrole de la région s'est creusé à cause des investissements publics. Selon les estimations, il est passé entre 2010 et 2011 d'environ 23,5 % à approximativement 26 % du PIB hors pétrole, la position budgétaire de la République du Congo et du Gabon s'étant fortement dégradée. La dette publique est restée faible (environ 18 % du PIB), l'accroissement des investissements ayant été principalement financé par des recettes pétrolières dont le niveau était soutenu.

9. **La position extérieure s'est renforcée (tableau 5 et graphique 2).** Par suite de la hausse des prix des produits de base, le déficit courant s'est contracté malgré la forte demande d'importations générée par les politiques budgétaires expansionnistes. En conséquence, les réserves internationales se sont renforcées pour atteindre en 2011 environ cinq mois d'importations totales ou près de 100 % de la masse monétaire au sens large.

10. **Les critères de convergence sont davantage respectés, mais les différences structurelles demeurent importantes (tableau 7).** Le nombre des violations des critères a encore diminué pour passer de six en 2010 à trois en 2011. Tous les pays ont observé le critère d'endettement public (70 % du PIB). À l'exception du Cameroun, les pays exportateurs de pétrole ont respecté tous les critères budgétaires, qui ne sont plus contraignants du fait des rentrées pétrolières. La Guinée équatoriale n'a pas respecté le critère d'inflation et la République Centrafricaine celui prévu pour le déficit budgétaire de base. Dans l'ensemble, les variables économiques continuent de diverger entre les pays, bien que six d'entre eux soient producteurs de pétrole.

B. Perspectives et risques

11. **Les perspectives économiques régionales sont en général positives (graphique 5).** Selon les projections, la croissance du PIB réel hors pétrole sera être modérée (environ 5,5 %) en 2012, tandis que le PIB réel global restera stable (4,5 % approximativement) sous l'effet, entre autres, d'un rebond de la production de pétrole.

D'après les prévisions, l'inflation en fin de période ralentira grâce essentiellement à une répercussion limitée de la hausse des cours des produits énergétiques (tableau 1). À moyen terme, la croissance du PIB réel hors pétrole sera en moyenne de l'ordre de 5 % en raison notamment des effets sur la croissance des projets d'infrastructures de ces dernières

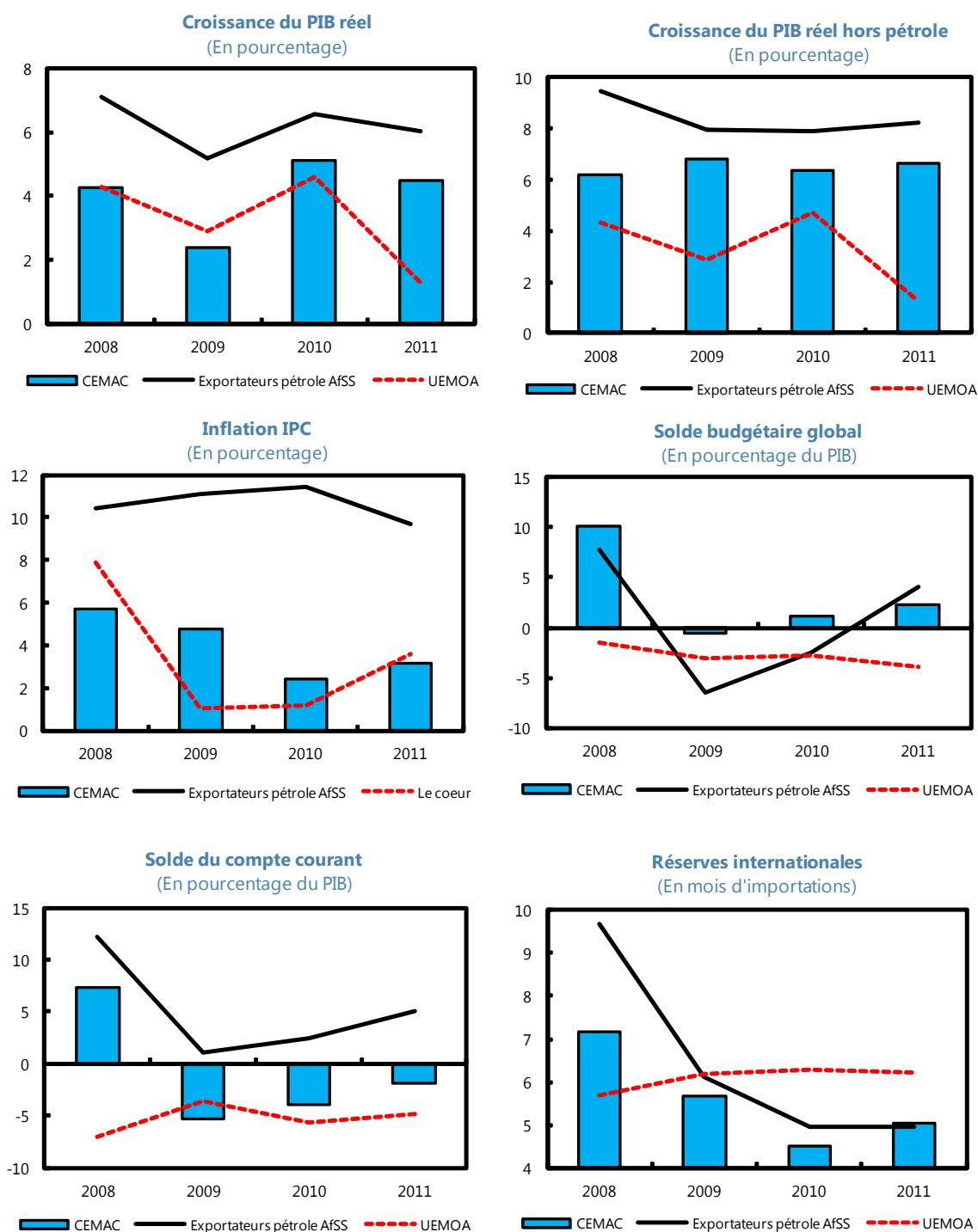
années. En même temps, la croissance du PIB global tombera, selon les projections, à environ 3, 5 % en moyenne à cause du recul de la croissance de la production de pétrole.

12. Le risque le plus grave est un environnement mondial plus fragile que prévu (Appendice IV). Un éventuel ralentissement mondial causé par la crise de la zone euro pourrait toucher la région par l'intermédiaire des secteurs financier et réel. S'agissant du secteur financier, les autorités et les services du FMI sont convenus que le risque d'une répercussion de cette crise sur le secteur financier de la CEMAC semble limité, la dépendance des banques intérieures à l'égard du financement extérieur étant relativement faible. Même les filiales de banques européennes (qui détiennent environ un quart des dépôts bancaires de la région) comptent essentiellement sur le financement intérieur et sont moins exposées au risque de crédit selon le test de résistance (encadré 3). En ce qui concerne les répercussions sur le secteur réel de la CEMAC, les autorités et les services du FMI sont convenus que le principal circuit de transmission serait une baisse des cours des produits de base, le pétrole surtout, qui ont représenté environ 90 % des exportations de biens et 50 % du PIB nominal en 2011. Dans l'encadré 1, les services du FMI ont évalué les conséquences pour la région du scénario

défavorable exposé dans les Perspectives de l'économie mondiale du printemps de 2012. Il ressort de leurs conclusions que les recettes d'exportation diminueraient de 8,7 % par rapport au scénario de référence. La croissance du PIB réel passerait de 4,6 % dans le scénario de référence à environ -0,7 dans le scénario défavorable sous l'effet d'une baisse du PIB hors pétrole imputable à un décrochage de la demande publique. Comme lors de la récession mondiale de 2009, les réserves de la région offrent une marge de sécurité confortable, à moins qu'une crise prolongée ne provoque une chute des cours du pétrole. L'inobservation des règles sur la mise en commun des réserves officielles à la BEAC fait peser un risque sur ce volant de sécurité. Les autorités se penchent actuellement sur cette question (voir les paragraphes 33 et 34 sur la viabilité extérieure).

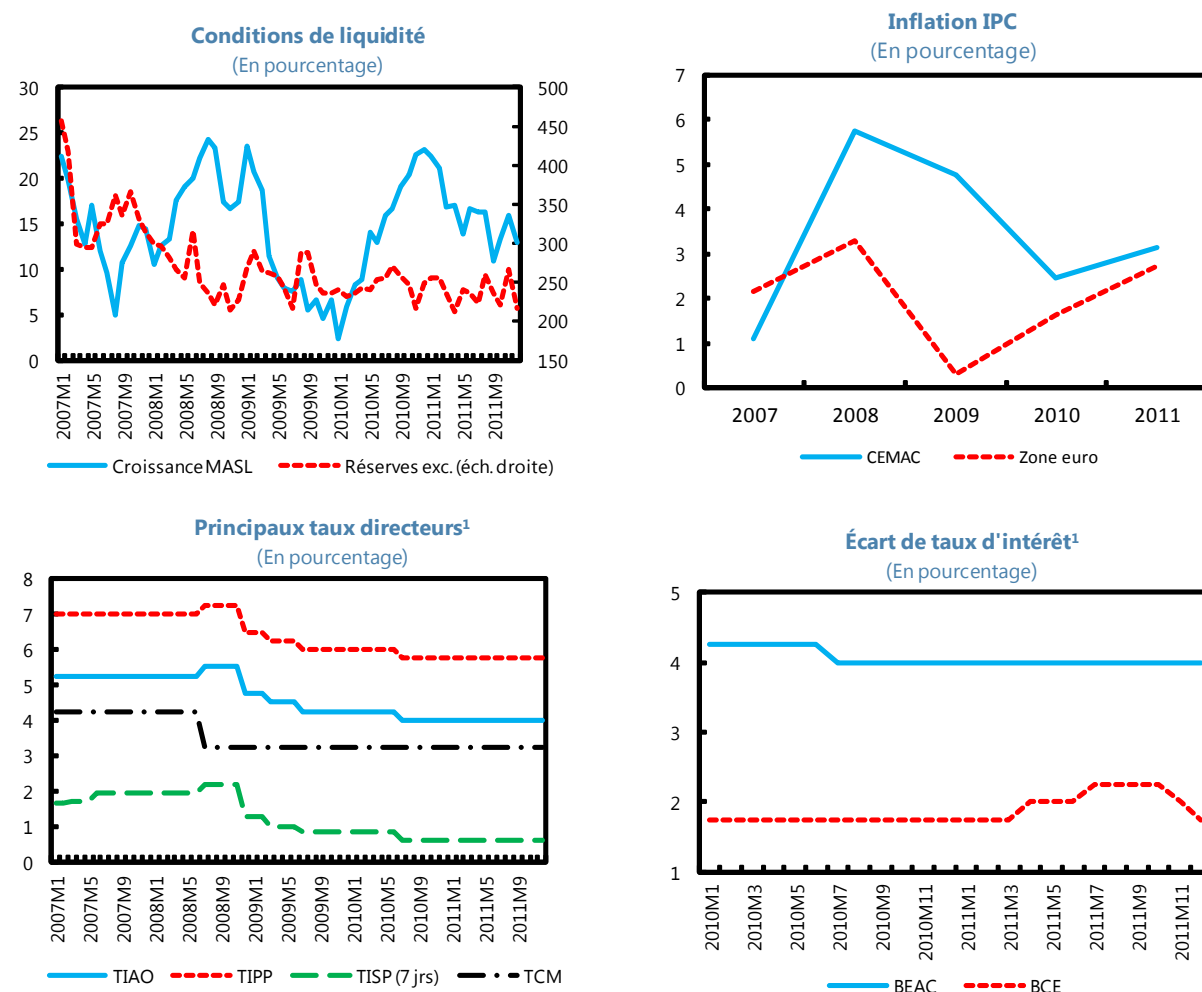
13. Les facteurs de vulnérabilité du secteur financier présentent un autre risque pour les perspectives. Une supervision médiocre et le nombre croissant de banques en difficulté menacent gravement la stabilité financière. Les services du FMI exhortent les autorités à prendre d'urgence des mesures décisives pour préserver la stabilité financière (voir la section « Assurer la stabilité financière et le développement »).

Graphique 2. Évolution économique récente, 2008–11



Source: IMF AFR database.

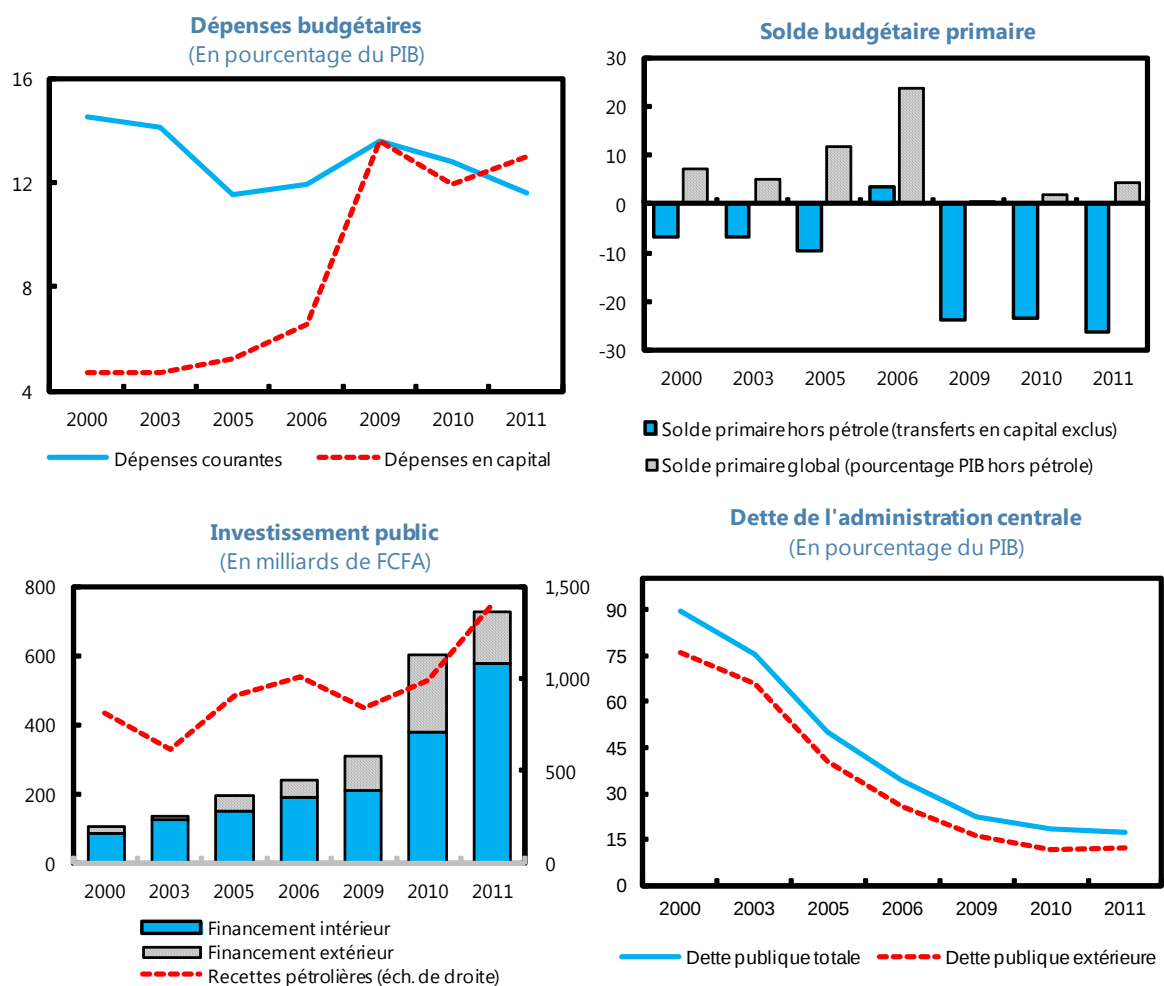
Graphique 3. CEMAC - Évolution monétaire, 2007-11



¹ TIAO= taux des appels d'offres, TIPP= taux des prises en pension, TPB= taux de pénalité aux banques, TISP= taux d'intérêt sur placement à 7 jours et TCM: taux créditeur minimum.

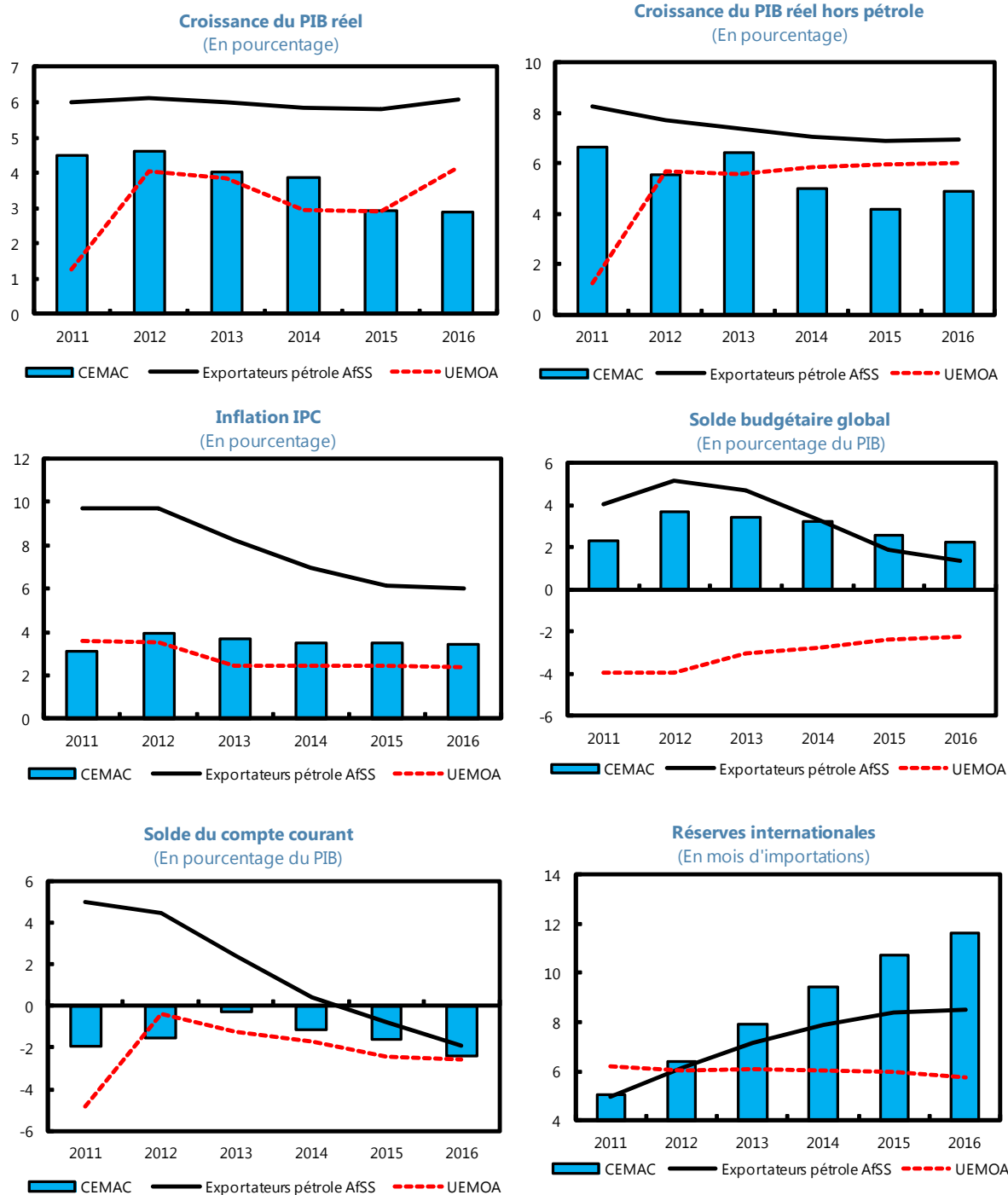
¹ BEAC= taux des appels d'offres-TIAO et BCE= taux de la facilité marginale.

Sources : Statistiques financières internationales (SFI), BEAC et BCE.

Graphique 4. - Évolution budgétaire, 2000–11

Sources : base des données du Département Afrique et estimation des services du FMI.

Graphique 5. Perspectives à moyen terme, 2011–16



Sources : base de données, Département Afrique et FMI.

Encadré 1. Comment la région CEMAC pourrait pâtir d'un environnement mondial plus fragile

La présente analyse évalue dans quelle mesure le scénario défavorable présenté dans l'édition de printemps des perspectives de 2012 affecte la région. Dans ce scénario, les cours du pétrole sont inférieurs de deux points de pourcentage à ceux du scénario de référence en 2012. Les conclusions montrent que, par rapport au scénario de référence, la croissance du PIB réel et les recettes d'exportation seraient inférieures d'environ 5 et 12 points de pourcentage, respectivement.

La transmission se fait essentiellement par les échanges, en raison de la dépendance de la région à l'égard des produits de base, le pétrole surtout. Les produits de base ayant représenté environ 90 % des exportations de biens et 50 % du PIB régional en 2011, les variations de leurs cours auraient des conséquences majeures pour les revenus et les comptes extérieurs de la CEMAC. Pendant la crise de 2008/09 par exemple, la baisse des cours de ces produits a fait baisser sensiblement les recettes d'exportation et le solde courant. Le solde budgétaire s'est également dégradé, la part des recettes pétrolières dans les recettes publiques étant élevée (près de 65 % ces cinq dernières années). Grâce à la marge de sécurité confortable offerte par les réserves et aux volants de sécurité budgétaire, la région a pu absorber ce choc.

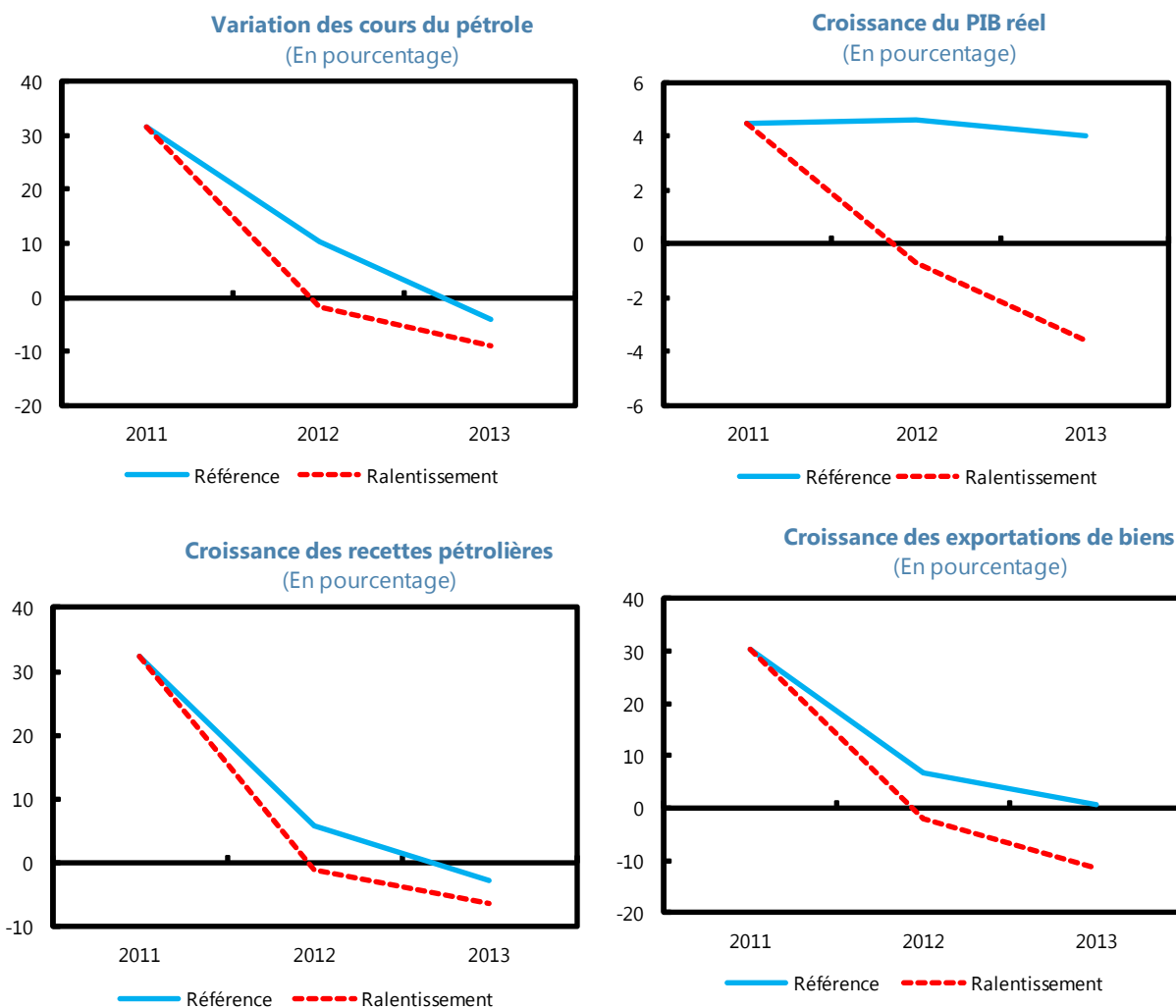
La transmission par les flux financiers, l'aide et les envois de fonds joue un rôle mineur. Les liens financiers internationaux de la région étant limités, les répercussions directes par l'intermédiaire des flux financiers sont marginales, comme l'a montré la crise de 2008. Toutefois, un ralentissement mondial, qui provoquerait une baisse des cours du pétrole, pourrait entraîner une dégradation du portefeuille de prêts (encadré 3). L'aide et les envois de fonds sont également des courroies de transmission marginales, car ils représentent moins de 1 % du PIB régional.

L'impact d'une récession mondiale sur la CEMAC est analysé à partir des réactions des macrovariables aux variations des cours du pétrole. À cause des graves lacunes des données, l'estimation des élasticités-prix spécifiques à la région a été difficile. En conséquence, l'analyse repose sur les moyennes historiques des élasticités-prix du pétrole. L'élasticité est de l'ordre de 0,4 pour le PIB réel, de 0,7 pour les recettes pétrolières et de 1,3 pour les exportations de biens. L'élasticité du PIB hors pétrole par rapport aux cours du pétrole est d'environ 0,5. La réaction des macrovariables aux variations des cours du pétrole est obtenue à partir d'une analyse d'équilibre partiel en utilisant les valeurs d'élasticité ci-dessus.

Les conclusions font ressortir un recul significatif du PIB réel par rapport au scénario de référence. En 2012, la croissance du PIB réel passe de 4,6 % dans le scénario de référence à -0,7 % dans le scénario défavorable. Les exportations de biens se contractent d'environ 2 % au lieu d'augmenter de 6,5 % comme prévu dans le scénario de référence. Dans le domaine budgétaire, les recettes pétrolières diminuent de 1 % en 2012, contre une croissance de 6 % dans le scénario de référence. Par hypothèse, les autorités ne prennent aucune mesure contracyclique. Le choc sur les réserves ramène le ratio réserves/importations de 6,4 mois dans le scénario de référence à 6,1 mois dans le scénario défavorable.

Encadré 1. (fin) Comment la région CEMAC pourrait pâtir d'un environnement mondial plus fragile

Résultats des simulations



Sources : base de données du Département Afrique, et estimations des services du FMI.

ASSURER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA VIABILITÉ EXTÉRIEURE

A. Politique monétaire et gestion de la liquidité

14. **Bien que le taux de change soit fixe, la BEAC jouit d'une certaine indépendance monétaire grâce au contrôle des capitaux².**

La BEAC formule un programme pour la monnaie centrale régionale, mais, en pratique, la politique monétaire a été essentiellement passive ces dernières années sous l'effet des rentrées pétrolières. Les instruments dont elle dispose sont les suivants : guichet de refinancement et de dépôt pour les banques, taux d'intérêt et réserves obligatoires. En outre, les avances de la BEAC aux États ont été supprimées et leur stock à la fin de décembre 2011 sera éliminé au cours d'une période de 10 ans.

15. **Les instruments de politique monétaire sont inefficaces.** En premier lieu, l'application par chaque pays de coefficients de réserves obligatoires à ses banques nuit à l'efficacité de cet instrument et compromet la politique monétaire commune de la BEAC pour la région. Deuxièmement, dans sa gestion de la liquidité, la BEAC ne tient pas compte des conditions régionales de liquidité, mais réagit à l'offre et la demande des banques. En conséquence, elle injecte et absorbe simultanément de la liquidité. Enfin, son barème des taux d'intérêt ne reflète pas les conditions de liquidité du système bancaire.

² Certains contrôles s'appliquent aux transactions extérieures à la zone FCFA. Par exemple, tout investissement financier à l'étranger dépassant 100 millions de FCFA doit être approuvé par le Ministère des finances.

16. **En pratique, des facteurs structurels continuent d'entraver la politique monétaire.**

En premier lieu, la région souffre d'une liquidité structurellement excédentaire à cause des importantes rentrées pétrolières. Deuxièmement, l'infrastructure et les marchés financiers régionaux sont sous-développés. Par exemple, un marché régional des titres d'État vient juste d'être lancé ; par ailleurs, la quasi-inexistence d'un marché interbancaire limite l'efficacité du mécanisme de transmission monétaire en empêchant l'établissement d'un taux de référence et en entravant le contrôle des injections de liquidité par la BEAC. Les facteurs freinant le développement du marché interbancaire sont notamment l'absence d'un marché régional des titres fonctionnant bien et de cadre juridique pour les transactions interbancaires garanties et les accords de pension. Enfin, la capacité de la BEAC à effectuer des études pour étayer les décisions en matière de politique monétaire est limitée par les pénuries d'effectifs dans les directions responsables de l'analyse monétaire. Le Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI (MCM) a donné des conseils sur la mise au point d'instruments de garantie pour les opérations de la BEAC et les marchés interbancaires et des titres d'État régionaux.

Conseils des services du FMI

17. **Les services du FMI ont noté que le réaménagement de la politique monétaire progressait lentement, aussi ont-ils exhorté la banque centrale à donner la priorité à cette réforme.** Notamment, les autorités

devraient, dans l'esprit des conseils donnés par le Département MCM :

- Renforcer l'efficacité des instruments de politique monétaire, y compris en unifiant les guichets d'approvisionnement en liquidités de la BEAC, en rationalisant ses interventions, en harmonisant les coefficients de réserves obligatoires et en soutenant le développement d'un marché interbancaire actif.
- Améliorer la coordination entre les politiques budgétaires et monétaires en mettant en place un système de suivi des positions d'endettement et de trésorerie des États membres.
- Renforcer l'analyse monétaire, notamment en veillant à ce que les déterminants des facteurs autonomes et les mécanismes de transmission monétaire soient mieux compris. Augmenter les effectifs responsables de cette analyse.

Opinion des autorités

18. **Les autorités ont noté qu'une réforme complète était en cours.** Les recommandations classiques faites dans le cadre de l'assistance technique (AT) n'ont pas été appliquées faute de capital humain. Ce problème étant maintenant pris en main, le comité de politique monétaire vient d'approuver les propositions de réforme, qui se fondent sur les recommandations du PESF de 2006 et sur l'assistance technique du FMI. La réforme porte sur trois cadres (institutionnel, analytique et opérationnel), l'objectif étant de passer à des instruments fondés sur le marché dans le contexte d'un marché interbancaire pleinement développé.

19. **Les coefficients de réserves obligatoires seront harmonisés à mesure que le projet de réforme de la politique monétaire prendra vraiment forme.** Etant donné les différences entre les pays dans le domaine de la liquidité et le fait que les marchés financiers régionaux sont toujours fragmentés, les coefficients de réserves nationaux devraient être considérés comme une solution transitoire à ne retenir que faute de mieux.

20. **Le marché régional des titres d'État récemment créé pourrait aider à réduire la liquidité excédentaire.** Le cadre opérationnel sera renforcé par un accord régional de pension, ce qui permettra de garantir les opérations entre les banques.

21. **Les politiques budgétaires et monétaires seront mieux coordonnées.** Les pays commençant à utiliser le marché régional des titres d'État, la BEAC disposera de meilleures données sur leur position budgétaire en vue d'améliorer la coordination entre les politiques budgétaires et monétaires.

22. **En outre, elle encouragera les États membres à créer des comités de gestion de la trésorerie et des comités de la dette publique, avec la participation effective des directions nationales de la BEAC.**

B. Coordination des politiques budgétaires

23. **Il convient de renforcer le cadre de surveillance régionale de façon à ce que les politiques budgétaires soutiennent la parité fixe.**

La Commission de la CEMAC exerce une surveillance régionale dont l'objectif est de prévenir les déficits budgétaires excessifs. Le cadre s'appuie sur quatre critères obligatoires de convergence, complétés par un sous-critère non contraignant (Appendice I). À l'heure actuelle, les critères de convergence relatifs aux soldes budgétaires et à la dette publique ne sont pas contraignants, du fait des importantes recettes pétrolières. En outre, le plafond de la dette (70 % du PIB) est trop élevé compte tenu des niveaux actuels d'endettement. Pour s'attaquer au problème de la viabilité budgétaire, la CEMAC suit le solde de base hors pétrole, sans fixer de critères de convergence pour cette variable. Dans l'ensemble, la coexistence d'un critère de déficit rigoureux et d'un critère d'endettement laxiste sape la crédibilité sans aborder la question de la viabilité des politiques budgétaires nationales.

24. **À la fin de 2011, la CEMAC a adopté six directives visant à mieux coordonner et harmoniser les politiques budgétaires.**

Ces directives sur la gestion des finances publiques (GFP) portent sur le droit budgétaire et le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), la comptabilité publique, la gestion de la masse salariale, l'application du *Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) de 2001* et les métadonnées concernant le système budgétaire, ainsi que sur la transparence et la bonne gouvernance dans le cadre de la GFP. Elles doivent être transposées dans les systèmes juridiques nationaux dans un délai de

deux ans. Cependant, on s'attend à ce qu'elles soient appliquées intégralement sur une période de 10 ans, compte tenu des capacités des pays. Le processus de réforme bénéficie d'une assistance technique du Département des finances publiques (FAD) du FMI, qui a aussi prêté son concours à la Commission pour mettre au point les directives (voir annexe d'information), ainsi que d'autres partenaires du développement.

Conseils des services du FMI

25. **Il convient de réformer le cadre de la surveillance régionale.**

Notamment, des règles budgétaires contraignantes insérées dans un CBMT sont indispensables pour assurer la viabilité budgétaire. Puisqu'il n'existe aucune solution unique pour les règles budgétaires, plusieurs options pourraient être envisagées : imposer des plafonds obligatoires sur le déficit primaire hors pétrole, établir une règle fondée sur les cours du pétrole, plafonner la progression des dépenses par pays et prévoir un plafond contraignant pour l'endettement. La CEMAC pourrait adopter une règle budgétaire au niveau régional, tout en fixant des objectifs chiffrés nationaux qui refléteraient l'épuisement des ressources pétrolières et les profils d'investissement, ainsi que les besoins de la RCA (le seul pays de la région ne disposant pas de ressources pétrolières)³.

³ Au niveau des États membres, une analyse de la valeur exposée au risque pourrait compléter une règle fondée sur les cours du pétrole en définissant l'équilibre optimum des marges de stabilisation.

26. Il est essentiel de suivre l'application des directives de la CEMAC sur la GFP.

Premièrement, la transposition de ces directives dans les cadres juridiques nationaux devrait être une priorité. Ensuite, une application efficace devrait être prévue selon un calendrier clair et contraignant.

Opinion des autorités

27. Les autorités sont convenues qu'il est nécessaire de réformer le cadre de la surveillance régionale. Elles ont accueilli favorablement la proposition des services du FMI d'établir des règles budgétaires contraignantes. Elles ont reconnu la nécessité de tenir compte des différences structurelles entre les pays (par exemple, l'épuisement des ressources pétrolières et les profils d'investissement). Cependant, elles ont noté

que des objectifs chiffrés nationaux pourraient affaiblir la crédibilité des critères de convergence. Pour avancer dans la réforme de ces critères, elles ont proposé d'organiser en 2012, en étroite collaboration avec les services du FMI, un séminaire à l'intention des hauts fonctionnaires des pays membres et de la BEAC.

28. Les directives de la CEMAC devraient aider à renforcer la surveillance régionale.

Un plan d'action assorti d'un calendrier a été mis au point et la formation des fonctionnaires nationaux commencera au second semestre de 2012. Ce processus bénéficie du soutien de tous les Ministres des finances de la CEMAC, qui estiment que les directives sont un moyen efficace de mettre en œuvre la GFP de manière efficiente et transparente.

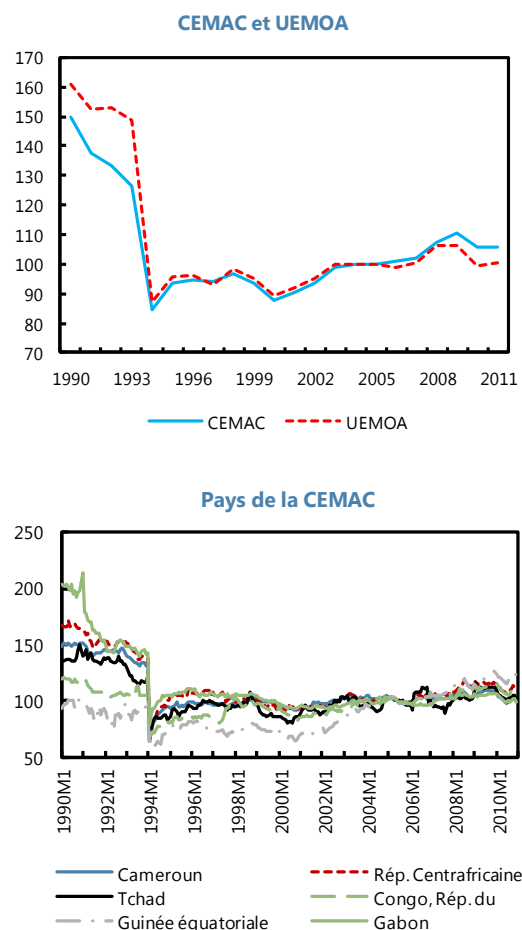
C. Viabilité extérieure

29. Le TCER est dans l'ensemble aligné sur les fondamentaux, mais d'autres indicateurs pourraient signaler une dégradation de la compétitivité. Pour l'ensemble de la CEMAC, la récente dépréciation de l'euro freine la tendance à l'appréciation du TCER depuis la dévaluation de 1994 (graphique 6). Cependant, la possibilité que le niveau élevé des rémunérations dans le secteur public se répercute sur le secteur privé est un sujet de préoccupation. Bien que les données sur les salaires soient peu nombreuses, une comparaison des salaires minimums entre pays montre que, dans un échantillon de 16 pays de l'AfSS, un certain nombre de pays de la CEMAC verse les salaires minimums les plus élevés⁴.

Les services du FMI ont évalué le TCER et la position extérieure, en utilisant deux méthodologies qui tiennent compte des particularités des pays producteurs de pétrole, surtout la nature temporaire des recettes pétrolières (encadré 2). Les deux approches donnent à penser que la position extérieure et le TCER se situent dans l'ensemble au niveau de l'équilibre dans le cadre des politiques appliquées actuellement. Cependant, les résultats médiocres des exportations non pétrolières font ressortir la nécessité d'éliminer les obstacles structurels à la compétitivité (voir la section « Renforcer la croissance et la compétitivité »).

⁴ Source : données extraites de documents de l'OIT, du PNUD et des gouvernements nationaux.

Graphique 6. Taux de change effectif réel (2005=100), 1990–2011



Source : Système des avis d'information (SAI)

30. **À court terme, des réserves suffisantes couvrent le régime de change fixe.** Les réserves officielles de la région (environ cinq mois d'importations totales ou près de 100 % de la monnaie au sens large) dépassent confortablement les repères classiques. Une analyse de l'adéquation des réserves sur la base des tensions observées sur le marché des changes constate que les réserves sont suffisantes pour résister à un choc de trois écarts-types sur les prix du pétrole pendant deux ans sans modification des politiques (Appendice II).

31. **Toutefois, l'inobservation par certains pays membres de la règle de la mise en commun des réserves officielles présente un risque à long terme.** Un groupe de travail et de la BEAC étudie actuellement comment mieux faire respecter l'obligation de mettre en commun les réserves. Les récentes inquiétudes sur les sauvegardes de la BEAC et le faible niveau des taux d'intérêt des dépôts des États à la BEAC, y compris ceux effectués au Fonds pour les générations futures, ont nui à l'observation de cette règle. Selon des informations préliminaires, les réserves détenues en dehors de la BEAC équivalent à environ 50 % des réserves de cet établissement. Le Gabon a récemment transformé son Fonds pour les générations futures en un Fonds d'investissement stratégique, ce qui soulève la question de la capacité des pays à investir de façon indépendante. Le gouvernement gabonais a assuré la direction de la BEAC que ses obligations découlant de la règle sur la mise en commun des réserves seront respectées.

Conseils des services du FMI

32. **Les autorités devraient renforcer la gestion de l'épargne pétrolière.** La BEAC pourrait investir l'excédent de ses avoirs extérieurs (montant qui dépasse le niveau souhaité de réserves monétaires) dans des portefeuilles d'investissement correspondant à l'horizon de placement, aux objectifs de rendement et au profil de risque retenus par les pays. Les pays pourraient alors avoir voix au chapitre sur la façon d'investir à long terme l'épargne pétrolière.

33. **Les pays membres devraient se conformer totalement à l'obligation de mettre en commun les réserves.** Notamment, le Conseil des Ministres des finances et le

Conseil de la BEAC devraient être tenus régulièrement au courant des progrès accomplis par le groupe de travail qui s'emploie à renforcer l'exécution de cette obligation.

Opinion des autorités

34. **Les autorités ont partagé l'évaluation de la viabilité extérieure faite par les services du FMI.** Dans sa propre analyse, la BEAC a également conclu que les réserves sont suffisantes pour soutenir le régime de change fixe et que la position extérieure de la CEMAC et le TCER sont dans l'ensemble compatibles avec la stabilité extérieure. Une réforme menée à bien de la gestion de l'épargne pétrolière devrait normalement permettre de faire face au risque à long terme d'inobservation de la règle sur la mise en commun des réserves.

35. **La réforme de la gestion de l'épargne pétrolière est prioritaire.** La BEAC

élabore actuellement les outils d'analyse qui aideront à établir une distinction entre les réserves monétaires et les fonds susceptibles d'être placés dans des instruments à long terme. Les Fonds pour les générations futures feront également l'objet de réformes de façon à ce que leur rémunération soit étroitement liée au rendement des investissements, ce qui encouragera les pays membres à mettre en commun leurs réserves. En ce qui concerne l'établissement de fonds souverains nationaux, la BEAC craint qu'ils ne sapent les fondements de l'union monétaire (qui reposent sur la mise en commun des réserves). Néanmoins, la BEAC prévoit de demander l'avis des États membres sur toute réforme de la gestion de l'épargne pétrolière, y compris la mise en place de fonds souverains compatibles << avec l'obligation de mettre en commun les réserves. À cet effet, un séminaire de travail de haut niveau sera organisé à la fin de 2012 en étroite collaboration avec les services du FMI.

Encadré 2. CEMAC : Évaluation de la stabilité extérieure

Pour évaluer la viabilité extérieure de la CEMAC, les services du FMI ont utilisé deux méthodologies qui prennent en compte les caractéristiques des pays producteurs de pétrole, et surtout la nature temporaire des recettes pétrolières. Les deux approches semblent indiquer que la surévaluation estimée (de l'ordre de 10 %) s'inscrit dans la marge d'erreur. En conséquence, la position extérieure et le TCER sont globalement conformes à une situation d'équilibre au vu des politiques actuelles. Mais, les résultats médiocres des exportations non pétrolières soulignent la nécessité d'éliminer les obstacles structurels à la compétitivité.

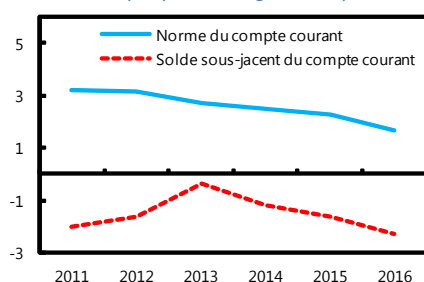
Évaluation fondée sur un modèle¹

Le modèle de Bems et Carvalho (2009) applique une méthodologie fondée sur le bilan et lisse la consommation intertemporelle tirée de la richesse pétrolière. Avec cette méthodologie, les services du FMI ont calculé une norme de solde courant pour les pays producteurs de pétrole de la CEMAC.

L'évaluation du taux de change compare cette norme au solde courant sous-jacent de 2016 qui tient compte du niveau temporairement élevé des investissements publics². Cela correspond à un critère très exigeant, car la norme suppose un lissage de l'investissement entre générations.

En comparant cette norme au déficit courant sous-jacent (à moyen terme), on obtient une surévaluation d'environ 11 %. L'approche de la viabilité extérieure du Groupe consultatif sur les taux de change (GCQTC), fondée sur une stabilisation des avoirs extérieurs nets (AEN) à leur niveau de 2011 sans correction temporaire des recettes pétrolières, fait aussi ressortir une surévaluation de la même ampleur.

Solde du compte courant, 2011–16
(En pourcentage du PIB)



Sources : Département Afrique; estimations des services du FMI.

CEMAC - Analyse de la viabilité extérieure, 2016

	Annuité réelle constante Bems/Carvalho	Viabilité extérieure
Norme du compte courant	1.7	1.5
Compte courant sous-jacent	-2.4	-2.4
Élasticité du compte courant ¹	0.37	0.37
Surévaluation	11.0	10.5

Source : estimations des services du FMI.

¹ Les élasticités sont basées sur les exportations et importations.

Adéquation des réserves

Les réserves internationales brutes représentant environ cinq mois d'importations totales ou 100 % de la masse monétaire au sens large, le régime de change fixe est suffisamment couvert à court terme. D'après une analyse de l'adéquation des réserves de la CEMAC, une telle couverture devrait permettre à la région de résister à un choc de trois écarts-types sur sa balance commerciale (appendice II). Avec les politiques budgétaires actuelles, les réserves internationales brutes devraient, selon les projections, se stabiliser à environ quatre mois d'importations d'ici à 2015.

¹ L'approche du taux de change d'équilibre n'a pas été utilisée dans la présente analyse, car elle est rétrospective et ne tient pas compte de la nature temporaire des recettes pétrolières.

² Selon les projections, la formation brute moyenne de capital public devrait passer de 8 % environ du PIB entre 2006 et 2008 à 10, 5 % en 2016. Les estimations relatives au solde courant sous-jacent suppose une formation brute de à long terme de capital public de 9 % du PIB.

Encadré 2 (fin). CEMAC : Évaluation de la stabilité extérieure

Le risque d'un non-respect généralisé de l'exigence de mise en commun des réserves pèse sur les perspectives à long terme. Les faibles taux d'intérêt sur les dépôts des États en FCFA à la BEAC dissuadent la mise en commun des réserves. En outre, les récentes inquiétudes au sujet des sauvegardes de la BEAC ont entamé la confiance des États membres à l'égard de cet établissement, d'où une moindre incitation à mettre en commun les réserves.

Exportations non pétrolières : résultats et compétitivité

Les résultats à l'exportation de la CEMAC semblent indiquer qu'il est possible d'améliorer la compétitivité des secteurs autres que celui des produits de base. Les exportations non pétrolières de la région ont stagné à environ 0,05 % des exportations mondiales. Par ailleurs, entre 2000 et 2008, la croissance des exportations hors produits de base a été moins forte que dans l'AfSS (4,5 %, contre 14,2 %).

CEMAC - Exportations de biens, 1995-2011
(En pourcentage du total des exportations mondiales)

	1995	2005	2011
Exportations totales de biens	0.12	0.23	0.26
Pétroliers	1.22	1.65	1.53
Non-pétroliers	0.05	0.04	0.04

Sources : FMI, PEM 2012; estimations des services du FMI.

Les facteurs structurels sont un obstacle à la compétitivité. Selon une vaste série d'indicateurs mesurant le climat des affaires (Doing Business et évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale ; indice de la compétitivité du Forum économique mondial), la CEMAC se classe dans le dernier quartile. Les domaines plus précis d'amélioration sont notamment l'accès limité au financement et le niveau insuffisant des infrastructures.

ASSURER LA STABILITE FINANCIERE ET LE DÉVELOPPEMENT

36. **La santé du secteur financier est un sujet de préoccupation.** Dans l'ensemble, les ratios prudentiels régionaux ne sont guère respectés et les inspections régulières sur place constatent que l'observation des règles prudentielles est encore plus médiocre que ne l'indiquent les informations données. Un groupe bancaire régional systématiquement important et la fragilité des banques d'État au Cameroun et au Gabon sont également des sujets de préoccupation. Selon des données préliminaires pour 2011, les violations des ratios prudentiels les plus importants sont nombreuses (tableau 13), encore que les principaux règlements prudentiels semblent

laxistes. Les tests de résistance des services du FMI donnent à penser que le système bancaire est en général vulnérable à de nombreux risques, celui de crédit en particulier (encadré 3). En outre, une récente enquête sur les établissements de microfinance montre qu'ils passent pour être insolubles à hauteur de 80 %. En même temps, les problèmes d'effectifs de la COBAC réduisent les moyens dont elle dispose pour s'attaquer à ces difficultés (voir paragraphe 65).

37. **La restructuration des banques en difficulté prend du temps.** Notamment, celle d'un groupe bancaire régional

systémiquement important « Commercial Bank Group » est plus longue que prévu, car la Cour de la CEMAC a suspendu la décision de la COBAC de révoquer l'agrément du CBG au Cameroun en attendant l'adoption, qui n'a que trop tardé, d'un plan de restructuration. Dans l'intervalle, les plans de restructuration des banques du CBG au Tchad et en RCA, axés principalement sur une recapitalisation avec des fonds publics et la recherche d'investisseurs stratégiques, suivent leur cours. L'incapacité de longue date de s'attaquer aux problèmes du CBG souligne la nécessité de renforcer le cadre de prévention, de gestion et de résolution des crises.

38. Les travaux sur le cadre de résolution des crises prennent plus de temps que prévu. Les autorités de la CEMAC ont préparé une nouvelle réglementation régionale portant sur un régime spécial de résolution (RSR). Ce texte devrait normalement i) permettre aux autorités d'intervenir rapidement pour résoudre les crises bancaires, ii) définir clairement les attributions des organes régionaux et nationaux et l'étendue du contrôle judiciaire et iii) empêcher les actionnaires d'une banque insolvable de participer à sa restructuration. Le nouveau RSR, qui attend depuis des mois d'être adopté définitivement, est un pas dans la bonne direction, mais davantage doit être fait pour : i) renforcer encore les pouvoirs dont dispose l'autorité de contrôle pour prendre des

mesures rapides, ii) permettre des règlements extrajudiciaires et iii) unifier le processus de liquidation. Pour compléter ce cadre, la COBAC a mis en place en 2009 un système de garantie des dépôts, financé à partir des droits versés par les établissements financiers (Appendice III).

39. Les niveaux d'accès aux services financiers dans la région de la CEMAC sont parmi les plus bas en AfSS (graphique 7). Le taux de pénétration, défini comme le ratio titulaires de comptes de dépôts/population adulte (6 % environ), et le crédit au secteur privé sont nettement en deçà de la moyenne de l'AfSS. Les facteurs structurels qui expliquent ces niveaux d'accès sont notamment : i) des coûts d'exploitation élevés à cause de la faible densité démographique, ii) une mauvaise protection des investisseurs, iii) des cadres institutionnel et juridique médiocres et (iv) des marchés et des systèmes de paiement sous-développés.

40. Jusqu'à présent, les établissements de microfinance ont joué un rôle limité dans l'élargissement de l'accès aux services financiers. Ils ne représentent que 8 % des dépôts du système bancaire et 7 % du crédit. Environ 65 % de ces établissements se trouvent au Cameroun, suivi par le Tchad (23 %). Étant donné le rôle limité de ces établissements, la plupart des petites et moyennes entreprises (PME) éprouvent des difficultés à obtenir du crédit.

Encadré 3. Banques de la CEMAC : conclusions des tests de résistance

La santé du secteur financier est un sujet de préoccupation (tableau 13). Tout en restant au-dessus du seuil réglementaire de 8 %, le ratio de solvabilité des banques de la CEMAC a diminué de 2,5 points de pourcentage en 2011. La rentabilité a fortement baissé cette année-là, celle des fonds propres perdant 3 points pour s'établir à 5,3 %, malgré les efforts déployés par les banques pour contenir les dépenses de personnel et les coûts autres que les intérêts. Un tiers des banques ont besoin de capitaux supplémentaires pour respecter toutes les obligations prudentielles fondées sur les fonds propres. Les inobservations de plus en plus nombreuses des règles prudentielles en matière de liquidité, notamment au Gabon, et du plafond sur l'engagement auprès d'un seul et même client sont également des sujets de préoccupation, de même que l'important volume des créances douteuses des banques d'État.

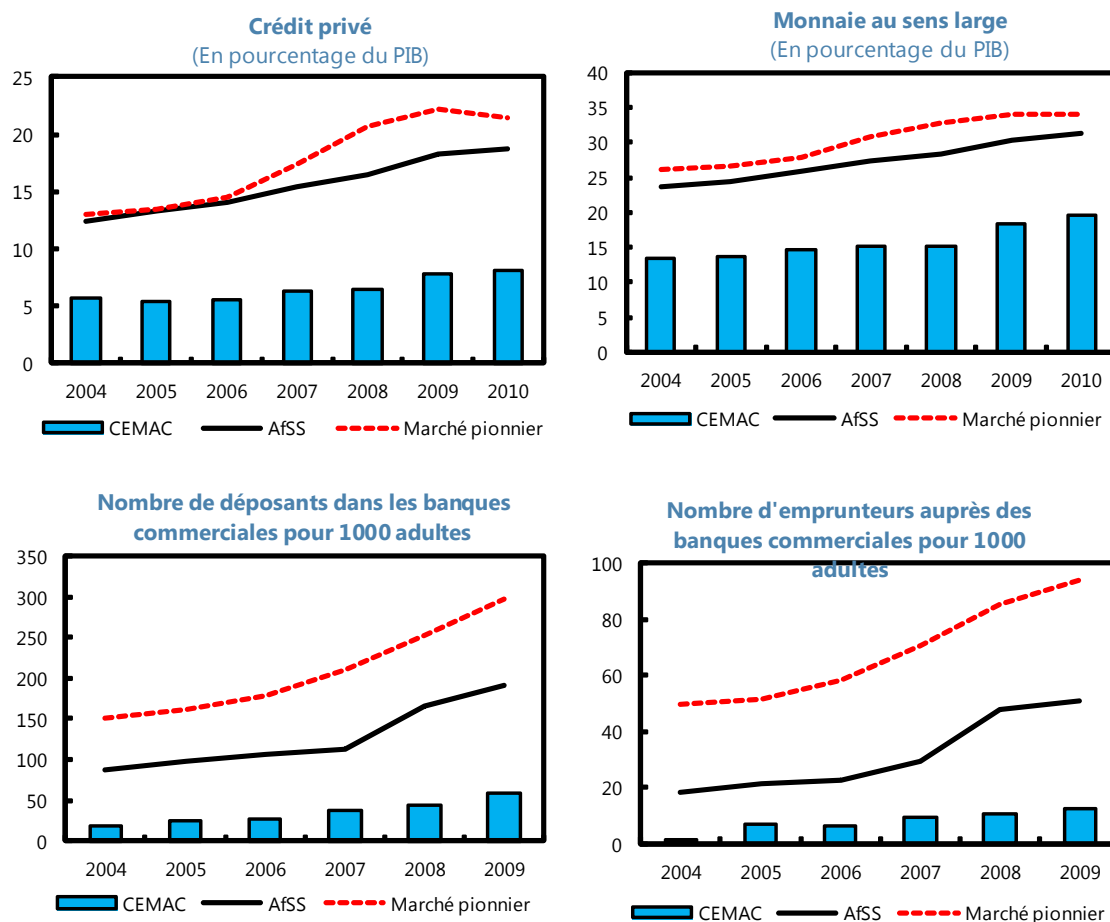
Des tests de résistance ont été effectués pour mettre en évidence les vulnérabilités du secteur bancaire (voir tableau infra). Leurs résultats ont été analysés au niveau national et régional, sur la base de données non vérifiées sur les différentes banques communiquées par la COBAC. Les banques en cours de restructuration n'ont pas été assujetties à ces tests. Trois sous-groupes de banques ont été établis : i) les banques étrangères, dont la majorité des actionnaires se situe en dehors de la région de la CEMAC (76 % des actifs), ii) les banques privées intérieures (16 % des actifs) et iii) les banques d'État (8 % des actifs). La mission a fait des simulations extrêmes, avec toutefois des chocs plausibles compte tenu de la structure économique de la CEMAC et d'autres régions. Les types de chocs et leur ampleur ont été examinés de façon approfondie avec la COBAC, à qui ont également été communiquées toutes les informations concernant la méthodologie, les résultats et les tableaux pertinents afin de faciliter une reproduction des tests.

Il semble ressortir des résultats des tests que le système bancaire de la CEMAC est en général vulnérable à de nombreux risques, en particulier celui de crédit (tableau 16). Les tests ont permis de constater que la concentration des crédits sur de gros emprunteurs et le secteur public est la principale source de risques. Neuf chocs ont fait l'objet de tests pour trois grandes catégories de risques de crédit. En vertu du scénario le plus préjudiciable, les coûts de la recapitalisation nécessaire pour respecter les exigences minimums en matière de fonds propres resteraient limités (à près de 1,4 % du PIB en RCA et à 1,3 % du PIB au Cameroun). Cela s'explique dans une large mesure par la petite taille du secteur bancaire et, de façon plus générale, la faible intermédiation financière au sein de la CEMAC. La vulnérabilité du système bancaire au risque de crédit confirme la nécessité d'en renforcer la supervision, y compris un suivi régulier.

Test de résistance : risque de crédit		
	Chocs	Provisionnement
Concentration et risques sectoriels	Défaillance de la plus grande exposition	100%
	Défaillance des deux plus grandes expositions	100%
	Secteur du commerce	100%
	Secteur du transport et de la communication	100%
	Secteur de l'agriculture et des forêts	100%
	Secteur manufacturier	100%
Risque de crédit global	Déclassement des prêts improductifs d'une catégorie	100%
	Hausse de 50% du total des prêts improductifs	Taux moyen actuel
Risque pour les finances publiques	Défaillance sur le crédit bancaire à l'État et aux entreprises publiq	100%

Source: Services du FMI.

Les risques de liquidité varient selon les pays. Des chocs ont été appliqués sur la liquidité en simulant une ruée vers les guichets pendant cinq jours ouvrables consécutifs, les banques n'ayant aucun recours à des fonds d'urgence (provenant d'autres banques ou de la banque centrale). Les résultats indiquent que certains systèmes bancaires nationaux sont plus liquides que d'autres et résisteraient à une vague de retraits, alors que d'autres seraient comparativement plus vulnérables.

Graphique 7. Profondeur financière , 2004–10

Sources : SFI et enquête du FMI sur l'accès aux services financiers.

Note : exemples de marchés pionniers : Botswana, Ghana, Kenya, Mozambique, Tanzanie et Zambie.

Conseils des services du FMI*Sur la stabilité financière :*

41. **Étant donné les risques croissants du système financier de la CEMAC et les ressources limitées dont peuvent disposer les institutions qui surveillent ce système, les services du FMI exhortent les autorités à appliquer les recommandations ci-après (dont certaines figuraient dans le PESF de**

2006), avec le concours du Département MCM :

- Porter la réglementation prudentielle au niveau des normes internationales et des pratiques optimales.
- Renforcer les pratiques de supervision bancaire en faisant appliquer rapidement les règles prudentielles et en refusant toute tolérance à cet égard.

- Axer la supervision des établissements de microfinance sur les 20 % qui collectent 80 % des dépôts, étant donné les ressources humaines limitées de la COBAC. Encourager la consolidation ou les fusions de ces établissements et mettre au point un plan de restructuration pour ceux qui sont insolubles. En outre, envisager de ré-agréer ces établissements.
- Améliorer l'état de préparation aux crises en adoptant la réglementation sur la gestion des crises bancaires et en mettant au point des politiques et des règlements macroprudentiels. Étant donné la complexité de la nouvelle réglementation, demander conseil au Département juridique du FMI.
- Clarifier le rôle de prêteur de dernier ressort et de fournisseur de liquidités d'urgence de la BEAC et renforcer la planification d'urgence des crises par la COBAC en effectuant des tests de résistance, des analyses de scénario et des simulations.

42. **En ce qui concerne les banques en difficulté, les autorités devraient prendre rapidement des mesures pour résoudre leurs problèmes financiers.** Il convient de liquider dès que possible celles qui n'ont pas de plan de restructuration viable et crédible. Pour les autres, il faut appliquer rapidement leur plan de restructuration. Le coût pour l'État, ainsi qu'en termes de crédibilité des organes de supervision et de réputation du secteur financier, sera d'autant plus élevé que durera la situation à laquelle font face les établissements bancaires fragiles. Les autorités devraient :

- suivre étroitement les conditions de liquidité afin d'éviter toute suspension des paiements par ces banques ;

- exiger une prise en charge intégrale des pertes par les précédents actionnaires ;
- tenter d'obtenir un remboursement maximum des prêts accordés aux parties liées afin de réduire au minimum le coût pour les États.

Sur le développement financier :

- Concevoir et appliquer une stratégie cohérente pour développer les marchés interbancaires et obligataires régionaux, dans l'optique des efforts visant à améliorer la gestion systémique de la liquidité.
- Accélérer la réalisation du projet sur les systèmes de paiement lancé en 2003 avec le concours de la Banque mondiale.
- Adopter un cadre institutionnel et opérationnel de gestion de la dette pour suivre la viabilité de la dette des pays et veiller à ce que les risques propres à chaque pays soient divulgués aux participants au marché et adéquatement tarifiés.
- Orienter les réformes institutionnelles vers les objectifs suivants : (i) améliorer le fonctionnement du cadastre et des registres du commerce, (ii) simplifier les procédures d'enregistrement et de recouvrement des garanties et (iii) renforcer l'exécution des droits des créanciers en améliorant la gouvernance des tribunaux⁵.

⁵ Document de référence : Akitoby, B., « Seven Questions on How Institutions Shape Financial Markets », (*Bulletin des études du FMI*, septembre 2010).

Opinion des autorités

Sur la stabilité financière :

43. **Les autorités ont reconnu qu'il fallait réviser la réglementation prudentielle.** Elles ont noté qu'une réforme complète devrait prendre deux à trois ans pour qu'elle soit bien préparée et que la transition soit harmonieuse. Une étude est réalisée actuellement avec l'assistance technique du Département MCM sur la façon de faire avancer la réforme. Dans l'intervalle, un certain nombre de mesures ont été prises pour renforcer la stabilité financière de la CEMAC. En particulier, le seuil des fonds propres exigibles a été relevé, un système régional de garantie des dépôts a été établi et un comité de stabilité financière sera bientôt opérationnel.

44. **La réglementation à venir sur la gestion des crises bancaires facilitera la résolution du problème des banques fragiles.** Le projet a été soumis au Conseil de la BEAC à la fin de mars, mais celui-ci a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de dispositions, surtout le partage des attributions entre l'organe régional de supervision et les autorités nationales. Si la COBAC peut toujours retirer l'agrément des banques, la faible coopération qu'elle obtient des autorités nationales limite l'efficacité avec

laquelle elle peut régler les cas de banques en difficulté.

Sur le développement financier :

45. **Il est nécessaire d'améliorer le cadre institutionnel du secteur financier.** Les mesures spécifiques prises et en cours pour développer le secteur financier sont notamment : i) la publication régulière du taux effectif global de crédit et des frais y afférents, afin de promouvoir la transparence et la concurrence bancaire, ainsi que la protection du consommateur, ii) la création d'un fonds régional de garantie des dépôts pour protéger les petits épargnants, iii) la création de bureaux d'antécédents de crédit avec l'assistance technique de la Banque mondiale et iv) la mise en place d'une centrale des risques et d'une centrale des bilans pour réduire l'asymétrie d'information dans les activités de crédit.

46. **Les garanties ont été renforcées.** Avec l'application des recommandations de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), la plupart des pays de la CEMAC améliorent l'enregistrement foncier et la tenue du cadastre. Le Gabon a récemment renforcé le processus d'obtention du crédit en élargissant la panoplie des actifs qui peuvent être légalement utilisés à titre de garanties.

RENFORCER LA CROISSANCE ET LA COMPETITIVITE

47. **La richesse pétrolière ne s'est pas traduite par une croissance plus solidaire.** Bien que la CEMAC ait tiré des recettes importantes de la production de pétrole ces dernières décennies, la pauvreté et le chômage demeurent généralisés, car les débouchés professionnels sont générés par le secteur non pétrolier. La croissance de ce secteur est

entravée par des obstacles structurels, y compris des infrastructures insuffisantes⁶. Bien

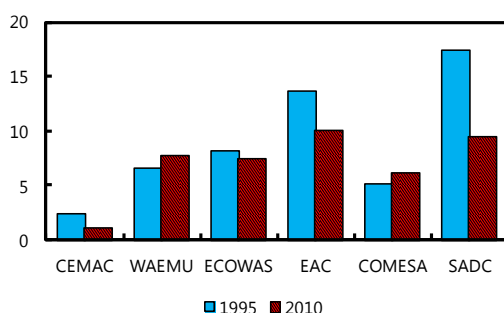
⁶ Voir Akitoby, B. and Coorey, S. « CEMAC: Macroeconomic Challenges » dans: Oil Wealth in Central Africa: Policies for Inclusive Growth), préparé sous la direction de B. Akitoby et de S. Coorey (à paraître) (Washington : Fonds monétaire international).

qu'elle ait dépassé celle de l'UEMOA, la croissance globale de la zone a été inférieure à celle des pays producteurs de pétrole de l'AfSS. Les politiques régionales visant à promouvoir la croissance devraient s'attaquer aux problèmes du secteur financier, du commerce intérieur et extérieur et des infrastructures communes.

48. La faiblesse du commerce intrarégional limite les gains tirés de l'intégration régionale. En théorie, l'intégration régionale stimule la croissance en encourageant les échanges. Le ratio échanges intrarégionaux/total des échanges (environ 1,2 %) est toutefois le plus bas parmi les espaces commerciaux régionaux de l'AfSS (graphique 8).

Graphique 8. Commerce intrarégional - Principales régions

(En % des importations et des exportations)



Sources : Direction of Trade Statistics (FMI) ; estimations des services du FMI.

49. La médiocrité des infrastructures explique largement ces résultats décevants. L'absence d'axes de transport fonctionnels entre les pays de la CEMAC est le principal goulet d'étranglement qui entrave les échanges. En outre, les capacités institutionnelles des pays sont faibles, ce qui

suscite des inquiétudes au sujet de la qualité des investissements publics en cours.

50. Les obstacles aux échanges continuent d'être généralisés. Le tarif extérieur commun (TEC) (30 %) dépasse celui de la plupart des autres régions d'Afrique et une décision de la CEMAC de l'abaisser n'est pas appliquée. Qui plus est, certains États membres imposent des surtaxes et des droits supplémentaires. En outre, les formalités douanières sont lourdes et le manque de coordination entre les administrations douanières donne parfois lieu à une double imposition des importations, en violation des règles du libre-échange.

51. Les négociations sur l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE) pourraient aider à abaisser les barrières commerciales. Le Cameroun a signé en 2009 un APE qui prévoit l'élimination progressive des droits et des contingents à hauteur de 80 % de ses importations en provenance de l'UE. Le Gabon et la République du Congo n'ont pas encore signé d'APE, aussi leurs échanges avec l'UE sont toujours régis par le système généralisé de préférences. Le Tchad, la RCA et la Guinée équatoriale continuent de bénéficier d'un accès à l'UE en franchise de droits et sans contingents dans le cadre du dispositif « Tout sauf les armes ».

52. La mobilité de la main-d'œuvre continue de poser problème. La libre circulation des personnes au sein de la CEMAC est restreinte par les visas qu'exigent le Gabon et la Guinée équatoriale pour des raisons de sécurité. En outre, une directive de la CEMAC sur le droit d'établissement des citoyens de la zone, qui garantit la mobilité de la main-d'œuvre, en fait n'est pas appliquée. Au lieu de cela, certains pays membres ont signé des accords bilatéraux sur la mobilité de la main-

d'œuvre, mais ces accords ne sont guère suivis d'effet.

53. Le programme économique régional (PER) promet de renforcer la croissance et la compétitivité. Il vise à accélérer l'intégration économique et à convertir la région en un marché émergent d'ici à 2025. Il reconnaît l'importance d'améliorer la gouvernance et la transparence dans la région. Le coût total de sa mise en œuvre est estimé à environ 3,2 milliards de dollars d'ici à 2025, dont 94 % seront affectés aux infrastructures et à l'aménagement du territoire. Le financement sera couvert par les budgets nationaux. Les projets régionaux d'infrastructures suivront une approche « ascendante » qui intégrera les programmes nationaux d'investissement, assurant ainsi la synergie et la coordination de ces programmes.

Conseils des services du FMI

54. Les réformes ci-après sont cruciales pour renforcer la croissance et la compétitivité:

- Éliminer les barrières commerciales intérieures et extérieures. Les priorités sont les suivantes : i) accélérer la réduction envisagée du TEC, ii) appliquer les règles d'origine et iii) assurer la coordination des administrations douanières. Les surtaxes devraient être limitées au sein de la CEMAC à un niveau uniforme et faible et justifiées par les coûts de traitement des importations.
- S'attaquer aux questions de mobilité du marché du travail lors des réunions ministérielles de la CEMAC.

- Avancer dans la mise en œuvre du PER, y compris le renforcement des capacités dont a besoin la Commission de la CEMAC. S'efforcer d'obtenir l'assistance technique de la Banque mondiale pour améliorer l'évaluation, la sélection et le suivi des projets régionaux d'infrastructures, en particulier ceux qui relient les pays de la CEMAC. À moyen terme, lorsque les capacités institutionnelles auront été renforcées et que les directives de la CEMAC sur les partenariats public-privé (PPP) seront parfaitement appliquées, les autorités pourront compléter les investissements publics par des PPP, tout en contenant les risques pour les finances publiques⁷.

Opinion des autorités

55. Bien qu'elles aient renouvelé leur attachement à l'intégration régionale, les autorités ont reconnu que les gouvernements nationaux tardent à se conformer aux directives régionales. Une forte volonté politique est toutefois nécessaire pour donner une nouvelle impulsion aux questions commerciales et régionales.

56. La coordination des administrations douanières est actuellement renforcée. Avec le concours de l'UE, le passage au système Asycuda++ devrait normalement permettre de mieux coordonner les procédures douanières et d'en améliorer l'efficacité. L'établissement il y a peu d'un guichet de transit au port de Douala facilite la coordination entre la RCA (pays enclavé) et le Cameroun.

⁷ Akitoby, B. « Public Investment and Private Public Partnerships », (FMI, *Dossiers économiques*, Vol. 40. 2007).

57. **On attend les résultats d'une étude d'impact économique pour réduire comme prévu le TEC.** Une seconde étude sur les effets d'une telle réduction a été lancée, la première ayant été jugé peu satisfaisante par certains États membres. Une fois cette étude achevée, un plan d'action sera soumis au Conseil des Ministres des finances, mais aucun calendrier n'a été fixé.

58. **Des efforts ont été déployés pour éliminer les barrières commerciales intrarégionales.** Premièrement, pour éviter un interprétation arbitraire des règles d'origine, toutes les décisions sur ce sujet sont maintenant centralisées au niveau régional, ce qui élimine un obstacle important au commerce intrarégional. Deuxièmement, des projets visant à abaisser les obstacles physiques et non physiques sur les deux principaux axes de transport (Douala-N'Djamena et Douala-Bangui) sont actuellement réalisés avec le concours financier et technique de la Banque mondiale et de l'UE. La Commission de la CEMAC surveille ces barrières commerciales intérieures et publie des rapports annuels à titre d'incitation à prendre les mesures qui s'imposent.

59. **Les questions de mobilité de la main-d'œuvre seront abordées aux**

réunions ministérielles de la CEMAC. Les Ministres devront examiner comment appliquer efficacement la directive sur le droit d'établissement des citoyens de la zone. On s'attend à ce que l'adoption d'un passeport CEMAC concrétise la libre circulation des personnes, qui est une condition préalable à la mobilité de la main-d'œuvre.

60. **L'application du PER est en bonne voie.** Le Comité ministériel de la CEMAC a approuvé en décembre 2011 le premier plan quinquennal opérationnel du PER (2011–15). La Commission de la CEMAC collabore avec les partenaires du développement au renforcement des capacités nécessaires pour aider les pays membres à réaliser des projets régionaux.

61. **Un regain d'intérêt pour les réformes dans la région rendra la croissance plus solidaire.** Jusqu'à présent, plusieurs pays membres n'ont guère enregistré de résultats dans la lutte contre la pauvreté à cause de la gestion médiocre des recettes pétrolières. Les efforts déployés pour diversifier l'économie conformément au PER créeront des emplois. Avec l'approbation des directives sur la GFP, la CEMAC a jeté les bases nécessaires pour améliorer l'efficacité de la dépense, ce dont tireront également parti les services sociaux.

RENFORCER LES INSTITUTIONS COMMUNES

62. **En 2009, l'aptitude de la BEAC à protéger les ressources du FMI a été mise en doute.** Les craintes au sujet des sauvegardes trouvaient leur origine dans des enquêtes pour fraude menées en 2009 au Bureau de la BEAC à Paris et dans les conclusions inquiétantes de l'audit spécial des comptes et procédures de la BEAC. Depuis

lors, les services du FMI se sont attaqués, en collaboration étroite avec les autorités de la BEAC, aux points faibles dans cinq domaines : i) le mécanisme d'audit externe, ii) l'autonomie et la structure juridique, iii) le cadre d'information financière, iv) le mécanisme d'audit interne et v) le système des contrôles internes. La BEAC applique depuis deux ans,

avec le concours du FMI et des partenaires du développement, un plan d'action visant à s'attaquer aux vulnérabilités à court terme, ainsi qu'un plan de réformes à moyen terme (voir Annexe d'information).

63. **Les craintes soulevées par les sauvegardes ont dans une certaine mesure été atténuées, mais des risques importants continuent de peser sur les fonctions fondamentales.** La mission de sauvegarde de mars 2012 a constaté que certains progrès avaient été accomplis dans le renforcement du Comité d'audit, l'amélioration des audits internes et l'apurement des comptes d'attente. Notamment, les rapports d'audit interne couvrant le siège de la BEAC ont été mieux ciblés l'an dernier, grâce en partie à l'assistance d'un cabinet externe. La performance du Comité d'audit s'est nettement améliorée par suite notamment du concours que lui a prêté un expert externe. Les auditeurs externes ont élargi leur champ de compétence pour couvrir les directions nationales, mais la diffusion, l'actualité et l'examen des conclusions devraient être renforcés. Les rapports d'audit interne couvrant le siège de la BEAC ont été mieux ciblés l'an dernier grâce en partie au concours d'auditeurs externes. Les crédits et les débits des comptes d'attente qui ne pouvaient être affectés à un compte spécifique ont été analysés et les sources de ces comptes, ainsi que les mauvaises pratiques qui en étaient à l'origine, ont été identifiées. Cependant, le suivi du budget et la surveillance des dépenses récurrentes ou en capital sont toujours faibles.

64. **Le plan de réformes à moyen terme de la BEAC progresse lentement.** Au delà des mesures de sauvegarde à court terme, il s'attaque à des dossiers à moyen terme (comptabilité et informatique, contrôles

internes, ressources humaines, gestion des réserves et directions nationales). La plupart des réformes, y compris plusieurs mesures concernant les sauvegardes, prennent du retard et les autorités devront en actualiser le calendrier pour des raisons de crédibilité.

65. **Une réforme fondamentale de la gouvernance devrait toujours revêtir la plus haute importance.** Les pratiques suivies en matière de représentation des pays au sein de la BEAC limitent l'efficacité des organes de gouvernance, le processus de prise de décision, la transparence et l'autonomie de la banque centrale. La récente pratique consistant à faire présider le Conseil de la BEAC par un ministre des finances empiète sur son indépendance et a provoqué une augmentation des interférences politiques dans son processus de prise de décision. En outre, la gouvernance et le cadre juridique de la BEAC ne s'attaquent pas à la question de savoir comment rendre la mise en commun des réserves plus attrayante pour les pays membres de la CEMAC.

66. **L'organe commun de supervision (COBAC) fait face à de graves contraintes de capacité.** Malgré les efforts déployés pour en augmenter les effectifs, la COBAC reste à court de personnel compte tenu du nombre des banques et des établissements de microfinance qu'elle supervise. En outre, elle continue de perdre du personnel qualifié au profit de la BEAC, où les perspectives de carrières sont plus attrayantes. Cela compromet l'efficacité de la COBAC et menace la qualité de la supervision financière dans la région.

67. **Les capacités et la gouvernance de la Commission de la CEMAC ont besoin d'être renforcées.** Les capacités administratives sont

insuffisantes et les ressources financières limitées étant donné que certains États membres ne versent pas les contributions convenues. De manière plus précise, les pays membres ne rétrocèdent pas intégralement la taxe communautaire d'intégration (TCI), la principale source de financement de la Commission. En conséquence, les fonctions de la Commission visant à promouvoir l'intégration régionale et l'application du cadre réglementaire régional sont limitées. En ce qui concerne la gouvernance de la Commission, davantage doit être fait pour rendre sa gestion financière plus transparente et plus responsable. En particulier, un contrôle budgétaire rigoureux et des audits réguliers aideraient à renforcer la confiance des États membres dans la Commission.

68. Il convient de renforcer la gouvernance de la banque régionale de développement. La Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) ne se conforme pas à l'obligation juridique de mener et de publier des audits réguliers (le dernier rapport publié date de 2008). Étant donné sa situation tendue de liquidité, la BEAC lui a ouvert en 2009 une ligne de crédit de 10 milliards de FCFA, dont 6,2 milliards n'étaient toujours pas remboursés en janvier 2012.

Conseils des services du FMI

69. Les services du FMI ont formulé les recommandations ci-après pour renforcer les institutions communes :

- Inscrire la réforme de la gouvernance de la BEAC à l'ordre du jour du Comité ministériel de la CEMAC. Continuer d'appliquer les mesures de sauvegarde

pour renforcer la confiance dans la banque centrale.

- Adopter un plan à moyen terme contraignant afin de porter les effectifs de la COBAC au niveau optimal.
- Renforcer les capacités de la Commission de la CEMAC, notamment par la rétrocession à temps des recettes au titre de la TCI. Les services du FMI ont suggéré d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Comité ministériel de la CEMAC.
- Rendre la gestion des budgets de toutes les institutions régionales plus transparente et plus responsable. Elles devraient en particulier suivre les pratiques optimales consistant à établir et publier des rapports d'audit annuels sur l'exécution des budgets.
- Céder la participation de la banque centrale dans la BDEAC et les autres banques de développement (la Banque gabonaise de développement, par exemple), cette participation étant incompatible avec ses fonctions de supervision des banques.

Opinion des autorités

70. Les autorités de la BEAC ont réaffirmé leur attachement aux mesures de sauvegarde et au plan de réforme de la banque centrale. Elles ont apprécié le concours technique du FMI, qui contribue à la restructuration en cours de cet établissement.

71. Il n'existe aucun projet immédiat de réforme de la représentation des pays dans les organes directeurs de la BEAC. Après les récentes modifications apportées aux statuts de la BEAC et la réorganisation de sa direction

en 2010, davantage de temps est nécessaire pour tirer les enseignements voulus et créer un nouveau consensus sur la réforme de la gouvernance.

72. **Des efforts sont actuellement déployés pour recruter davantage de personnel à la COBAC.** Un comité a été mis en place afin d'accélérer le recrutement prévu d'environ 10 superviseurs bancaires. La possibilité d'adopter un nouveau plan à moyen terme contraignant pour porter les effectifs au niveau optimal sera examinée.

73. **Les capacités administratives de la Commission de la CEMAC sont actuellement renforcées.** Une évaluation de ses besoins en ressources a été à l'origine du recrutement de 15 collaborateurs de haut niveau en 2011. Une augmentation des effectifs s'impose toujours pour permettre à la Commission d'exécuter ses fonctions. Un projet de renforcement des capacités consistant à fournir du matériel de bureau, à recruter de consultants et à assurer une formation de haut niveau dans les domaines de la planification stratégique, de la GFP et de la conception d'instruments analytiques pour la surveillance régionale est

actuellement réalisé avec le concours technique et financier de la Banque mondiale.

74. **La rétrocession à temps des recettes au titre de la TCI est une question qui relève des autorités nationales.** Le Comité ministériel de la CEMAC l'a déjà examinée, mais la plupart des pays continuent de rétrocéder ces recettes et de verser leurs contributions avec retard.

75. **Le suivi et la surveillance du budget constitueront une priorité.** La budgétisation est un domaine crucial qui doit être encore amélioré. Aucun effort ne devra être ménagé pour assurer la transparence et l'exécution de l'obligation de rendre compte.

76. **La BEAC continuera de se désengager des banques de développement.** Ce désengagement n'a pas eu lieu à cause du peu d'intérêt manifesté par les gouvernements nationaux pour acheter la participation de la BEAC dans ces banques. Il conviendra de redoubler d'efforts pour convaincre les gouvernements de la nécessité de régler cette question.

AUTRES QUESTIONS

A. Renforcement des capacités

77. **Le FMI fournit une assistance technique très diversifiée (voir annexe d'information).** Un programme d'assistance technique couvrant la période 2011–13 a été mis en place pour renforcer les capacités de la BEAC et de la COBAC. Un conseiller résident a été affecté à la BEAC et un autre à la COBAC. De façon plus générale, le programme d'assistance technique du FMI couvre les domaines suivants : gouvernance d'entreprise de la BEAC et de la COBAC ; systèmes de contrôle interne et externe ; gestion, comptabilité et supervision budgétaire ; gestion des réserves ; politique monétaire ; marché régional de la dette publique. Le FMI prête également son concours technique à la Commission de la CEMAC pour préparer et appliquer les directives régionales sur la GFP.

Les principaux objectifs sont les suivants : i) promouvoir une gestion des finances publiques efficace et transparente dans tous les États membres et ii) permettre de comparer les données sur les finances publiques pour assurer une surveillance multilatérale efficace des politiques budgétaires nationales.

78. **Les autres partenaires du développement appliquent en ce moment des projets visant à renforcer les capacités avec toutes les institutions régionales.** L'UE et l'Agence française de développement fournissent actuellement à la Commission de la CEMAC une aide financière et technique, en particulier pour le programme économique régional. La Banque mondiale a un projet de renforcement des capacités couvrant toutes les grandes institutions régionales.

B. Qualité des données

79. **Si les données communiquées sont en général suffisantes pour la surveillance, les lacunes au niveau leur actualité entravent l'analyse des services du FMI.** En général, le fait que les échanges de données entre les agences publiques soient limités retarde la compilation des données par les agences nationales. En outre, des problèmes méthodologiques et de couverture, causés principalement par le manque de ressources des agences statistiques nationales pénalisent la qualité des statistiques sur les comptes nationaux. L'une des plus importantes lacunes des statistiques monétaires et financières est l'insuffisance de la couverture institutionnelle. Par ailleurs, la BEAC ne collecte pas de données sur les taux créditeurs et débiteurs

des établissements financiers. En ce qui concerne les statistiques de finances publiques, davantage doit être fait pour leur diffusion. Les données sur la balance des paiements ne sont pas disponibles pour le grand public ou sont publiées avec beaucoup de retard dans la plupart des pays membres. Qui plus est, leur collecte est freinée par les faibles taux de réponse des sociétés aux enquêtes et la fiabilité limitée des données douanières dans certains pays. Les autorités reconnaissent qu'elles ont besoin d'améliorer la collecte et la diffusion des données, aussi prennent-elles actuellement des mesures pour renforcer les données économiques et financières avec l'assistance technique du FMI.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

80. **En 2011, les politiques ont été dominées par le niveau élevé des cours du pétrole.** Du fait de la liquidité excédentaire du système bancaire, la politique monétaire a été accommodante et les rentrées pétrolières ont débouché sur une politique budgétaire expansionniste tirée par d'ambitieux programme d'investissement. Cependant, la position extérieure s'est renforcée sous l'effet des cours élevés du pétrole et des réserves internationales ont été accumulées. Les critères de convergence ont été mieux observés, mais les différences structurelles restent importantes.

81. **Des risques pèsent sur les perspectives économiques régionales qui sont en général positives.** Soutenue par l'augmentation de la production de pétrole, l'activité demeurera robuste, mais, selon les projections, l'inflation s'accroîtra à cause de la hausse des cours des produits alimentaires et énergétiques. Le principal risque est un ralentissement mondial provoqué par la crise de la zone euro, qui pourrait faire baisser les cours du pétrole. Cependant, les réserves confortables de la région offrent un certain volant de sécurité. Un autre risque qui pèse sur les perspectives tient aux vulnérabilités du secteur financier.

82. **La CEMAC fait actuellement face à de graves problèmes stratégiques auxquels elle doit s'attaquer.** Malgré la monnaie commune et un cadre institutionnel régional complet, les politiques budgétaires ne sont pas coordonnées, la politique monétaire continue d'être entravée par des facteurs structurels, la stabilité financière est un sujet de préoccupation, les marchés financiers sont peu

développés et fragmentés et le commerce intrarégional est faible.

83. **Il conviendrait de réformer le cadre de la surveillance régionale afin d'assurer la coordination budgétaire.** Sur le plan budgétaire, il est crucial, pour des considérations de viabilité, d'insérer des règles contraignantes dans un cadre à moyen terme. Une application efficace des directives de la CEMAC sur la GFP contribuera en outre au renforcement de la surveillance régionale.

84. **Il est nécessaire de réformer la politique monétaire pour en faire un instrument efficace de gestion macroéconomique.** La politique monétaire continue d'être entravée par une liquidité structurellement excédentaire, des infrastructures et des marchés régionaux sous-développés, des coefficients de réserves obligatoires propres à chaque pays et les capacités limitées de la banque centrale. Les priorités sont de renforcer l'analyse monétaire, de rationaliser les instruments de politique monétaire, d'harmoniser les coefficients obligatoires de réserve, de développer les marchés interbancaires et des titres d'État régionaux et de mieux coordonner les politiques budgétaires et monétaires.

85. **Le taux de change effectif réel de la CEMAC cadre dans l'ensemble avec la stabilité extérieure.** Le régime de change fixe continuera de servir d'ancrage à la politique macroéconomique de la région. Il ressort de son évaluation par les services du FMI que le TCER semble largement conforme aux fondamentaux. Le régime de change fixe est en outre couvert à court terme par des réserves suffisantes. Cependant, le non-respect

de la règle sur la mise en commun des réserves pose un risque à long terme. La réforme de la gestion de l'épargne pétrolière devrait aider à atténuer ce risque.

86. **La réforme de la gestion de l'épargne pétrolière est cruciale.** Les services du FMI invitent instamment la BEAC à accélérer les efforts qu'elle déploie actuellement pour réformer l'actuel cadre de gestion des réserves. Les réserves de change en sus des réserves monétaires suffisantes pour soutenir le régime de change devraient être investies dans des actifs à long terme correspondant à l'horizon d'investissement, aux objectifs de rendement et au profil de risque retenus par les pays

87. **Les efforts déployés pour réformer le secteur financier devraient être intensifiés.** En particulier, il faut donner suite rapidement aux recommandations formulées depuis longtemps par le FMI pour réformer le cadre prudentiel et réglementaire et les respecter rigoureusement. Le cas des banques financièrement fragiles doit être réglé de toute urgence ; il convient en particulier de suivre étroitement les conditions de liquidité, de réduire au minimum les coûts budgétaires en exigeant des précédents actionnaires qu'ils absorbent intégralement les pertes et de tenter d'obtenir un remboursement maximum des prêts accordés à des parties liées. Il est en outre vital d'adopter dès que possible le projet de réglementation sur la gestion des crises bancaires et d'accélérer le recrutement prévu de superviseurs bancaires. Pour élargir l'accès aux services financiers, la priorité devrait être donnée à une amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire, et plus précisément à la protection des droits des créanciers et à la gouvernance des tribunaux.

88. **Une forte volonté politique et des efforts concertés sont nécessaires pour encourager l'intégration et stimuler la croissance et la compétitivité.** Il faudra abaisser le TEC, éliminer les obstacles non tarifaires au commerce intérieur et extérieur, se pencher sur le dossier de la mobilité régionale de la main-d'œuvre, supprimer les goulets d'étranglement au niveau des infrastructures régionales et améliorer le climat des affaires et la gouvernance. Ces réformes s'attaqueront aux obstacles structurels à la compétitivité et renforceront la croissance et la diversification économique.

89. **Il est urgent de renforcer encore la gouvernance des institutions communes de la CEMAC.** De bons dispositifs de gouvernance et de responsabilisation sont cruciaux pour s'attaquer aux problèmes stratégiques qu'affronte l'union monétaire. Il convient de poursuivre et d'approfondir la réforme de la BEAC et de renforcer les capacités de la COBAC par l'adoption d'un plan contraignant à moyen terme de dotation en personnel. Les ressources humaines de la Commission de la CEMAC devraient être à la hauteur du rôle capital qu'elle joue dans la promotion des échanges et de l'intégration régionale. Il faudrait aussi que des mécanismes rigoureux soient en place dans toutes les institutions régionales pour qu'elles gèrent avec transparence et de façon responsable leur budget. Le FMI continuera de soutenir le renforcement des capacités par son assistance technique.

90. **Les données communiquées au FMI sont en général suffisantes pour la surveillance.** Il est toutefois nécessaire d'améliorer les statistiques de balance des paiements, ainsi que l'actualité des données budgétaires, monétaires et financières. Les

autorités régionales devraient coordonner les efforts visant à renforcer et à harmoniser les statistiques nationales.

91. **Les services du FMI proposent que les entretiens régionaux avec les autorités de la CEMAC continuent de suivre le cycle normal de consultations de 12 mois.**

Tableau 1. CEMAC - Principaux indicateurs économiques et financiers, 2007-13

	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)							
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	5.9	4.3	2.4	5.1	4.5	4.6	4.0
PIB pétrolier	-2.2	-0.7	-5.4	-0.6	-3.1	4.4	3.5
PIB non pétrolier	12.2	6.2	6.8	6.3	6.6	5.5	6.4
Prix à la consommation (moyenne de la période) ¹	1.1	5.7	4.8	2.4	3.1	3.9	3.7
Prix à la consommation (fin de la période) ¹	3.0	7.1	3.0	2.8	5.2	3.9	3.9
Taux de change effectif nominal ¹	3.1	3.2	-0.1	-4.1	1.2	...	...
Taux de change effectif réel ¹	0.9	5.1	3.2	-4.3	-0.3	...	...
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)							
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	35.6	30.2	-13.5	-4.7	12.6	...	...
Avoirs intérieurs nets	-20.5	-12.7	20.1	27.8	0.3	...	...
Monnaie au sens large	14.3	17.5	6.6	23.2	12.9	...	...
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Épargne nationale brute	28.0	28.5	22.1	24.5	25.0	24.1	24.6
Investissement intérieur brut	23.1	21.2	27.4	28.4	26.9	25.9	25.0
dont : public	7.9	8.8	13.6	12.0	13.3	12.8	12.0
Opérations financières de l'État							
Recettes totales, hors dons	27.8	30.6	26.0	25.6	27.2	26.6	25.8
Dépenses publiques	19.8	20.8	27.5	25.0	25.5	24.8	24.0
Solde budgétaire primaire de base ²	9.7	11.7	1.1	3.1	4.9	6.1	4.7
Solde budgétaire de base ³	8.6	10.7	0.4	2.4	3.9	4.8	3.9
Solde budgétaire global, hors dons	8.0	9.7	-1.7	0.4	1.5	1.6	1.7
Solde budgétaire global non pétrolier, hors dons (% du PIB non pétrolier)	-18.1	-23.3	-26.2	-25.8	-28.9	-27.5	-23.7
Solde budgétaire global, dons inclus	8.8	10.2	-0.6	1.2	2.3	3.7	3.4
Secteur extérieur							
Exportations de biens et services hors facteurs	56.0	57.4	47.1	52.6	58.6	56.3	54.2
Importations de biens et services hors facteurs	35.3	35.2	42.2	42.9	44.5	41.8	38.4
Solde des biens et services hors facteurs	20.7	22.2	4.9	9.7	14.1	14.4	15.8
Compte courant, dons inclus	4.9	7.3	-5.3	-3.9	-1.9	-1.6	-0.3
Dettes publiques extérieures	22.7	15.6	16.1	11.6	12.1	12.3	12.7
Réserves officielles brutes (fin de période)							
Millions de dollars EU	11,937	15,662	14,354	13,658	15,925	19,543	24,575
Mois d'importations de biens et services	5.3	7.2	5.7	4.5	5.0	6.4	7.9
Pourcentage de la monnaie au sens large	119.9	125.1	113.4	91.9	94.9	102.3	112.9
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards de francs CFA)	29,559	35,326	30,231	35,986	41,705	46,262	48,630
CFA francs per U.S. dollar, average	479.3	447.8	472.2	495.3	471.9	...	...
Cours du pétrole (dollars EU par baril)	71.1	97.0	61.8	79.0	104.0	114.7	110.0
Sources : données effectives des autorités ; estimations et projections des services du FMI.							
¹ Les données de la CEMAC sont pondérées par le PIB en parité de pouvoir d'achat du dollar EU.							
² Hormis les dons et les investissements et paiements d'intérêts financés de l'extérieur.							
³ Hormis les dons et les investissements financés de l'extérieur.							

Tableau 2. CEMAC - Objectifs du Millénaire pour le développement, 2010				
	1990		2010	
	CEMAC	AfSS	CEMAC	AfSS
Objectif 1: Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Ratio emploi/population, + 15 ans, total (%)	64	63	65	65
Ratio emploi/population, 15–24 ans, total (%)	50	49	49	49
PIB par personne employée (constant 1990 PPA \$)	...	2,479	...	3,272
Part de revenu détenue par les 20% inférieurs	...	...	3.4	...
Prévalence de la malnutrition, poids/âge (% enfants de moins de 5 ans)	18	...	...	...
Indice d'écart de pauvreté à 1,25\$/jour (PPA) (%)	...	...	31	...
Ratio population pauvre à 1,25\$/jour (PPA) (% de la population)	...	...	63	...
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	...	...	...	...
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux d'alphabétisation, jeunes femmes (% femmes 15–24 ans)	...	...	73	...
Taux d'alphabétisation, jeunes hommes (% hommes 15–24 ans)	...	...	80	...
Scolarisation jusqu'à la dernière classe primaire, total (% de la cohorte)	...	...	55	...
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe pertinent)	40	51	54	67
Scolarisation totale, primaire (% net)	65	...	72	...
Objectif 3: Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes				
Proportion de sièges occupés par les femmes dans les parlements nationaux (%)	12	...	11	...
Ratio scolarisation filles/garçons dans le primaire (%)	71	...	84	...
Ratio scolarisation filles/garçons dans le secondaire (%)	52	...	60	...
Ratio hommes/femmes dans les universités (%)	19	...	40	...
Part de femmes employées en dehors de l'agriculture (% du total de l'emploi non agricole)	13	...	...	...
Objectif 4: Réduire la mortalité infantile				
Vaccination, rougeole (% enfants 12–23 mois)	68	57	61	73
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	95	105	82	78
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1000)	151	175	128	124
Objectif 5: Améliorer la santé maternelle				
Taux de fécondité des adolescentes (1000 femmes, 15–19 ans)	...	...	117	...
Accouchements assistés par personnel sanitaire qualifié (% du total)	58	...	44	...
Prévalence des contraceptifs (% femmes 15–49 ans)	16	15	...	21
Ratio de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	763	870	...	640
Femmes enceintes recevant soins prénatals (%)	79	...	...	...
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées 15–49 ans)	22	...	...	...
Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	126	210	299	275
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15–24 ans)	...	...	3.3	...
Taux de prévalence du VIH, hommes (% 15–24 ans)	...	...	1.4	...
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15–49 ans)	1.8	2.4	4.5	5.5
Taux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	52	39	59	61
Objectif 7: Assurer un environnement durable				
Émissions de CO ₂ (kg/PPP % du PIB)	0.2	0.8	...	0.4
Émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	1.0	0.9	...	0.8
Proportion de zones forestières (% de la surface)	53	31	...	28
Meilleur système d'assainissement (% population avec accès)	21	27	...	31
Source d'eau meilleure (% population avec accès)	49	49	...	60
Zones marines protégées (% total surface)	0.2	3.2	3.0	4.7
Zones terrestres protégées (% total surface)	7.9	11	13	12
Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
APD reçue par habitant (\$EU courants)	94	35	52	53
Service de la dette (PGE et FMI uniquement, % des exportations, hors envois de fonds)	...	...	8.1	...
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	3.8	9.3
Abonnements à un téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	58	38
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	0.6	1.0	1.2	1.5
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	5.8	6.2	4.7	5.0
Autres				
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	690	586	1,580	1,150
RNB, méthode Atlas (\$ courants)(milliards)	21	...	63	1,004
Formation brute de capital (% du PIB)	15	18	29	21
Espérance de vie à la naissance, total (années)	53	50	53	54
Taux d'alphabétisation, total adultes (% personnes de 15 ans et +)	34	...	67	...
Population, total (millions)	25	...	41	...
Commerce (% du PIB)	67	52	91	64

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 3. CEMAC - Comptabilité nationale, 2007-13							
	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)							
PIB réel							
Cameroun	3.4	2.6	2.0	2.9	4.1	4.1	4.5
République Centrafricaine	3.7	2.0	1.7	3.3	3.1	4.1	4.2
Tchad	0.2	1.7	-1.2	13.0	1.6	6.9	0.1
Congo, République du	-1.6	5.6	7.5	8.8	4.5	3.1	5.4
Guinée Équatoriale	21.4	10.7	5.7	-0.8	7.1	4.0	6.8
Gabon	5.6	2.3	-1.4	6.6	5.8	5.6	2.3
CEMAC ¹	5.9	4.3	2.4	5.1	4.5	4.6	4.0
PIB nominal							
Cameroun	4.3	8.5	-1.4	6.0	7.7	6.5	7.5
République Centrafricaine	5.6	9.2	5.3	5.0	4.0	6.9	6.4
Tchad	2.0	11.4	-10.6	26.5	4.1	12.0	0.6
Congo, République du	-0.5	32.0	-14.7	31.3	17.1	7.6	6.5
Guinée Équatoriale	20.0	36.9	-30.0	24.3	30.1	18.9	8.0
Gabon	11.1	17.3	-20.6	26.5	22.6	11.1	-0.7
CEMAC	7.5	19.5	-14.4	19.0	15.9	10.9	5.1
PIB réel hors pétrole							
Cameroun	4.0	3.1	2.9	3.7	4.7	3.9	4.1
République Centrafricaine	3.7	2.0	1.7	3.3	3.1	4.1	4.2
Tchad	3.1	3.0	0.0	15.0	2.5	7.0	1.5
Congo, République du	6.6	5.4	3.9	6.5	7.4	7.4	7.7
Guinée Équatoriale	47.2	18.1	27.6	5.4	12.6	5.0	15.7
Gabon	6.2	3.4	-0.5	5.7	7.2	6.9	4.3
CEMAC ¹	12.2	6.2	6.8	6.3	6.6	5.5	6.4
Inflation des prix à la consommation (moyenne de la période)							
Cameroun	1.1	5.3	3.0	1.3	2.9	3.0	3.0
République Centrafricaine	0.9	9.3	3.5	1.5	0.7	2.5	1.9
Tchad	-7.4	8.3	10.1	-2.1	1.9	5.5	3.0
Congo, République du	2.6	6.0	4.3	5.0	1.9	2.7	2.9
Guinée Équatoriale	2.8	4.3	7.2	7.5	7.3	7.0	7.0
Gabon	5.0	5.3	1.9	1.4	1.3	2.3	2.6
CEMAC ¹	1.1	5.7	4.8	2.4	3.1	3.9	3.7
(Pourcentage du PIB)							
Épargne nationale brute							
Cameroun	16.4	16.3	12.7	13.3	14.8	14.3	16.1
République Centrafricaine	4.5	2.9	5.1	5.1	5.5	6.5	9.1
Tchad	38.1	36.0	32.9	38.9	18.8	12.5	25.2
Congo, République du	15.3	20.6	15.1	25.5	31.2	32.4	32.3
Guinée Équatoriale	40.3	35.1	31.2	24.3	25.1	24.7	22.6
Gabon	41.8	45.7	33.2	36.4	40.5	39.0	35.5
CEMAC	28.0	28.5	22.1	24.5	25.0	24.1	24.6
Investment intérieur brut							
Cameroun	15.0	17.5	16.4	16.1	18.4	19.0	19.4
République Centrafricaine	10.7	12.7	13.2	15.1	12.4	14.1	15.9
Tchad	26.5	27.1	36.9	42.4	36.4	22.5	21.9
Congo, République du	21.8	18.3	22.5	20.5	25.0	28.2	28.5
Guinée Équatoriale	35.3	26.0	48.3	48.4	34.8	33.7	29.2
Gabon	24.8	21.5	26.9	27.3	28.5	27.3	28.0
CEMAC	23.1	21.2	27.4	28.4	26.9	25.9	25.0
Sources : données effectives des autorités ; estimations et projections des services du FMI.							
¹ Les données de la CEMAC sont pondérées par le PIB en parité du pouvoir d'achat du dollar EU.							

Tableau 4. CEMAC - Taux de change nominal et effectif réel, 2006–11						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de change effectif nominal						
	(Indice, 2005=100)					
Cameroun	99.5	102.6	105.1	106.1	101.4	102.6
République Centrafricaine	99.9	102.9	105.5	104.7	100.3	101.1
Tchad	100.0	102.5	105.4	106.3	103.2	104.4
Congo, République du	99.9	102.6	106.4	105.6	100.3	101.5
Guinée Équatoriale	99.7	104.3	110.4	109.0	104.1	106.1
Gabon	100.0	102.1	104.1	103.3	99.8	100.1
CEMAC ¹	99.8	102.8	106.1	106.0	101.7	102.8
	(Variation annuelle en pourcentage)					
Cameroun	-0.5	3.1	2.5	0.9	-4.4	1.2
République Centrafricaine	-0.1	3.0	2.5	-0.8	-4.2	0.8
Tchad	0.0	2.5	2.8	0.9	-2.9	1.1
Congo, République du	-0.1	2.7	3.7	-0.8	-5.0	1.1
Guinée Équatoriale	-0.3	4.6	5.8	-1.3	-4.5	2.0
Gabon	0.0	2.2	1.9	-0.7	-3.4	0.3
CEMAC ¹	-0.2	3.1	3.2	-0.1	-4.1	1.2
Taux de change effectif réel						
	(Indice, 2005=100)					
Cameroun	101.5	102.5	105.5	107.8	101.1	101.0
République Centrafricaine	104.0	105.2	113.3	115.6	110.2	107.9
Tchad	104.7	94.9	102.5	112.0	103.6	96.6
Congo, République du	101.7	103.6	108.6	112.0	108.7	107.9
Guinée Équatoriale	101.5	106.4	115.5	119.3	120.5	127.4
Gabon	96.4	101.0	104.5	105.3	101.3	99.9
CEMAC ¹	101.1	102.0	107.2	110.7	106.0	105.6
	(Variation annuelle en pourcentage)					
Cameroun	1.5	1.0	3.0	2.2	-6.3	0.0
République Centrafricaine	4.0	1.2	7.7	2.0	-4.7	-2.1
Tchad	4.7	-9.4	8.0	9.3	-7.5	-6.8
Congo, République du	1.7	1.9	4.8	3.2	-3.0	-0.7
Guinée Équatoriale	1.5	4.9	8.6	3.3	1.0	5.8
Gabon	-3.6	4.7	3.5	0.8	-3.8	-1.4
CEMAC ¹	1.1	0.9	5.1	3.2	-4.3	-0.3
Sources : FMI, Système des avis d'information.						
¹ Les données de la CEMAC sont pondérées par le PIB en parité du pouvoir d'achat du dollar EU.						

Tableau 5. CEMAC - Balance des paiements, 2007-13

	2007 Est.	2008 Est.	2009 Est.	2010 Est.	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
(En milliards de FCFA)							
Solde du compte courant	1,460	2,572	-1,604	-1,399	-812	-722	-122
Solde des biens et services	6,119	7,833	1,478	3,484	5,892	6,684	7,677
Exportations totales	16,541	20,281	14,241	18,938	24,437	26,028	26,336
Exportations de biens	15,482	19,143	13,068	17,683	23,034	24,581	24,710
Exportations de services	1,058	1,137	1,173	1,255	1,402	1,447	1,627
Importations totales	10,422	12,448	12,763	15,454	18,545	19,344	18,660
Importations de biens	6,157	7,520	8,014	9,802	11,588	12,278	11,547
Importations de services	4,265	4,927	4,749	5,652	6,957	7,066	7,113
Revenu, net	-5,074	-5,646	-3,485	-5,205	-7,066	-7,848	-8,177
Crédits de revenus	177	197	234	278	253	285	317
Débits de revenus	-5,251	-5,843	-3,719	-5,483	-7,319	-8,132	-8,494
dont :							
Revenus d'investissement, débit	-2,108	-2,398	-1,997	-2,573	-3,552	-3,833	-3,691
Intérêts payés sur la dette publique	-140	-128	-127	-130	-73	-62	-73
Intérêts payés sur la dette non publique	-78	-188	-215	-11	-464	-500	-469
Transferts courants, net	416	386	404	322	363	442	378
Transferts courants privés, net	264	214	269	156	185	170	180
Transferts courants officiels, net	151	172	135	166	177	272	198
Solde des comptes de capital et financier	-1,392	-2,438	872	992	1,222	722	122
Solde du compte de capital (transferts en capital inclus)	126	251	187	1,456	155	296	212
Solde du compte financier (réserves incluses)	-1,518	-2,689	685	-464	1,067	426	-90
Investissements directs, net	2,312	1,651	2,186	3,131	3,630	3,229	3,319
Investissements de portefeuille, net	566	180	149	146	173	145	164
Autres investissements, net	-3,322	-3,228	-1,886	-3,754	-1,613	-1,156	-1,081
Avoirs de réserve (accumulation -)	-1,073	-1,293	236	13	-1,123	-1,792	-2,492
Erreurs et omissions, net	-68	-135	732	407	-410	0	0
<i>Pour mémoire :</i>							
PIB nominal	29,559	35,326	30,231	35,986	41,705	46,262	48,630
Réserves officielles brutes (fin de période)							
Milliards de FCFA	5,721	7,014	6,778	6,764	7,887	9,679	12,172
Millions de dollars EU	11,937	15,662	14,354	13,658	15,925	19,543	24,575
Mois d'importations de biens et services	5.3	7.2	5.7	4.5	5.0	6.4	7.9
Sources : données effectives des autorités ; estimations et projections des services du FMI.							

Tableau 6a. CEMAC - Soldes budgétaires, 2007-13							
(Pourcentage du PIB)							
	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)							
Cameroun	3.3	1.5	-0.9	-1.8	-2.5	-4.1	-3.0
République Centrafricaine	-2.9	-5.8	-5.4	-7.7	-5.0	-4.1	-4.9
Tchad	1.7	3.0	-13.4	-6.8	1.4	4.3	2.5
Congo, République du	9.0	22.7	4.5	16.0	15.5	13.6	12.1
Guinée équatoriale	19.3	15.4	-8.0	-5.1	-3.0	-2.5	-1.0
Gabon	8.7	11.7	7.5	3.0	2.1	5.1	3.9
CEMAC	8.0	9.7	-1.7	0.4	1.5	1.6	1.7
Solde budgétaire global (dons inclus)							
Cameroun	4.5	2.3	-0.1	-0.9	0.3	-3.5	2.9
République Centrafricaine	1.2	-1.0	-0.1	-1.4	-2.4	0.5	0.5
Tchad	3.1	4.5	-9.9	-5.2	3.2	6.6	4.9
Congo, République du	9.4	23.4	4.8	16.1	15.9	15.3	12.5
Guinée équatoriale	19.3	15.4	-8.0	-5.1	-3.0	-2.5	-1.0
Gabon	8.7	11.7	7.5	3.0	2.1	5.1	3.9
CEMAC	8.8	10.2	-0.6	1.2	2.3	3.7	3.4
Solde de base¹							
Cameroun	4.1	1.6	-0.2	-0.9	-1.0	1.6	2.7
République Centrafricaine	-0.5	-2.4	-1.4	-2.0	-2.0	-0.4	-0.1
Tchad	4.3	5.0	-10.1	-3.7	4.4	7.6	5.9
Congo, République du	10.1	24.2	4.9	17.4	19.3	21.5	15.5
Guinée équatoriale	17.8	15.4	-3.8	-4.3	0.0	0.0	0.9
Gabon	9.5	12.6	9.4	6.4	3.9	6.2	4.9
CEMAC	8.6	10.7	0.4	2.4	3.9	4.8	3.9
Solde budgétaire primaire (dons inclus)							
Cameroun	5.0	2.7	0.3	-0.8	-1.5	-3.2	-2.1
République Centrafricaine	2.6	0.9	1.0	-0.4	-1.7	1.3	1.0
Tchad	3.4	4.7	-9.3	-4.5	3.6	7.3	4.8
Congo, République du	12.7	26.8	7.1	18.5	19.5	21.2	14.9
Guinée équatoriale	19.4	15.4	-7.9	-4.8	-2.6	-2.2	-0.6
Gabon	10.6	13.2	8.1	3.5	2.7	5.7	5.0
CEMAC	9.8	11.4	0.0	1.9	3.1	3.9	3.1
Recettes publiques (dons exclus)							
Cameroun	19.1	20.0	17.6	16.8	18.3	17.5	18.6
République Centrafricaine	10.3	10.4	10.8	11.6	10.9	11.5	12.0
Tchad	22.8	26.4	16.1	23.6	30.0	28.7	26.6
Congo, République du	38.9	46.4	29.1	37.4	41.1	44.1	43.5
Guinée équatoriale	38.3	37.0	41.0	29.9	28.0	25.2	22.2
Gabon	29.5	31.9	32.6	28.1	27.8	27.1	27.2
CEMAC	27.8	30.6	26.0	25.6	27.2	26.6	25.8
Dépenses publiques							
Cameroun	15.7	18.5	18.4	18.6	20.7	21.5	21.6
République Centrafricaine	13.2	16.2	16.2	19.4	15.9	15.6	16.9
Tchad	21.1	23.4	29.5	30.5	28.6	24.4	24.1
Congo, République du	29.9	23.6	24.7	21.4	25.6	30.5	31.4
Guinée équatoriale	19.0	21.6	49.0	35.0	31.1	27.7	23.3
Gabon	20.8	20.2	25.1	25.1	25.8	22.0	23.3
CEMAC	19.8	20.8	27.5	25.0	25.5	24.8	24.0
Sources : données effectives des autorités ; projections des services du FMI.							
¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés de l'extérieur.							

Tableau 6b. CEMAC - Soldes budgétaires hors pétrole, 2007-13 (Pourcentage du PIB non pétrolier)							
	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)							
Cameroun	-3.5	-6.8	-6.1	-6.7	-8.5	-9.5	-9.5
République Centrafricaine	-2.9	-5.8	-5.4	-7.7	-5.0	-4.1	-4.9
Tchad	-27.6	-33.2	-34.2	-37.7	-32.4	-25.1	-22.6
Congo, République du	-66.2	-58.5	-43.0	-42.2	-57.5	-70.1	-65.8
Guinée équatoriale	-55.7	-75.4	-109.6	-79.2	-70.0	-64.7	-44.8
Gabon	-17.6	-19.6	-17.1	-25.7	-34.9	-23.0	-18.3
CEMAC	-18.1	-23.3	-26.2	-25.8	-28.9	-27.5	-23.7
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)							
Cameroun	-2.1	-5.9	-5.2	-6.0	-7.9	-8.9	-9.0
République Centrafricaine	1.2	-1.0	-0.1	-1.4	-2.4	0.5	0.5
Tchad	-24.9	-30.4	-28.8	-35.1	-29.6	-21.6	-19.1
Congo, République du	-65.1	-56.3	-42.0	-42.0	-56.1	-64.5	-64.7
Guinée équatoriale	-55.7	-75.4	-109.6	-79.2	-70.0	-64.7	-44.8
Gabon	-17.6	-19.6	-17.1	-25.7	-34.9	-23.0	-18.3
CEMAC	-16.8	-22.0	-24.6	-24.5	-27.8	-25.9	-22.7
Solde de base¹							
Cameroun	4.5	1.8	-0.2	-1.0	-1.1	1.8	2.9
République Centrafricaine	-0.5	-2.4	-1.4	-2.0	-2.0	-0.4	-0.1
Tchad	7.9	9.3	-15.8	-6.2	6.7	11.5	8.8
Congo, République du	29.3	82.7	13.1	54.1	64.2	69.1	47.1
Guinée équatoriale	68.1	60.3	-9.2	-10.9	0.1	0.0	1.8
Gabon	19.0	25.9	16.7	12.6	8.4	13.3	9.4
CEMAC	14.7	19.7	0.6	4.0	7.9	7.2	5.4
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)							
Cameroun	-1.6	-5.5	-4.9	-5.7	-7.5	-8.6	-8.5
République Centrafricaine	2.6	0.9	1.0	-0.4	-1.7	1.3	1.0
Tchad	-24.3	-30.0	-27.9	-33.9	-29.0	-20.6	-19.2
Congo, République du	-55.7	-44.5	-36.0	-34.4	-44.0	-45.6	-57.4
Guinée équatoriale	-55.6	-75.3	-109.5	-78.5	-68.9	-63.7	-44.0
Gabon	-13.3	-16.0	-14.3	-22.8	-31.7	-20.1	-15.6
CEMAC	-15.0	-20.2	-23.6	-23.3	-26.1	-23.6	-21.4
CEMAC (Excluding public investment)	-1.4	-4.2	-2.9	-3.7	-3.5	-1.4	-1.8
Recettes publiques (dons exclus)							
Cameroun	21.1	22.2	18.6	18.1	19.9	19.1	20.4
République Centrafricaine	10.3	10.4	10.8	11.6	10.9	11.5	12.0
Tchad	41.6	49.2	25.3	39.1	45.9	43.7	39.5
Congo, République du	112.4	158.1	77.4	116.5	136.3	141.6	132.0
Guinée équatoriale	146.3	145.2	99.7	75.4	69.1	64.2	47.7
Gabon	58.9	65.9	57.7	55.1	59.2	57.9	51.7
CEMAC	47.7	56.0	39.4	41.9	46.1	45.8	42.0
Dépenses publiques							
Cameroun	17.4	20.6	19.6	20.0	22.5	23.6	23.6
République Centrafricaine	13.2	16.2	16.2	19.4	15.9	15.6	16.9
Tchad	38.5	43.7	46.2	50.4	43.7	37.2	35.7
Congo, République du	86.3	80.7	65.5	66.7	85.0	98.1	95.1
Guinée équatoriale	72.4	84.8	119.0	88.2	76.6	70.7	49.9
Gabon	41.6	41.7	44.4	49.2	54.8	47.0	44.4
CEMAC	34.0	38.1	41.7	40.9	43.4	42.7	39.2
Sources : données effectives des autorités ; projections des services du FMI.							
¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés de l'extérieur.							

Tableau 7. CEMAC - Respect des critères de convergence, 2007–13							
	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.	2013 Proj.
(Pourcentage du PIB)							
Solde budgétaire de base ¹ (≥ 0)							
Cameroun	4.1	1.6	-0.2	-0.9	-1.0	1.6	2.7
République Centrafricaine	-0.5	-2.4	-1.4	-2.0	-2.0	-0.4	-0.1
Tchad	4.3	5.0	-10.1	-3.7	4.4	7.6	5.9
Congo, République du	10.1	24.2	4.9	17.4	19.3	21.5	15.5
Guinée équatoriale	17.8	15.4	-3.8	-4.3	0.0	0.0	0.9
Gabon	9.5	12.6	9.4	6.4	3.9	6.2	4.9
Nombre de pays qui ne respectent pas	1	1	4	4	2	2	1
(Variation annuelle en pourcentage)							
Inflation des prix à la consommation (≤ 3%)							
Cameroun	1.1	5.3	3.0	1.3	2.9	3.0	3.0
République Centrafricaine	0.9	9.3	3.5	1.5	0.7	2.5	1.9
Tchad	-7.4	8.3	10.1	-2.1	1.9	5.5	3.0
Congo, République du	2.6	6.0	4.3	5.0	1.9	2.7	2.9
Guinée équatoriale	2.8	4.3	7.2	7.5	7.3	7.0	7.0
Gabon	5.0	5.3	1.9	1.4	1.3	2.3	2.6
Nombre de pays qui ne respectent pas	1	6	5	2	1	2	2
(Pourcentage du PIB)							
Niveau de la dette publique (≤ 70% GDP)							
Cameroun	12.0	9.5	10.6	12.1	12.9	17.7	19.9
République Centrafricaine	78.6	79.0	35.2	37.6	40.9	36.6	32.4
Tchad	26.0	23.6	30.5	27.6	27.5	24.6	24.2
Congo, République du	98.0	68.1	57.2	23.8	22.7	21.4	19.3
Guinée équatoriale	1.1	0.7	5.1	7.5	8.3	9.7	8.3
Gabon	43.2	20.9	26.4	25.0	20.5	17.3	17.2
Nombre de pays qui ne respectent pas	2	1	0	0	0	0	0
(Pourcentage du PIB)							
Non-accumulation d'arriérés de l'État ² (≤ 0)							
Cameroun	-0.8	-0.4	-0.2	-1.1	-0.8	-1.5	-0.1
République Centrafricaine	-1.7	-0.6	-0.5	-0.8	-0.2	-0.5	-1.3
Tchad	-0.6	-2.4	-2.5	-2.4	-2.3	-1.9	-1.5
Congo, République du	-6.7	-17.8	-2.7	-3.8	-1.0	-0.6	-0.4
Guinée équatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	-0.7	-2.0	-4.1	-0.3	-0.1	-0.2	-0.1
Nombre de pays qui ne respectent pas	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de violations des critères	4	8	9	6	3	4	3
Cameroun	0	1	2	1	1	0	0
République Centrafricaine	2	3	2	1	1	1	1
Tchad	0	1	2	1	0	1	1
Congo, République du	1	1	1	1	0	0	0
Guinée équatoriale	0	1	2	2	1	2	1
Gabon	1	0	0	0	0	0	0
Sources : données effectives des autorités ; projections des services du FMI.							
¹ Solde budgétaire global hors dons et investissements financés de l'extérieur.							
² Arriérés extérieurs et intérieurs.							

Table 8. CEMAC - Situation monétaire, 2007–11

	2007 Déc.	2008 Déc.	2009 Déc.	2010 Déc.	2011 Déc.
(Milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	6,345	7,786	7,027	6,748	7,677
BEAC	5,276	7,274	6,345	6,152	7,060
Avoirs extérieurs	5,386	7,394	6,536	6,748	7,702
dont:					
Comptes d'opérations	3,687	7,238	5,483	4,737	5,847
Engagements extérieurs	-110	-121	-191	-596	-642
Banques commerciales	1,069	512	682	595	617
Avoirs extérieurs	1,300	739	957	880	1,037
Engagements extérieurs	-231	-227	-275	-285	-420
Avoirs intérieurs nets	-1,571	-2,179	-1,052	612	635
Crédit net à l'État	-2,598	-3,790	-2,315	-1,839	-2,543
BEAC	-2,264	-3,769	-2,340	-1,991	-2,782
Avances	367	39	295	526	475
Dettes consolidées	77	75	76	78	79
Autres	82	78	158	92	157
Dépôts de l'État	-2,789	-3,962	-2,869	-2,687	-3,493
Banques commerciales	-334	-21	25	152	239
Crédit net aux organismes publics	-236	-251	-255	-261	-282
Crédit net au secteur privé	1,946	2,487	2,652	3,069	3,878
Autres postes, net	-684	-625	-1,134	-358	-418
Monnaie au sens large	4,773	5,607	5,974	7,359	8,312
Circulation fiduciaire hors banques	1,200	1,458	1,525	1,728	1,805
Dépôts bancaires	3,573	4,148	4,449	5,631	6,507
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Avoirs extérieurs nets	35.6	30.2	-13.5	-4.7	12.6
Avoirs intérieurs nets	-20.5	-12.7	20.1	27.8	0.3
Crédit à l'État (net)	-79.3	-25.0	26.3	8.0	-9.6
Crédit au secteur privé (net)	4.5	11.3	3.0	7.0	11.0
Autres (net)	54.3	0.9	-9.1	12.9	-1.1
Monnaie au sens large	14.3	17.5	6.6	23.2	12.9
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)	6.2	6.3	5.1	4.9	5.0
(Pourcentage du PIB)					
Monnaie au sens large	16.1	15.9	19.8	20.4	19.9
Dépôts dans les banques privées	10.7	10.6	13.1	13.9	13.4
Crédit au secteur privé	6.6	7.0	8.8	8.5	9.3

Source : BEAC.

Tableau 9. CEMAC - Situation résumée de la banque centrale, 2007–11					
	2007 Déc.	2008 Déc.	2009 Déc.	2010 Déc.	2011 Déc.
	(CFAF billions)				
Avoirs extérieurs nets	5,276	7,274	6,345	6,152	7,060
Avoirs	5,386	7,394	6,536	6,748	7,702
Dont : compte d'opérations	3,687	7,238	5,483	4,737	5,847
Engagements	-110	-121	-191	-596	-642
Avoirs intérieurs nets	-2,488	-4,002	-2,888	-1,824	-2,646
Crédit net à l'État	-2,264	-3,769	-2,340	-1,991	-2,782
Créances	526	193	529	696	711
Dettes consolidées	77	75	76	78	79
Avances	367	39	295	526	475
Cameroun	80	0	0	0	0
République Centrafricaine	16	18	21	22	23
Tchad	18	22	142	217	209
Congo, République du	154	0	42	42	0
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0
Gabon	99	0	90	245	243
Autres créances	82	78	158	92	157
Dépôts de l'État	-2,789	-3,962	-2,869	-2,687	-3,493
Créances nettes sur les institutions financières	6	6	5	0	2
Autres postes, net	-230	-239	-553	168	134
Monnaie centrale	2,788	3,272	3,457	4,328	4,414
Circulation fiduciaire	1,200	1,458	1,525	1,728	1,805
Réserves des banques	1,497	1,715	1,845	2,493	2,545
Réserves des autres institutions	66	81	68	99	59
<i>Pour mémoire :</i>					
Couverture de réserve de la monnaie au sens I	119.9	125.1	113.4	91.9	99.6
Monnaie centrale/dépôts	82.8	82.7	81.5	79.9	70.0
Source : BEAC.					

Tableau 10. CEMAC - Situation résumée des banques commerciales, 2007-11

	2007	2008	2009	2010	2011
	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.	Déc.
	(CFAF billions)				
Avoirs extérieurs nets	1,069	512	682	595	617
Avoirs	1,300	739	957	880	1,037
Engagements	-231	-227	-275	-285	-420
Avoirs intérieurs nets	807	1,738	1,723	2,329	3,244
Crédit net au secteur public	-570	-272	-230	-108	-44
Cameroun	3	-27	-70	-73	-23
République Centrafricaine	18	21	17	19	24
Tchad	-21	-28	-40	-52	-46
Congo, République du	-13	-7	-1	-7	-12
Guinée équatoriale	-123	-264	-150	-157	-213
Gabon	-435	33	12	161	226
Crédit à l'économie	1,946	2,487	2,652	3,069	3,878
Cameroun	910	1,088	1,188	1,285	1,649
République Centrafricaine	55	62	62	87	102
Tchad	122	178	204	244	291
Congo, République du	91	167	218	325	462
Guinée équatoriale	176	362	402	538	703
Gabon	593	629	579	590	670
Autres postes, net	-569	-477	-699	-631	-590
Refinancement net de la banque centrale	-1,491	-1,709	-1,840	-2,493	-2,447
Emprunts	6	6	5	0	2
Cameroun	0	0	0	0	0
République Centrafricaine	0	0	0	0	0
Tchad	3	6	5	0	2
Congo, République du	3	0	0	0	0
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0
Gabon	0	0	0	0	0
Réserves	1,497	1,715	1,845	2,493	2,450
Cameroun	678	644	732	790	741
République Centrafricaine	9	9	27	14	9
Tchad	76	72	76	103	149
Congo, République du	205	342	264	704	638
Guinée équatoriale	280	233	373	428	727
Gabon	249	415	372	453	581
Dépôts	3,368	3,959	4,244	5,418	6,308
Dépôts à vue	2,038	2,516	2,688	3,587	4,300
Entreprises publiques	165	146	214	262	565
Secteur privé	1,873	2,370	2,474	3,326	3,735
Dépôts à terme	1,330	1,442	1,556	1,830	2,008
Entreprises publiques	26	53	57	137	138
Secteur privé	1,304	1,390	1,498	1,693	1,869
	(Pourcentage des dépôts)				
Pour mémoire :					
Réserves	44.5	43.3	43.5	46.0	38.8
Crédit à l'économie	57.8	62.8	62.5	56.6	61.5
Source : BEAC.					

Tableau 11. CEMAC - Résumé des projections à moyen terme, 2011–16

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	Est.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Revenu national et prix	(Variation annuelle en pourcentage)					
PIB réel	4.5	4.6	4.0	3.9	2.9	2.9
Pétrolier	-3.1	4.4	3.5	2.9	1.9	1.6
Non-pétrolier	6.6	5.5	6.4	5.0	4.2	4.9
PIB nominal	15.9	10.9	5.1	3.6	2.0	2.4
Prix à la consommation (moyenne de la période)	3.1	3.9	3.7	3.5	3.5	3.4
Secteur extérieur						
Exportations, f.à.b	29.0	6.5	1.2	-2.0	-4.2	-4.7
Volume des exportations ¹	5.4	3.2	1.5	2.2	1.1	0.7
Importations, c.a.f.	20.0	4.3	-3.5	1.6	0.0	0.1
Volume des importations ¹	3.2	7.7	-2.3	2.5	-0.6	-1.0
Termes de l'échange ¹	14.2	5.6	-1.2	-3.1	-3.6	-2.0
Administration centrale	(Pourcentage du PIB)					
Solde global, dons inclus	2.3	3.7	3.4	3.2	2.6	2.2
Dons	0.8	2.1	1.7	1.9	1.5	1.4
Recettes totales et dons	28.0	28.6	27.5	27.3	26.7	26.6
Dépenses totales et prêts nets	25.5	24.8	24.0	24.0	24.1	24.4
Secteur extérieur						
Solde du compte courant, dons inclus	-1.9	-1.6	-0.3	-1.1	-1.6	-2.4
Balance commerciale	14.1	14.4	15.8	13.6	11.3	8.7
	(Pourcentage du PIB non pétrolier)					
Solde global, dons exclus	2.5	2.8	2.8	2.0	1.6	1.2
Solde global non pétrolier, dons inclus	-27.8	-25.9	-22.7	-20.9	-19.1	-17.4
Solde primaire non pétrolier, dons inclus	-26.1	-23.6	-21.4	-20.1	-18.7	-17.0
Sources : données effectives des autorités ; projections des services du FMI.						
¹ Les données de la CEMAC sont pondérées par le PIB en parité de pouvoir d'achat du dollar EU.						

Tableau 12. CEMAC - Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2007-12						
	2007	2008	2009	2010	2011 Est.	2012 Proj.
PIB nominal	(Pourcentage du PIB nominal de la CEMAC)					
Cameroun	33.1	30.1	34.7	30.9	28.7	27.5
République Centrafricaine	2.8	2.5	3.1	2.7	2.4	2.4
Tchad	11.4	10.6	11.1	11.8	10.6	10.7
Congo, République du	13.6	15.0	15.0	16.5	16.7	16.2
Guinée équatoriale	20.4	23.4	19.1	20.0	22.4	24.0
Gabon	18.8	18.4	17.1	18.2	19.2	19.2
CEMAC	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
PIB nominal pétrolier (pourcentage CEMA)	(Pourcentage du PIB nominal de la CEMAC)					
Cameroun	3.2	3.0	2.0	2.2	2.3	2.4
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	5.1	4.9	4.0	4.7	3.7	3.7
Congo, République du	8.9	10.6	9.3	11.2	11.7	11.2
Guinée équatoriale	15.1	17.4	11.2	12.0	13.3	14.6
Gabon	9.4	9.5	7.4	8.9	10.2	10.2
CEMAC	41.6	45.5	34.0	39.0	41.1	42.0
PIB nominal pétrolier	(Pourcentage du PIB nominal du pays)					
Cameroun	9.6	10.1	5.8	7.1	7.9	8.6
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	45.2	46.5	36.1	39.6	34.6	34.3
Congo, République du	65.4	70.7	62.4	67.9	69.9	68.9
Guinée équatoriale	73.8	74.5	58.9	60.3	59.4	60.8
Gabon	49.9	51.5	43.5	49.0	53.0	53.2
CEMAC	41.6	45.5	34.0	39.0	41.1	42.0
Exportations pétrolières	(Pourcentage des exportations totales de biens du pays)					
Cameroun	50.9	53.5	41.2	48.6	49.3	53.3
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	88.3	89.7	87.4	91.4	91.3	92.6
Congo, République du	89.4	88.9	88.1	88.4	87.2	86.7
Guinée équatoriale	99.0	99.3	98.7	98.2	98.5	98.7
Gabon	83.0	79.1	85.4	85.9	86.8	87.9
CEMAC	84.6	85.1	83.4	85.5	86.1	87.2
Recettes budgétaires tirées du pétrole	(Pourcentage des recettes budgétaires du pays)					
Cameroun	31.8	36.6	26.3	25.6	28.3	25.6
République Centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	69.2	74.5	43.3	63.3	70.9	67.0
Congo, République du	81.3	84.8	70.0	78.8	79.1	77.2
Guinée équatoriale	88.5	93.5	90.6	88.1	90.4	90.6
Gabon	58.6	65.5	49.7	53.9	63.4	55.5
CEMAC	64.9	71.9	58.0	61.8	66.8	64.4
Sources : données effectives des autorités ; projections des services du FMI.						

Tableau 13. CEMAC - Violation des principaux ratios prudentiels, 2009–11

Tableau 13. CEMAC - Violation des principaux ratios prudentiels, 2009–11																		
	Niveau de fonds propres			Liquidité ¹			Actifs fixes ²			Transformation des échéances ³			Capital minimum ⁴			Limite de l'exposition la plus importante ⁵		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
	8%			Min 100%						Min 50%								
Pays (nombre de banques en 2011)																		
Cameroun (13)	3	3	5	0	0	1	4	5	8	4	6	5	1	4	5	2	4	9
République Centrafricaine (4)	2	1	0	0	1	1	3	2	0	2	1	0	0	2	1	2	1	2
Tchad (8)	3	2	0	1	1	0	1	3	0	1	2	0	1	4	2	1	4	1
République du Congo (7)	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	2	3
Guinée équatoriale (4)	2	1	0	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0
Gabon (9)	1	0	0	2	1	2	3	0	0	2	0	0	0	1	1	1	1	4
CEMAC (45)	11	7	7	3	3	5	12	10	10	10	10	6	2	13	10	6	12	19
Percent of deposits ⁶																		
Cameroun (13)	27	17	21	0	0	2	14	39	46	30	45	19	6	13	19	9	19	37
République Centrafricaine (4)	81	21	0	0	18	17	85	75	0	81	21	0	0	29	22	81	21	38
Tchad (8)	40	27	0	10	6	0	10	31	0	10	27	0	10	40	14	10	61	13
République du Congo (7)	0	0	19	0	0	7	0	0	3	0	0	0	0	10	3	0	41	61
Guinée équatoriale (4)	42	11	0	0	0	0	6	0	24	6	11	16	0	0	0	0	0	0
Gabon (9)	0	0	0	1	0	62	5	0	0	35	0	0	0	0	0	0	0	37
Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).																		
¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance résiduelle) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance résiduelle)																		
² Capital net et autres ressources permanentes sur actifs fixes.																		
³ Actifs à long terme de plus de cinq ans sur passifs à long terme de plus de cinq ans.																		
⁴ Le capital minimum variait selon le pays jusqu'en mai 2010 (millions de FCFA). Cameroun 1000; République Centrafricaine 200; Tchad 150; République du Congo 150; Guinée équatoriale 300; et Gabon 1000. À partir de juin 2010, il a été fixé à 5 milliards de FCFA pour tous les pays.																		
⁵ La plus forte exposition individuelle est limitée à 45 % du capital.																		
⁶ Pourcentage des dépôts représenté par le nombre de banques en violation dans le pays.																		

Tableau 14. CEMAC - Notation des banques, décembre 2011¹

(Nombre de banques)

	1	2	3A	3B	3C	4A	4B	Pas notée
Pays (nombre de banques)								
Cameroun (13)	1	6	0	1	0	3	0	2
République Centrafricaine (4)	0	3	0	0	0	0	0	1
Tchad (8)	0	5	1	1	0	0	0	1
République du Congo (7)	0	4	0	0	0	0	0	3
Guinée équatoriale (4)	0	4	0	0	0	0	0	0
Gabon (9)	1	5	0	0	0	0	0	3
CEMAC (45)	2	27	1	2	0	3	0	10

Source : COBAC.

¹ Notes : 1=forte; 2=bonne; 3A=fragile; 3B=légèrement fragile; 3C=très fragile; 4A=critique; et 4B=très critique.

Tableau 15. CEMAC - Qualité du portefeuille de prêts, 2010-11

	Prêts bruts (milliards de FCFA)		Prêts improductifs (milliards de FCFA)		Provisions pour prêts improductifs (milliards de FCFA)		Part des prêts improductifs (pourcentage des prêts)		Taux de provisionnement (pourcentage des prêts)	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Cameroun	1601	1871	199	229	178	222	12	12	89	97
République	116	126	15	16	15	14	13	12	97	92
République du Congo	379	544	4	6	5	6	1	1	112	103
Gabon	818	1161	35	37	31	44	4	3	91	120
Guinée équatoriale	628	836	34	34	40	44	5	4	119	130
Tchad	295	328	31	26	26	24	11	8	84	92
CEMAC	3837	4866	318	348	295	355	8	7	93	102

Sources : COBAC ; calculs des services du FMI.

Tableau 16. CEMAC - Résumé des résultats des tests de résistance(En pourcentage, sauf indication contraire)¹

	CEMAC	Banques à capitaux étrangers	Banques à capitaux publics	Banques à capitaux locaux	
Ratio des prêts improductifs avant les chocs					
Ratio des prêts improductifs	7.0	7.2	13.7	4.6	
Ratio ajusté des prêts improductifs ²	10.4	11.0	19.5	6.6	
Ratio de fonds propres avant les chocs ³					
Ratio de fonds propres	12.9	14.0	14.5	9.0	
Ratio de fonds propres ajusté avant les chocs ²	10.1	11.0	8.8	7.1	
Ratio de fonds propres après les chocs					
Risque de crédit					
Défaillance du plus gros emprunteur	5.2	6.1	1.2	2.8	
Défaillance des plus gros emprunteurs	0.8	1.3	-1.3	-0.5	
Hausse de 50 % des prêts improductifs	6.8	7.8	1.3	4.8	
Défaillance des emprunteurs publics (dont entreprises publiques)	5.7	5.9	4.1	5.4	
Chocs sectoriels					
Secteur du commerce	8.8	9.7	8.1	6.2	
Secteur du transport et des communications	9.5	10.4	8.4	6.9	
Secteur de l'agriculture et des forêts	9.7	10.5	8.2	7.1	
Secteur manufacturier	9.7	10.6	8.2	7.1	
Risque de taux de change					
40% de dépréciation par rapport au dollar EU	...	-1.4	13.1	-161.8	
40% d'appréciation par rapport au dollar EU	9.6	10.7	6.9	6.7	
Risque de taux d'intérêt					
Hausse des taux d'intérêt de 500 points de base	5.5	5.9	9.3	3.4	
Rendement des actifs (avant les chocs)	...	0.2	2.9	-1.8	
Rendement des actifs (après les chocs)	...	0.9	4.2	-2.2	
Risque de liquidité	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Nombre de banques en situation de liquidité critique ⁴	0	0	0	0	8
Banques publiques	0	0	0	3	20
Banques étrangères	0	0	0	0	5

Source : estimations des services du FMI.

¹Sept banques en restructuration et/ou sous administration provisoire ont été incluses dans le test de résistance.²Ce ratio a été ajusté pour compenser l'insuffisance d'informations et de provisionnement sur les prêts improductifs selon les règles de la COBAC.³La norme de fonds propres fixée par la loi est de 8 %.⁴Une situation de liquidité critique se définit comme une situation où les actifs liquides sont inférieurs aux passifs liquides.

Appendice I. CEMAC : cadre de surveillance multilatérale

(La présente note a été préparée par Christine Dieterich)

Les membres de la CEMAC se sont entendus en 2001 sur un cadre de surveillance multilatérale mis en œuvre par la Commission de la CEMAC, l'objectif étant de prévenir les déficits budgétaires excessifs. Ce cadre est fondé sur les quatre critères de surveillance obligatoires ci-après, que complètent des sous-critères non contraignants :

- Un solde budgétaire de base en pourcentage du PIB nominal ≥ 0 %, critère complété par :
- Le solde budgétaire structurel de base en pourcentage du PIB nominal (calculé à partir du critère principal en remplaçant les recettes pétrolières effectives par la moyenne mobile triennale).
- Le solde budgétaire de base hors pétrole en pourcentage du PIB nominal hors pétrole.
- Le solde budgétaire primaire hors pétrole en pourcentage du PIB hors pétrole.
- Une inflation annuelle moyenne < 3 %, critère complété par l'indicateur ajusté de l'inflation sous-jacente annuelle moyenne, obtenu en excluant le sous-indice des produits alimentaires.
- Un stock de dette intérieure et extérieure ≤ 70 % du PIB nominal.
- La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs (par définition, obligations échues depuis plus de 90 jours).

En outre, afin de renforcer le diagnostic du processus de surveillance, la Commission de la CEMAC communique les résultats des pays membres pour les indicateurs économiques non contraignants, à savoir :

- Un ratio réserve internationales nettes/base monétaire ≥ 20 %.
- Le solde budgétaire primaire en pourcentage du PIB nominal.
- Les recettes budgétaires non pétrolières en pourcentage du PIB nominal.
- Le ratio variations de la masse salariale publique/variations des recettes.
- Le solde courant, hors dons, en pourcentage du PIB nominal.
- Le ratio service de la dette/exportations.
- La Commission de la CEMAC suit l'évolution des politiques macroéconomiques des pays membres dans le cadre de missions semestrielles de surveillance multilatérale dans ces pays. Le projet de rapport de la Commission sur la surveillance multilatérale est examiné et modifié pendant une réunion du « Collège de surveillance », qui se compose de deux représentants par pays, d'un représentant de la BEAC et d'un représentant de la Commission. Le rapport est finalement adopté par le Conseil des ministres de la CEMAC. Les pays en infraction sont formellement tenus de préparer des plans d'ajustement, mais aucune sanction n'est envisagée dans la directive.

Appendice II. Evaluation de l'adéquation des réserves de la CEMAC (région riche en pétrole)

(La présente note a été préparée par Carol Baker, en collaboration avec Mpumelelo Nxumalo)

La région de la CEMAC a enregistré une forte augmentation des recettes pétrolières au cours de la dernière décennie. La présente note évalue l'adéquation des réserves conformément aux tendances constatées récemment dans ce domaine. Elle examine les épisodes pendant lesquelles des tensions se sont exercées sur le marché des changes, comme le choc pétrolier de 2008–09 et les pertes de réserves au cours des 20 dernières années ; elle utilise aussi des paramètres classiques dans une analyse heuristique de scénario prospectif d'adéquation des réserves établi sur la base de chocs pétroliers importants et permanents. Il semble exister une large adéquation des réserves pour toute la région, ce qui donne à penser qu'il est possible de créer un fonds régional pour détenir une fraction des actifs sous forme d'instruments moins liquides et à rendement plus élevé.

Couverture des réserves à la fin de 2010 selon les repères classiques

Pour la région dans son ensemble, la couverture des réserves selon les repères classiques est large. Les réserves couvrent amplement le seuil prudent (3 mois d'importations), leur montant s'établissant à 19 % du PIB, soit l'équivalent de 4,6 mois d'importations selon les projections établies pour 2011, de 93 % de la masse de monétaire au sens large et de plus de 14 fois la dette extérieure à court terme arrivant à échéance.

importations du secteur pétrolier étant importante¹ et les importations liées aux investissements publics élevées. À la fin de 2010, la couverture des importations non pétrolières par les réserves était de 5,8 mois, alors celle des importations non pétrolières (estimées) du secteur privé s'établissait à 11,6 mois, soit 2½ la couverture totale des importations.

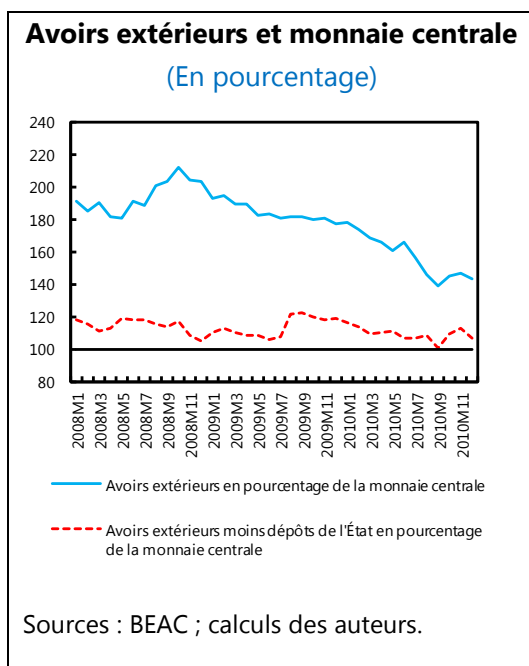
CEMAC - Couverture des réserves des repères classiques d'adéquation des réserves, 2010

	Repère		2010 Reserve holdings	
	% du PIB	par mesure	% du PIB	par mesure
Total importations	10.4	3.0 mois	19.3	4.6 mois
Monnaie au sens large	4.1	20%	19.3	93%
Dette à court terme (rem. m)	1.3	100%	19.3	14.3

Sources : BEAC ; calculs des auteurs.

L'utilisation des importations totales peut aboutir à sous-estimer l'adéquation des réserves, la part autofinancée des

¹ Résumé de Baker C., and Nxumalo M., « Reserve Adequacy in the CEMAC Region—What Can We Learn from the 2008–09 Oil Price Shock? », document de travail du FMI (à paraître).



Couverture de réserve des importations, 2010
(En mois d'importations)

Importations totales	4.6
Importations non pétrolières	5.8
Importations non pétrolières du secteur privé	11.6

Sources : BEAC ; calculs des auteurs.

La BEAC dispose de réserves suffisantes pour se doter d'un système de caisse d'émission. À cet effet, elle aurait besoin de détenir un volume de réserves en devises lui permettant de convertir en monnaies fortes tout le stock de billets en FCFA. En d'autres termes, les réserves devraient être égales ou supérieures à la monnaie de base (MB). À la fin de 2010, les réserves détenues par la BEAC excédaient le montant nécessaire pour se doter d'un système de caisse d'émission. En fait, si tous les pays membres convertissaient en devises leurs dépôts en FCFA à la BEAC, les réserves de celle-ci dépasseraient toujours 100 % de la MB.

Réserves et absorption au cours du choc pétrolier de 2008–09

Le choc pétrolier de 2008–09 offre une occasion unique d'étudier l'impact d'un choc négatif à faible probabilité et les réactions des autorités à ce choc. L'économie régionale est restée robuste : ni l'absorption, ni la croissance hors pétrole, n'a reculé et les réserves sous-jacentes ont augmenté.

En 2008 et en 2009, les variations des cours du pétrole ont été instables.

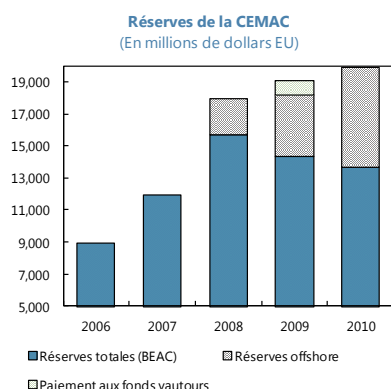
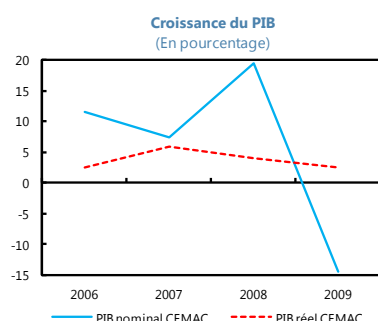
Pendant le premier semestre de 2008, le cours du pétrole brut « Brent » a augmenté de 55 %, atteignant le chiffre sans précédent de 143,95 dollars le baril le 3 juillet 2008. Les cours étaient retombés à 90 dollars le baril lorsque Lehman Brothers a fait faillite le 15 septembre, puis ont amorcé une chute libre. Le 26 décembre, ils atteignaient le niveau le plus faible de l'année (33,73 dollars), soit un recul de plus de 75 % par rapport au cours le plus élevé. Au premier trimestre 2009, ils se sont pour l'essentiel stabilisés, avant d'atteindre un niveau de l'ordre de 70 dollars le baril une année après le pic. Les cours ont été fortement instables, mais le cours moyen a accusé une chute beaucoup plus douce : il a régressé d'environ un tiers pour passer de 97 à 65 dollars le baril entre 2008 et 2009, soit au-dessus du seuil d'équilibre pour la production de pétrole dans la région.

Malgré l'instabilité des cours observée en 2008, les économies de la CEMAC sont restées robustes.

La région a accumulé 3,6 milliards de réserves (soit une hausse de 32 %). Le véritable impact de la crise a été ressenti en 2009. Le PIB nominal a baissé de 14½ % par rapport à 2008, alors que les exportations diminuaient d'un tiers (15 milliards de dollars) pour s'établir à 12 %

en deçà de leur niveau de 2007. Les importations n'ayant pas varié (en termes de dollars), le solde courant est devenu déficitaire. Nonobstant le fait que le solde courant était amplement financé par l'investissement direct étranger (IDE) et, dans une moindre mesure, l'emprunt extérieur net, les réserves officielles de la BEAC ont légèrement diminué par suite d'un paiement unique à la République du Congo pour régler les créances d'un fonds vauvour et d'un ajustement continu par le gouvernement de la Guinée Equatoriale de son portefeuille en vue de détenir des actifs officiels offshore. Si l'on exclut ces deux flux qui n'ont aucune relation avec le choc, les réserves officielles auraient augmenté d'un milliard de dollars.

Réserves et croissance du PIB, 2006–10



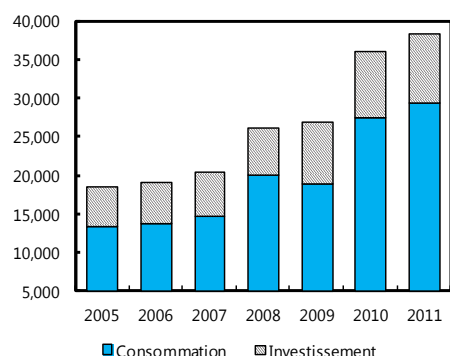
Sources: base de données du Département Afrique, et estimations des services du FMI.

Si l'économie pétrolière de la région a été touchée, l'économie non pétrolière a toutefois continué de croître. La croissance hors pétrole a atteint le taux de 6,8 % en 2009, cinq des six pays membres enregistrant une croissance positive, et l'inflation est tombée en deçà de 5 %, les cours mondiaux des denrées alimentaires ayant diminué.

Étant donné que le pétrole représentait plus de 70 % des recettes budgétaires en 2008, les finances des États ont supporté la majeure partie du choc subi par les prix. Les recettes pétrolières régionales ont chuté de 40 % entre 2008 et 2009. Cependant, étant donné l'ampleur de la marge de sécurité dont disposaient les autorités et les importants besoins de développement, les dépenses ont augmenté de 13¼ % (environ 6½ points de pourcentage du PIB) dans la région. Le solde budgétaire global est passé entre 2008 et 2009 d'un excédent de 10 % du PIB à un léger déficit de 0,6 % du PIB, qui a été financé essentiellement par des ressources extérieures.

Malgré le choc pétrolier, l'absorption intérieure réelle dans la CEMAC a augmenté en 2009. Ce résultat s'explique par une hausse des dépenses en capital (à cet égard, aucune crise n'a été causée par le choc pétrolier). En fait, bien que la consommation réelle ait légèrement diminué en 2009, l'augmentation moyenne sur deux ans de l'absorption réelle dépassait nettement sa tendance antérieure au choc. En étant au-dessus du seuil d'équilibre, les cours moyens ont permis de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour préserver les projets de dépenses sans recourir à l'emprunt.

Absorption réelle (2000=100), 2005-11 (En milliards de FCFA)



Sources : base de données du Département Afrique.

En résumé, le choc pétrolier temporaire de 2008–09 n'a provoqué aucune chute ni des réserves, ni de l'absorption réelle, et il n'a pas été nécessaire de prévoir des ressources à des fins de précaution.

Réserves : valeur à risque, 1990–2010

Les cas de pertes importantes de réserves ont été relativement rares dans la CEMAC ces 20 dernières années et se sont surtout produits dans les années 90. Les pertes les plus récentes ont été accusées par des pays membres qui détenaient des réserves offshore et ne sont pas imputables à la nature instable des cours sous-jacents du pétrole. Depuis 2000, les pertes de réserves en termes absolus ont été enregistrées pendant 2 années : 2001, lorsque les cours du pétrole ont baissé de 15 %, et 2009, pour des raisons indépendantes de ces cours.

Sur la base des hypothèses habituelles prises en matière de ventilation des pertes de réserves, la perte anticipée pour n'importe quelle année donnée est faible compte tenu du niveau actuel des avoirs de réserve. Il existe une probabilité de 0,1 % que les pertes de réserves dépassent 842 millions

de dollars, soit 1,2 % du PIB de 2010 ou 6 % du stock de réserves officielles à la fin de 2010. Avec une telle perte, la couverture des réserves resterait large.

Couverture des réserves après un choc de 0.1%

Réserves à fin 2010 (en millions de \$EU)	13,658
Moins VaR _{0.1%}	12,816
En mois d'importations	4.2
En mois d'importations non pétrolières	5.7
En mois d'importations non pétrolières privées	11.4
En pourcentage de la monnaie au sens large	96.3
En pourcentage de la dette à court terme	1,388

Sources : base de données de AFR (FMI) ; calculs des auteurs.

Analyse de scénarios prospectifs

Ayant constaté que les réserves à la fin de 2010 sont larges par rapport aux paramètres classiques et à des cas de chocs ponctuels, nous évaluons maintenant l'adéquation des réserves à moyen terme, à la fois dans le cadre du scénario de référence établi par les services du FMI en avril 2011 et en cas de choc pétrolier important et prolongé.

Dans le scénario de référence, les réserves dépassent les repères classiques

d'adéquation. Selon les projections des Perspectives de l'économie mondiale du FMI (avril/mai 2011 ; cours moyen du pétrole de 106 dollars pour la période 2011–16), la production de pétrole dans la région de la CEMAC diminue de 20 % à moyen terme. Cependant, grâce à la vigueur des cours, la diminution des recettes budgétaires se limite à 6 %. A cause du recul des exportations, la balance commerciale fléchit et la baisse du solde courant régional se transforme en déficit d'ici à 2015. Dans le cadre de ce scénario de référence, les réserves internationales régionales augmentent d'environ 40 milliards de dollars (38 % du PIB approximativement), sous l'effet essentiellement des excédents

budgetaires et courants prévus pour la République du Congo et le Gabon.

Les réserves dépassent plus en plus les repères classiques d'adéquation. La couverture des importations totales par les réserves passe à plus de 11 mois d'importations potentielles d'ici à 2015 et de 150 % de la masse monétaire au sens large et à 28 fois la dette à court terme non encore échue. La couverture est même plus forte si les avoirs offshore sont pris en compte.

CEMAC - Couverture des réserves des repères classiques d'adéquation des réserves, 2011-15						
	Repère par mesure	Avoirs de réserve selon le scénario de référence				
		2011	2012	2013	2014	2015
Importations totales	3 mois	6.7	8.2	9.6	10.5	11.2
Importations du secteur non pétrolier	-	8.3	10.0	11.5	12.5	12.9
Importations non pétrolières privées	-	15.8	18.8	21.1	22.8	22.7
Monnaie au sens large	20%	106	122	135	147	157
Dette à court terme (rem. mat.)	100%	2105	1837	2135	2308	2807

Sources : prévisions des PEM 2011 (FMI) ; calculs des auteurs.

Le scénario I suppose un choc pétrolier permanent d'un écart type. Nous évaluons maintenant l'adéquation des réserves dans le cas d'une baisse permanente de 25 dollars des cours du pétrole par rapport au scénario de référence, sans aucun ajustement budgétaire. Cela équivaut à un choc d'un écart type. L'impact pour l'ensemble de la région réduit les exportations de pétrole d'environ 20 % (8 milliards de dollars) en 2012. Le solde courant régional se dégrade de cinq points de pourcentage du PIB approximativement en 2012, contre un quasi-équilibre dans le scénario de référence.

Couverture des réserves quand le prix du pétrole baisse de 25\$ de 2012 à 2015
(En mois d'importations)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Importations totales	4.6	6.7	6.9	7.0	6.7	6.4
Importations non pétrolières	5.8	8.3	8.4	8.5	8.2	7.6
Importations du secteur privé non pé	11.5	15.7	15.6	15.2	14.5	12.9

Sources : base de données de AFR (FMI) et calculs des auteurs.

En vertu de ce scénario, la couverture des importations totales par les réserves reste large (plus de six mois d'importations).

L'adéquation des réserves est sans doute sous-estimée étant donné que certains pays de la région dont les fondamentaux sont plus faibles sont obligés de procéder à des ajustements, ce qui réduit les déficits budgétaire et courant.

Le scénario II prévoit un choc pétrolier important et prolongé. Étant donné la robustesse de la couverture des réserves, nous construisons maintenant un scénario de risque extrême dans lequel les cours du pétrole chutent d'environ 70 % pour s'établir à 30 dollars le baril, niveau auquel ils restent pendant deux ans. Un choc de cette nature fait tomber les cours du pétrole à un chiffre proche du seuil d'équilibre. Pour évaluer l'impact maximum sur la couverture des réserves, nous supposons (de façon peu réaliste) qu'il n'y a aucun ajustement des politiques. Le choc est violent : les réserves diminuent de 20 milliards de dollars (70 %) par rapport au scénario de référence en 2013 et la Guinée équatoriale réduit ses avoirs de réserve offshore de 40 %. La région accuse un déficit budgétaire de 4½ % du PIB (contre un excédent de 4½ % dans le scénario de référence).

Cependant, malgré la violence du choc, la couverture (inchangée) des importations totales par les réserves est de l'ordre de trois mois en 2013. Ce résultat sous-estime la couverture anticipée, étant donné que même les pays qui disposent de fondamentaux relativement plus solides et d'un important volant de sécurité budgétaire sont obligés de réduire l'absorption (ou de contracter des emprunts élevés). Même dans un tel scénario extrême, la couverture semble rester large.

Couverture des réserves quand le prix du pétrole est de 30\$ en 2012 et 2013
(En mois d'importations)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Importations totales	4.6	6.7	4.8	3.0	4.1	5.0
Importations non pétrolières	5.8	8.3	5.8	3.6	5.0	6.0
Importations du secteur privé non pé	11.5	15.7	10.8	6.5	8.8	10.1

Sources : base de données de AFR (FMI) ; calculs des auteurs.

Conclusion

Les réserves internationales de la région de la CEMAC sont élevées et leur adéquation est large et augmente à moyen terme. La robustesse des réserves pendant le choc pétrolier de 2008–09 confirme ces résultats.

L'analyse des scénarios indique que la simulation d'une crise de balance des paiements exigerait des hypothèses

extrêmes. Si un choc pétrolier massif et prolongé sans aucun ajustement provoque une grave dégradation des paramètres d'adéquation des réserves, celles-ci continuent de dépasser les repères classiques.

Ces résultats donnent à penser qu'il pourrait être envisagé de détenir une part des avoirs extérieurs de la BEAC sous la forme d'instruments à plus long terme et à rendement plus élevé. Les études qui seront ultérieurement entreprises devraient porter essentiellement sur le niveau optimal des avoirs de réserve de précaution, ainsi que sur la gestion de patrimoine et des réserves internationales.

Appendice III. CEMAC— État d'avancement de la réforme du secteur financier

(La présente note a été préparée par Prosper Youm)

La CEMAC tarde à réformer son secteur financier, plusieurs recommandations fondamentales du PESF de 2006 n'étant toujours pas appliquées. Le renforcement du cadre de gestion des crises est une réforme prioritaire compte tenu des risques que pose pour le secteur financier une éventuelle récession mondiale. Le projet de régime spécial de résolution (RSR) envisagé est un pas dans la bonne direction, mais beaucoup reste à faire pour i) renforcer encore les pouvoirs dont dispose l'autorité de contrôle pour prendre rapidement des mesures, ii) permettre des règlements extrajudiciaires et iii) unifier le processus de liquidation.

Les autorités de la CEMAC n'ont pas encore donné suite à certaines recommandations fondamentales du rapport PESF de 2006 (tableau 1). Il s'agit notamment de la nécessité d'augmenter les effectifs de la COBAC, de durcir les exigences prudentielles, de limiter le pouvoir dont disposent les gouvernements nationaux de retirer les agréments et de renforcer le cadre institutionnel du secteur financier afin de faciliter l'accès aux services financiers. Des progrès ont été accomplis dans le relèvement du ratio de fonds propres, la supervision des établissements de microfinance et la gestion de la liquidité systémique.

Compte tenu des risques qu'une récession mondiale peut faire peser sur le secteur bancaire de la CEMAC, les réformes visant à renforcer le cadre de gestion des crises sont prioritaires. Un cadre efficace de gestion des crises se compose : i) d'une réglementation et d'un contrôle bancaire sains, ii) d'un RSR efficace, iii) d'un prêteur de dernier ressort (PDR) effectif et iv) d'un filet de sécurité budgétaire accessible. De nombreuses juridictions ajoutent à ce qui précède un

système de garantie des dépôts (SGD) efficace et limité.

Si certains de ces éléments sont en place dans la CEMAC ou en voie de l'être, d'autres font toujours défaut :

- **Le niveau insuffisant des ressources compromet la réglementation et la supervision bancaires.** L'objectif de la COBAC est de soumettre chaque banque à une supervision sur place tous les deux ans. En pratique, quatre ans peuvent s'écouler avant qu'une banque ne fasse l'objet d'une inspection complète, voire thématique. En outre, il se peut qu'il faille un long délai à la COBAC pour déceler une dégradation de la solidité d'une banque en raison d'une supervision sur pièces médiocre essentiellement axée sur l'élimination des incohérences des données. Par ailleurs, des rapports mensuels sur le crédit bancaire détaillant les opérations de prêts et les défaillances de paiement sont communiqués aux agences nationales de la BEAC, mais la COBAC ne reçoit que les données traitées.

- **Un régime spécial de résolution (RSR) a été mis au point, mais son adoption doit être accélérée.** Sur les conseils du FMI, les autorités de la CEMAC ont préparé une nouvelle réglementation à l'échelle de la région sur la résolution des crises. Cette réglementation qui renforcerait les pouvoirs de la COBAC attend depuis des mois d'être approuvée. Elle devrait normalement i) permettre aux autorités d'intervenir rapidement pour résoudre les crises bancaires, ii) définir clairement les attributions des organes nationaux et régionaux et l'étendue du contrôle judiciaire et iii) empêcher les actionnaires d'une banque insolvable de participer à sa restructuration. Des dispositions plus fermes sont toutefois nécessaires afin que la CEMAC dispose d'instruments plus efficaces pour gérer les banques en difficulté (par exemple : recapitalisation obligatoire, cession d'actifs et de passifs, banques relais et liquidation ordonnée, par voie judiciaire notamment).
- **La BEAC n'a pas en droit les pouvoirs d'un PDR.** En fait, elle a dû intervenir

parfois à ce titre, en utilisant principalement ses mécanismes permanents de politique monétaire. Elle n'a pas établi formellement de critères internes pour ses interventions.

- **Un filet de sécurité accessible n'a pas encore été établi,** ce qui explique en partie l'incapacité prolongée de résoudre les problèmes financiers d'un groupe bancaire régional systématiquement important.
- **Un système régional de garantie des dépôts a été établi en 2009.** Le Fonds de garantie des dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) a commencé à accepter des contributions en mars 2011. Le FOGADAC est soumis à la supervision de la COBAC sous la surveillance de la BEAC et de représentants du secteur bancaire. Le système, financé à partir des droits versés par les établissements financiers, permettra d'assurer des dépôts jusqu'à 5 millions de FCFA par compte.

Tableau 1. Recommandations du PESF — État d'exécution

Recommandations	État d'exécution
SUPERVISION DU SECTEUR FINANCIER ET STABILITÉ DU SECTEUR BANCAIRE	
Accroître les effectifs de la COBAC.	Les effectifs restent très faibles et ont même diminué récemment. Cette pénurie aigüe par rapport aux exigences en matière de supervision continue de gêner le contrôle et l'application des décisions de la COBAC.
Aligner le cadre prudentiel sur les normes internationales et en renforcer l'application.	Les principales règles prudentielles (solvabilité, engagements importants et prêts entre parties liées) ne sont toujours pas alignées sur les meilleures pratiques internationales et sont peu appliquées, ce qui encourage une concentration excessive du crédit et l'exposition du système bancaire aux risques de crédit. La capacité de faire appliquer les règles est limitée par les pénuries d'effectifs.
Relever les ratios minimums de fonds propres pour tenir compte des risques et des vulnérabilités spécifiques à la CEMAC.	Les ratios minimums de fonds propres des institutions de crédit ont été relevés et harmonisés. Le secteur bancaire s'est vu accorder une période transitoire de cinq ans pour se conformer à la nouvelle réglementation.
Limiter les pouvoirs des autorités nationales d'octroyer et de retirer les agréments bancaires.	Il faut éliminer cette grave entrave au règlement efficace des crises dans le projet de réglementation sur la résolution des crises bancaires.
Simplifier les obligations en matière d'information et la réglementation pour les institutions de microfinance.	Un plan comptable spécial pour la microfinance a été adopté en 2010, parallèlement à un système automatique informatisé de collecte des données financières.
GESTION DE LA LIQUIDITÉ SYSTÉMIQUE	
Centraliser les trésoreries des États à la BEAC.	Les trésoreries des États sont largement centralisées à la BEAC.
Renforcer le recours aux instruments du marché pour la gestion monétaire et de la dette publique.	Les avances statutaires devaient initialement être éliminées sur cinq ans à partir de 2011 ; ce délai a par la suite été porté à 10 ans. Nonobstant cette décision, deux pays ont commencé à émettre des bons du Trésor sur le marché régional, la BEAC servant de déposant central.
Harmoniser les coefficients minimums de réserves entre les États membres.	Reste à faire
Mettre en place une structure chargée d'évaluer l'objectif souhaitable pour les réserves internationales.	En cours. La programmation monétaire doit aussi être renforcée.

ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS	
Aligner les taux d'intérêt contrôlés sur les fondamentaux du marché afin d'encourager l'intermédiation financière.	Les taux d'intérêt sont fixés librement, sauf le taux minimum sur les livrets d'épargne.
Créer des centrales de crédit et des registres d'information centralisés pour améliorer les informations sur les créanciers.	La Banque mondiale soutient les efforts déployés par les autorités, mais les progrès sont lents.
Renforcer le cadre juridique et judiciaire et consolider l'infrastructure financière.	Les taux débiteurs effectifs globaux sont publiés sur une base régulière en vue de promouvoir la transparence et la concurrence ; il n'y a ni centrales des risques, ni centrale des bilans des sociétés.

Appendice IV. CEMAC — Matrice d'évaluation des risques

Nature/source des principaux risques	Probabilité au cours des trois prochaines années	Impact sur l'économie
Recul important des cours mondiaux des produits de base et du pétrole par suite de la crise de la zone euro	• Evaluation par les services du FMI : moyenne • Les répercussions pourraient aboutir à un ralentissement de la croissance mondiale susceptible de faire baisser les cours des produits de base du pétrole.	• Evaluation par les services du FMI : moyen à fort • La région de la CEMAC est fortement tributaire des exportations de produits de base, les hydrocarbures surtout. Les produits de base représentent environ 90 % des exportations de biens et 50 % du PIB nominal. • Dans leur analyse fondée sur les Perspectives de l'économie mondiale du printemps de 2012, les services du FMI montrent que les soldes extérieurs et budgétaires se dégraderaient à cause du recul des recettes au titre des exportations de pétrole et des recettes budgétaires pétrolières. • Les importantes réserves internationales donnent toutefois une certaine marge de sécurité.
Vulnérabilités du secteur financier régional	• Evaluation par les services du FMI : moyenne • Il ressort des tests de résistance que le système bancaire est en général vulnérable à de nombreux risques, en particulier. • Les ratios prudentiels régionaux sont dans l'ensemble peu respectés. • Les tests ont permis de	• Evaluation par les services du FMI : moyen à fort • En vertu du scénario le plus préjudiciable retenu dans le test de résistance, le coût de la recapitalisation nécessaire pour respecter les ratios minimums de fonds propres resterait limité. • Cela traduit dans une large mesure la faible dimension du secteur bancaire et, de façon plus générale, une intermédiation financière limitée au sein de la CEMAC. • Les autorités de la CEMAC ont préparé une nouvelle réglementation régionale sur la

	constater que la concentration des prêts aux gros emprunteurs et au secteur public est la principale source de risques.	résolution des crises, mais son adoption prend plus de temps que prévu.
Non-respect éventuellement généralisé de la règle sur la mise en commun des réserves	• Evaluation par les services du FMI : faible • Les faibles taux d'intérêt servi sur les dépôts des États libellés en FCFA à la BEAC découragent la mise en commun des réserves. • Les récentes craintes au sujet des sauvegardes ont affaibli la confiance des États membres dans la BEAC.	• Evaluation par les services du FMI : sensible • La monnaie commune, le franc CFA, est rattachée à l'euro et garantie par le Trésor français. En contrepartie, la BEAC maintient 50 % des réserves mises en commun dans un compte d'opérations ouvert au Trésor français. • La BEAC a créé un groupe de travail visant à faire mieux respecter la règle sur la mise en commun des réserves.



INTERNATIONAL MONETARY FUND

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

1 juin 2012

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES PAYS MEMBRES — ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Table des matières

RELATIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC ET LE FMI _____ 68

RELATIONS ENTRE LES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC ET LE FMI

Statut

Le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963, et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la CEMAC ont accepté les obligations au titre de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations entre les pays membres de la CEMAC et le FMI

Cameroun : Le dernier accord financier, à savoir un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant équivalant à 18,6 millions de DTS (environ 26,8 millions de dollars EU), est arrivé à expiration le 31 janvier 2009. Le Conseil d'administration a approuvé le 2 juillet 2009 un décaissement de 92,9 millions de DTS (environ 144,1 millions de dollars EU) au titre de la composante d'accès rapide de la facilité contre les chocs exogènes. Le 14 juillet, le Conseil d'administration a conclu les consultations de 2010 au titre de l'article IV. Il a aussi examiné le second document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et la note consultative conjointe des services de l'IDA et du FMI. Les consultations de 2011 au titre de l'article IV ont été achevées le 24 juin 2011. Le cycle des consultations avec le Cameroun est de 12 mois.

République Centrafricaine (RCA) : Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC le 22 décembre 2006 pour un montant équivalant à 36,2 millions de DTS (environ 54,5 millions de dollars EU), porté ultérieurement à 69,62 millions de DTS (125 % de la quote-part). La RCA a atteint le point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) et a bénéficié d'un allègement de dette au titre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) en juin 2009. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont pris fin le 30 janvier 2012. Des entretiens sur un nouvel accord triennal au titre de la facilité élargie du crédit (FEC) sont en cours. L'examen par le Conseil d'administration est prévu en juin 2012.

Tchad : Le dernier accord financier, à savoir un accord au titre de la FRPC d'un montant équivalant à 25,2 millions de DTS (environ 38,2 millions de dollars EU), est arrivé à expiration le 31 mai 2008 sans qu'aucune revue n'ait été achevée. En 2009, un programme de référence a déraillé à cause de dépassements considérables dans les dépenses de sécurité et les projets d'investissement. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont pris fin le 7 septembre 2011. Le cycle des consultations avec le Tchad est de 12 mois.

République du Congo : Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC en faveur de la République du Congo pour un montant équivalant à 8,5 millions de DTS (environ 12,5 millions de dollars EU) le 8 décembre 2008. Le pays a atteint le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PTTE le 8 mars 2006 et le point d'achèvement le 27 janvier 2010. Les dernières consultations au titre de l'article IV et la quatrième revue de l'accord FEC ont été conclues le 19 janvier 2011. Le cycle des consultations avec le Congo est de 12 mois.

Guinée équatoriale : Les derniers accords financiers, à savoir un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée d'un montant équivalant à 9,9 millions de DTS et un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel d'un montant équivalant à 3,0 millions de DTS, sont tous les deux arrivés à expiration le 2 février 1996. La Guinée équatoriale ne devrait pas solliciter d'assistance financière auprès du FMI au cours des quelques années à venir. Le pays n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative PPTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 22 avril 2011. Le cycle des consultations de la Guinée équatoriale est de 12 mois.

Gabon : L'accord de confirmation triennal pour un montant de 77,2 millions de DTS (environ 117 millions de dollars EU) a pris fin le 7 mai 2010 et seules les trois premières revues ont été achevées. Le Gabon n'est pas admissible à

une assistance au titre de l'initiative en faveur des PTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 18 février 2011. Le cycle de consultations du Gabon est de 12 mois.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale. La dernière évaluation des sauvegardes de la BEAC a été achevée le 6 juillet 2009. Les conclusions de cette évaluation indiquaient que les recommandations préalables en matière de sauvegardes relatives à la communication des informations financières, à l'audit et au contrôle internes n'avaient que partiellement été mises en œuvre et que la modification du profil de risques des avoirs de change de la BEAC exigeait de nouvelles mesures pour renforcer les sauvegardes au sein de la Banque. Suite à la révélation de la fraude du bureau de Paris, une série de mesures initiales et de réformes à plus long terme a été convenue entre le FMI et la BEAC afin de pouvoir poursuivre les programmes des pays. La BEAC a adopté un plan d'action pour 2010 dans le but de réformer sa propre gouvernance et de renforcer les principales sauvegardes. Des retards de mise en œuvre et d'autres problèmes de sauvegardes soulevés lors du premier audit spécial ont entraîné une suspension des décaissements du FMI en faveur des pays de la CEMAC de juin à début août 2010; ils ont ensuite repris. En outre, depuis 2010, la BEAC et le FMI se sont

accordés sur des mesures périodiques supplémentaires visant à combler les lacunes mises en exergue par l'audit spécial et à renforcer les instances de gouvernance. Une récente mission de surveillance des sauvegardes a défini une nouvelle série de repères glissants pour traiter des questions en suspens.

Régime de change

La monnaie régionale est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis l'introduction de l'euro en 1999, il est rattaché à l'euro au taux de 655 957 francs CFA pour un euro.

Consultations au titre de l'article IV

Suite à une décision du Conseil d'administration en janvier 2006, les entretiens avec les unions monétaires ont été formalisés et font partie des consultations au titre de

l'article IV avec les pays membres. Les entretiens mentionnés ici ont par conséquent trait aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le Conseil d'administration a achevé les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC le 20 juillet 2011. Le cycle de ces entretiens est de 12 mois.

Participation au PESF et RONC

Le premier programme régional d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisé de janvier à mars 2006. Des Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) ont été préparés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, de la supervision bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en juin 2006.

Assistance technique en faveur de la Banque des États de l'Afrique centrale (2009-12)

Mars-avril 2012 : mission consultative du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département des statistiques sur l'établissement et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Depuis octobre 2011 : conseiller résident du Département des marchés monétaires et de capitaux à la COBAC.

Juillet 2011 : mission consultative du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire.

Depuis mai 2011 : conseiller général résident du Département des marchés monétaires et de capitaux auprès du Gouverneur de la BEAC, M. Didier Casier, sur la gouvernance, la comptabilité et les contrôles internes.

Mars, avril et mai 2011 : missions d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux sur la comptabilité, la gestion des réserves et la supervision bancaire.

Mars 2011 : mission d'assistance technique du Département des statistiques sur l'établissement d'une base de données monétaires et financières.

Janvier 2011 : mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux sur les conseils du département dans les domaines de la gouvernance, de l'audit interne et de la comptabilité, de la politique et des études monétaires, de la gestion des réserves et du contrôle bancaire.

Novembre 2010 : participation du Département des statistiques à l'atelier de la BEAC sur la base de données économiques, monétaires et financières.

Octobre-novembre 2010 : mission d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux pour débattre du programme d'assistance technique destiné à renforcer la BEAC et la COBAC.

Janvier 2010 : participation du Département des statistiques à l'atelier de la BEAC sur des statistiques de balance des paiements.

Juillet 2009 : mission du Département des marchés monétaires et de capitaux sur le développement du marché régional de la dette publique.

Avril, juin, septembre et novembre 2009 : missions d'assistance technique du Département des marchés monétaires et de capitaux sur le contrôle bancaire.

Assistance technique à la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (2010–12)

Avril 2012 : participation du Département des finances publiques et du Département des statistiques à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en oeuvre des nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et la mise en oeuvre de la directive *MSFP 2001*.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département des finances publiques sur l'établissement de guides techniques.

Mars 2012 : mission d'assistance technique du Département des statistiques sur l'établissement de recommandations pour la directive TOFE.

Juillet 2011 : mission du Département des finances publiques sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : participation du Département des finances publiques et du Département des statistiques à des ateliers sur la conception de nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et le projet TOFE.

Février 2011 : participation du Département des statistiques à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

Novembre 2010 : mission d'assistance technique du Département des statistiques sur la rédaction de la directive TOFE.

Septembre 2010 : mission d'assistance technique du Département des finances publiques sur la stratégie de reformulation des directives budgétaires régionales.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Note d'information au public

DÉPARTEMENT
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES

Note d'information au public (NIP) n° 12/65
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 29 juin 2012

Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les entretiens de 2012 sur les politiques communes des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

Le 18 juin 2012, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les entretiens annuels sur les politiques communes des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)¹.

Informations générales

L'économie de la CEMAC est dominée par le pétrole. Cinq des six pays membres de la CEMAC sont des producteurs de pétrole, et le pétrole représente 41 % du PIB régional et 85 % des exportations de marchandises. Par le canal des dépenses publiques, les recettes pétrolières constituent le principal moteur de l'activité économique. Cependant, en dépit de cette richesse pétrolière, il est peu probable que la région atteindra les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

Grâce aux entrées massives de capitaux liées au secteur pétrolier, les résultats macroéconomiques ont été solides en 2011. La croissance du PIB réel a diminué légèrement par rapport à 2010, du fait d'une baisse de la production de pétrole. Bien que l'inflation ait été légèrement supérieure au critère de convergence de 3 % et que la liquidité ait été fortement excédentaire, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) n'a pas modifié son taux directeur. Le déficit budgétaire primaire non pétrolier de la région s'est creusé, sous l'effet de l'investissement public. La dette publique est restée faible, aux environs de 18 % du PIB, car le surcroît d'investissement est financé principalement par les vigoureuses recettes pétrolières. Du fait des cours élevés des produits de base, le déficit des transactions courantes a diminué, en dépit de la forte demande d'importations résultant d'une politique budgétaire expansionniste. En conséquence, les réserves de change ont augmenté pour avoisiner cinq mois d'importations, ou près de 100 % de la masse monétaire au sens large en 2011.

Les critères de convergence sont mieux respectés. Le nombre d'infractions a encore diminué, de 6 en 2010 à 3 en 2011. Le critère relatif à la dette a été respecté par tous les pays. Les pays de la CEMAC exportateurs de pétrole, à l'exception du Cameroun, ont rempli tous les critères budgétaires, qui ne sont plus contraignants du fait des entrées liées au pétrole. La Guinée équatoriale et la République Centrafricaine n'ont pas respecté le critère relatif à l'inflation et celui relatif au solde budgétaire de base, respectivement.

La CEMAC fait face à des difficultés qui résultent de problèmes structurels profondément ancrés. La crise en cours dans la zone euro a mis en évidence les problèmes que posent à une union monétaire une perte de compétitivité, un manque de coordination budgétaire et une intégration économique et financière peu structurée. Quatre domaines requièrent l'attention des autorités : 1) assurer la coordination des politiques budgétaires et la viabilité extérieure ; 2) améliorer la conduite de la politique monétaire ; 3) assurer la stabilité et le développement du secteur financier, et 4) rehausser la croissance et la compétitivité. À cet effet, il est urgent de continuer de renforcer les institutions communes de la CEMAC.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs notent avec satisfaction les bons résultats macroéconomiques obtenus par la région de la CEMAC en 2011, grâce aux entrées massives de capitaux liées au secteur du pétrole. La position extérieure s'est renforcée et les réserves de change ont

augmenté. Les administrateurs notent que les perspectives économiques de la région restent favorables, mais qu'elles sont vulnérables à la conjoncture extérieure et à des problèmes résultant de déficiences structurelles.

Les administrateurs félicitent les autorités des progrès accomplis dans l'amélioration des critères de convergence, mais ils soulignent qu'il faut s'attaquer au manque de coordination des politiques budgétaires, aux faiblesses du secteur financier et aux obstacles à la croissance et la compétitivité. Dans ce contexte, les administrateurs soulignent qu'il importe de renforcer le cadre régional de surveillance pour assurer la coordination des politiques budgétaires. Il sera essentiel de renforcer l'efficacité et la transparence de la gestion des finances publiques, ainsi que d'adopter des règles budgétaires contraignantes, qui s'inscrivent dans un cadre budgétaire à moyen terme, pour garantir la viabilité des finances publiques.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'accélérer les réformes de la politique monétaire. Les priorités principales devraient être de renforcer l'analyse monétaire, de simplifier les instruments de politique monétaire, d'harmoniser les coefficients de réserves obligatoires et de développer les marchés régionaux interbancaires et de titres publics. Les administrateurs notent que les réserves de change sont adéquates et que le taux de change réel semble plus ou moins correspondre aux paramètres économiques fondamentaux dans la région. Cependant, ils soulignent qu'il importe de respecter la règle de mise en commun des réserves à la BEAC et qu'il faut réformer la gestion des recettes pétrolières qui sont mises de côté.

Les administrateurs engagent les autorités à accélérer les réformes du secteur financier. Il s'agit de résoudre les problèmes des banques en proie à des difficultés financières, de renforcer le dispositif prudentiel et réglementaire, et de continuer de développer le secteur financier.

Les administrateurs engagent à redoubler d'efforts pour favoriser l'intégration, accélérer la croissance, surtout hors pétrole, et rehausser la compétitivité. Ils soulignent qu'il importe de réduire le tarif extérieur commun, d'éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges commerciaux intérieurs et extérieurs, et de s'attaquer aux problèmes de mobilité sur le marché du travail régional et aux goulets d'étranglement dans les infrastructures.

Les administrateurs encouragent les autorités à continuer de renforcer la gouvernance des institutions communes de la CEMAC, notamment de continuer de faire avancer le programme de réforme de la BEAC et de rehausser les capacités de la Commission bancaire d'Afrique centrale. Ils sont d'avis qu'il est important que les capacités administratives de la commission soient à la hauteur du rôle qu'elle joue pour favoriser l'intégration commerciale et régionale. Les administrateurs engagent les autorités à mettre en place dans toutes les institutions régionales des mécanismes rigoureux qui garantissent la transparence et la responsabilisation.

Les vues exprimées aujourd'hui par les administrateurs feront partie des consultations individuelles avec les pays membres de la CEMAC au titre de l'article IV qui se dérouleront jusqu'au prochain examen des politiques communes de la CEMAC par le Conseil d'administration.

Les notes d'information au public (NIP) s'inscrivent dans le cadre des efforts que déploie le FMI pour promouvoir la transparence de ses prises de position et de son analyse de l'évolution et des politiques économiques. Les NIP sont diffusées avec le consentement des pays concernés, à l'issue de l'examen par le Conseil d'administration des rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec les pays, de la surveillance de l'évolution économique à l'échelle régionale, du suivi post-programme et des évaluations *ex post* de la situation des pays membres où le FMI a appuyé des programmes sur une longue durée. Les NIP sont aussi diffusées à l'issue de l'examen des questions de politique générale par le Conseil d'administration, sauf si le Conseil en décide autrement.

CEMAC: principaux indicateurs économiques et financiers, 2007–13

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
					Est.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage)						
Revenu national et prix							
PIB à prix constants	5,9	4,3	2,4	5,1	4,5	4,6	4,0
PIB pétrolier	-2,2	-0,7	-5,4	-0,6	-3,1	4,4	3,5
PIB non pétroliers	12,2	6,2	6,8	6,3	6,6	5,5	6,4
Prix à la consommation (moyenne de la période) ¹	1,1	5,7	4,8	2,4	3,1	3,9	3,7
Prix à la consommation (fin de période) ¹	3,0	7,1	3,0	2,8	5,2	3,9	3,9
Taux de change effectif nominal ¹	3,1	3,2	-0,1	-4,1	1,2	...	...
Taux de change effectif réel ¹	0,9	5,1	3,2	-4,3	-0,3	...	...
	(Variations annuelles en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)						
Monnaie et crédit							
Avoirs extérieurs nets	35,6	30,2	-13,5	-4,7	12,6	...	...
Avoirs intérieurs nets	-20,5	-12,7	20,1	27,8	0,3	...	...
Monnaie au sens large	14,3	17,5	6,6	23,2	12,9	...	...
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Épargne nationale brute	28,0	28,5	22,1	24,5	25,0	24,1	24,6
Investissement intérieur brut	23,1	21,2	27,4	28,4	26,9	25,9	25,0
Dont : public	7,9	8,8	13,6	12,0	13,3	12,8	12,0
Opérations financières des administrations publiques							
Total des recettes, hors dons	27,8	30,6	26,0	25,6	27,2	26,6	25,8
Dépenses publiques	19,8	20,8	27,5	25,0	25,5	24,8	24,0
Solde budgétaire primaire de base ²	9,7	11,7	1,1	3,1	4,9	6,1	4,7
Solde budgétaire de base ³	8,6	10,7	0,4	2,4	3,9	4,8	3,9
Solde budgétaire global, hors dons	8,0	9,7	-1,7	0,4	1,5	1,6	1,7
Solde budgétaire global non pétrolier, hors dons (en pourcentage du PIB non pétrolier)	-18,1	-23,3	-26,2	-25,8	-28,9	-27,5	-23,7
Solde budgétaire global, dons compris	8,8	10,2	-0,6	1,2	2,3	3,7	3,4
Secteur extérieur							
Exportations de biens et de services hors facteurs	56,0	57,4	47,1	52,6	58,6	56,3	54,2
Importations de biens et de services hors facteurs	35,3	35,2	42,2	42,9	44,5	41,8	38,4
Solde des biens et des services hors acteurs	20,7	22,2	4,9	9,7	14,1	14,4	15,8
Solde courant, dons compris,	4,9	7,3	-5,3	-3,9	-1,9	-1,6	-0,3
Dette publique extérieure	22,7	15,6	16,1	11,6	12,1	12,3	12,7
Réserves de change brutes (fin de période)							
Millions de dollars EU	11,937	15,662	14,354	13,658	15,925	19,543	24,575
Mois d'importations de biens et services	5,3	7,2	5,7	4,5	5,0	6,4	7,9
Pourcentage de la monnaie au sens large	119,9	125,1	113,4	91,9	94,9	102,3	112,9
Pour mémoire :							
PIB nominal (milliards de francs CFA)	29,559	35,326	30,231	35,986	41,705	46,262	48,630
Francs CFA pour 1 dollar EU, moyenne	479,3	447,8	472,2	495,3	471,9	...	...
Cours du pétrole (dollars EU le baril	71,1	97,0	61,8	79,0	104,0	114,7	110,0

Sources : données effectives des autorités, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les données de la CEMAC sont pondérées par le PIB en dollar EU (parité de pouvoir d'achat).² Hors dons et investissements et paiements d'intérêts financés sur ressources extérieures.³ Hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.

**Déclaration de Kossi Assimaidou Administrateur de
la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC)
18 juin 2012**

Introduction

Les autorités de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) que je représente, tiennent à remercier le Conseil d'Administration, la direction et les services du FMI du soutien indéfectible qu'elles ont reçu pour les aider à mettre en œuvre les politiques et les réformes indispensables au renforcement de l'intégration économique et financière de la région. Elles apprécient hautement, en particulier, l'assistance technique apportée par le FMI aux institutions de la CEMAC ainsi que les entretiens et les débats constructifs de politique générale dont elles ont bénéficié en mars dernier dans le cadre des consultations de 2012 au titre de l'Article IV.

Les autorités que je représente partagent largement la vision du rapport des services du FMI dont les recommandations leur seront fort utiles pour promouvoir la stabilité financière et le développement, tout en stimulant la croissance et la compétitivité.

La CEMAC a eu, dans l'ensemble, de bons résultats macroéconomiques en 2011, grâce aux importantes recettes pétrolières enregistrées par plusieurs de ses pays membres. Les autorités sont conscientes des risques que pourraient présenter pour les économies de la région, la récession économique mondiale, la crise financière persistante dans la zone euro, les vulnérabilités des secteurs bancaires nationaux et les capacités limitées au niveau régional. Pour atténuer ces risques et promouvoir les perspectives économiques favorables de la région, elles entendent avec l'appui du FMI et d'autres partenaires, accélérer leurs efforts de mise en œuvre des réformes structurelles et des politiques économiques indispensables, qui visent aussi à préserver l'union monétaire, encourager la coordination des politiques budgétaires, améliorer la viabilité extérieure et faire nettement avancer la diversification économique et la lutte contre la pauvreté.

Évolution économique récente

Avec le ralentissement de la croissance de la production pétrolière au Gabon et en République du Congo, le taux de croissance du PIB réel de la CEMAC a régressé de 5,1% en 2012 à 4,5% en 2011. Le secteur pétrolier joue un rôle fondamental dans le développement des économies de

la CEMAC puisqu'il contribue à hauteur de 41% au PIB de la région et représente 86% du total de ses exportations. Grâce aux importantes recettes issues du pétrole et au niveau élevé des prix d'autres matières premières, le déficit des transactions courantes s'est résorbé et les réserves internationales ont progressé jusqu'à couvrir l'équivalent de près de cinq mois du total des importations. Toutefois, en progressant de 2,4 à 3,1%, l'inflation dans la région a légèrement dépassé le critère de convergence de 3%, essentiellement en raison de la hausse des prix alimentaires et pétroliers, dans le cadre d'une politique monétaire conciliante. En outre, le déficit budgétaire primaire hors pétrole s'est creusé sous l'effet de vastes investissements publics principalement financés par le dynamisme des recettes pétrolières. Ces dernières ont par ailleurs permis de maintenir la dette publique à un faible niveau d'environ 18% du PIB.

Les efforts consentis par les pays de la CEMAC pour se conformer aux critères régionaux de convergence ont été fructueux puisque, comme l'indiquent les services du FMI, seuls trois cas de violation de ces critères ont été constatés en 2011, contre six en 2010. Compte tenu des implications macroéconomiques de la richesse pétrolière et du besoin d'une surveillance accrue au niveau régional, les autorités ont reconnu la nécessité d'accélérer la réforme du cadre et des critères de convergence. Elles prévoient d'organiser à cet égard, avec l'appui technique du FMI, un atelier de haut niveau sur ces questions d'ici fin 2012.

Afin d'assurer une meilleure coordination et une harmonisation des politiques budgétaires de leurs états membres, les autorités ont adopté des directives relatives aux lois de finances, au cadre budgétaire à moyen terme, à la comptabilité publique, à la gestion de la solde, à la mise en œuvre du manuel de statistique de finances publiques, aux métadonnées sur le système budgétaire, et au code de transparence et de bonne gouvernance dans la GFP. La transposition de ces directives dans les législations nationales et leur mise en œuvre dans chaque pays contribueront à une meilleure surveillance régionale.

Les pays de la CEMAC étant dépendants du pétrole et d'autres matières premières caractérisées par des cours mondiaux volatiles, les autorités restent déterminées à poursuivre leur programme de réforme pour garantir la viabilité budgétaire et extérieure, renforcer la stabilité et le rôle du secteur financier dans l'économie, et dynamiser le processus d'intégration économique et financière.

Réformes structurelles et politiques économiques en 2012

Stabilité et perspectives économiques

Les perspectives économiques de la CEMAC semblent favorables, compte tenu du rebond prévu de la production pétrolière et des vastes investissements publics en cours dans les pays membres, essentiellement financés par les recettes pétrolières élevées. Dans ce contexte, la croissance globale du PIB réel devrait s'établir, d'après les prévisions, à 4,5% en 2012, et l'inflation devrait régresser. Les autorités comptent poursuivre leurs efforts de diversification des économies pour parvenir à moyen terme à une croissance plus forte et durable du secteur hors pétrole. Elles comprennent bien qu'une récession économique mondiale due à une crise prolongée de l'euro aura de graves répercussions sur les secteurs financiers et les secteurs réels des pays de la région. C'est pourquoi elles saluent les politiques et les programmes mis en œuvre actuellement par les autorités de la zone euro, avec l'appui du FMI, pour résoudre cette crise financière et replacer les économies européennes sur une trajectoire de croissance durable.

Assainissement des finances publiques

Malgré les contraintes de capacité qui sont les leurs, les autorités sont bien décidées à poursuivre leurs efforts d'assainissement des finances publiques et à ancrer leurs programmes d'investissements publics sur une stratégie crédible à moyen terme. La Commission de la CEMAC verra ses capacités encore renforcées pour intensifier la surveillance régionale en veillant à la bonne mise en œuvre des directives budgétaires adoptées en 2011. Grâce à cela, les autorités pourront aussi appliquer une gestion efficace et transparente des finances publiques. Un plan d'action a été défini dans ce sens, et la formation sera assurée au niveau de chaque pays au cours du second semestre 2012.

Viabilité extérieure

Les autorités reconnaissent, en accord avec les services du FMI, que le niveau de réserves est approprié pour soutenir le régime de change fixe et que la position extérieure de la CEMAC et le TCER permettent globalement d'assurer la stabilité extérieure. Les autorités ont la ferme intention de préserver ces acquis en redoublant d'efforts pour remédier aux défaillances qui empêchent encore de respecter totalement l'exigence de mutualisation des réserves et elles comptent mettre en œuvre les réformes nécessaires pour améliorer la gestion de l'épargne liée au pétrole. Pour assurer le plein respect par les états membres de l'exigence régionale de

mutualisation intégrale des réserves, un groupe de travail constitué de hauts responsables a été créé et les autorités sont régulièrement tenues informées des avancées dans ce domaine. En outre, il convient de noter que les pays membres qui ne respectent toujours pas cette règle régissant l'union monétaire, ont reçu l'assurance que leurs obligations au titre de cette règle seront totalement respectées.

Réformes du secteur financier

L'assistance technique des services du FMI, sous forme de conseils de politique générale et avec l'appui des conseillers résidents, a permis de faire nettement avancer l'amélioration des mesures de sauvegarde de la BEAC et la mise en œuvre des réformes de la banque centrale. Cette assistance a permis de renforcer les capacités et d'accroître la crédibilité de la banque centrale régionale. Les autorités entendent pleinement mettre en œuvre les recommandations faites par la récente mission d'évaluation des sauvegardes.

Les autorités ont reconnu que la santé du secteur financier est une source d'inquiétudes compte tenu des lacunes constatées en matière de respect des ratios prudentiels au niveau régional. Elles ont, à cet égard, augmenté les exigences minimales de fonds propres dans le cadre de leur analyse des réglementations prudentielles. Elles ont aussi instauré un régime régional d'assurance des dépôts et un comité de stabilité financière. Compte tenu du retard pris dans la résolution d'un groupe bancaire d'une importance systémique au niveau régional, d'autres mesures seront prises pour renforcer la prévention, la gestion et la résolution des crises. Afin d'améliorer le cadre institutionnel du secteur financier, d'importantes mesures et décisions ont récemment été prises, notamment la mise en place de centrales de risques ainsi que la création d'une agence de notation et d'un registre central des bilans des entreprises. Concernant l'amélioration des garanties, les pays membres mettent actuellement en œuvre des mesures visant à promouvoir l'enregistrement et la comptabilisation des titres fonciers, tout en élargissant l'éventail d'actifs utilisables en garantie.

Réformes structurelles et compétitivité

Les autorités de la CEMAC sont conscientes de la nécessité de créer plus d'opportunités d'emplois et de croissance pour lutter contre la pauvreté et accompagner le développement de la région, dont la faible compétitivité structurelle est préoccupante. Le développement limité des infrastructures ainsi que la faiblesse des échanges et de la mobilité des facteurs de production entre les pays de la région constituent les principaux obstacles à la croissance du secteur non

pétrolier régional. Pour y remédier, les autorités sont fermement décidées à mettre en œuvre le programme économique régional (PER) dans la perspective de faire de la région un marché émergent d'ici 2025. En outre, des mesures seront prises à la fois au niveau de chaque pays et au niveau régional pour lever les obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs et remédier aux problèmes de mobilité sur le marché du travail. Ces réformes, ainsi que l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, contribueront à accroître la compétitivité de la région et à dynamiser la croissance et la diversification de l'économie.

Renforcement des capacités

Dans le cadre de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires, notamment de la Banque mondiale, des progrès non négligeables ont été réalisés pour renforcer les capacités des institutions de la CEMAC, telles que la BEAC, la COBAC et la Commission. Les autorités entendent accélérer leurs efforts de mise en œuvre des recommandations et des plans d'action destinés à améliorer l'efficacité, la transparence, la gouvernance et la responsabilisation de leurs institutions régionales.

Conclusion

Malgré une conjoncture extérieure difficile, la région de la CEMAC est parvenue à stabiliser la situation macroéconomique de ses pays membres et à faire avancer les réformes. Il reste toutefois beaucoup à faire pour améliorer encore le processus d'intégration régionale et mieux tirer parti des accords régionaux. Les autorités que je représente restent déterminées à poursuivre leur programme de réforme avec l'appui continu de la communauté internationale et, en particulier, du FMI.